



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingtième session

# 180 EX/4

## Partie I

PARIS, le 5 septembre 2008  
Original anglais/français

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

## RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

### PARTIE I

#### Résumé

Le présent rapport vise à informer les membres du Conseil exécutif des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme adopté par la Conférence générale. La Partie I contient les principaux résultats obtenus pendant les six premiers mois de l'exercice biennal 2008-2009, correspondant au document 34 C/5. Afin de présenter un compte rendu plus concis et stratégique de la mise en œuvre du programme, ce rapport se limite à une évaluation globale des principaux résultats obtenus dans le cadre des cinq grands programmes et par l'Institut de statistique de l'UNESCO. Des informations détaillées concernant les résultats obtenus au niveau des axes d'action et dans le cadre d'autres chapitres du 34 C/5 peuvent être consultées sur le site Web de l'UNESCO à l'adresse [http://portal.unesco.org/en/ev.php-URL\\_ID=37094&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/en/ev.php-URL_ID=37094&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html).

Par sa nature même, le présent document n'a pas d'incidences administratives ou financières.

## GRAND PROGRAMME I - ÉDUCATION

1. Au cours du premier quart de l'exercice biennal, les conditions ont été réunies pour assurer une contribution plus ciblée du grand programme I à la réalisation des objectifs de l'EPT. Le 34 C/5 amorce un changement dans la structure de planification de ce grand programme, le nombre d'axes d'action étant ramené à quatre. L'accent est mis sur une exécution plus efficace à l'échelle régionale, multipays et nationale, les bureaux régionaux assumant les nouvelles fonctions de coordination et de suivi des programmes. La coordination internationale du processus de l'EPT a été confiée à une équipe renforcée sous la supervision directe de l'ADG/ED. Les activités menées à l'échelle des pays ont été privilégiées et centrées sur les domaines recensés comme des priorités nationales dans le cadre de la Stratégie d'appui de l'UNESCO à l'éducation nationale (UNESS) et des documents de programmation conjointe par pays.

2. Tout en assurant le rôle de chef de file mondial dans le domaine de l'Éducation pour tous (EPT), l'UNESCO a renforcé sa participation au débat mondial en la matière, les discussions sur la gouvernance de l'éducation ayant fait une large place à la question de l'équité. Dans le cadre de l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée de l'Éducation pour tous (IMOA-EPT), l'UNESCO a activement soutenu les pays, notamment les pays sortant d'un conflit, et apporté une contribution à l'Équipe spéciale de l'IMOA-EPT sur le renforcement de l'éducation de qualité. Dans le cadre de diverses réunions organisées avec des partenaires, l'UNESCO a préconisé une approche holistique de l'éducation et souligné l'importance de l'inclusion, de l'équité et de la qualité. À cet égard, la Semaine mondiale d'action organisée en avril 2008 a permis de mieux mettre en lumière l'éducation de qualité et l'inclusion parmi le grand public. Le programme de l'EPT a été élargi pour prendre en compte les possibilités d'apprentissage au-delà du primaire et la préparation au monde du travail. Le secteur privé est de plus en plus associé aux partenariats de l'EPT à l'échelle tant mondiale que nationale. Suite au lancement de l'IMOA-EPT au Rwanda, avec l'active participation du secteur privé, l'UNESCO a renforcé la mobilisation des partenaires de ce secteur en les encourageant à fournir leurs services techniques dans le cadre des plans nationaux.

3. L'UNESCO finalise actuellement l'examen à mi-parcours de la DNUA, qui rend compte des progrès accomplis au cours des cinq dernières années et fixe une orientation précise pour promouvoir l'alphabétisation au cours de la deuxième partie de la Décennie.

4. Eu égard à l'importance du principe de l'appropriation nationale et de l'aptitude à gérer des programmes de grande ampleur, une attention a été accordée à la rationalisation des activités menées par les partenaires pour le développement dans le cadre du renforcement des capacités. L'UNESCO a progressé dans ses efforts visant à obtenir un aperçu des diverses approches du renforcement des capacités et achevé des études nationales sur les problèmes de capacités et sur les stratégies prometteuses. Les enseignements dégagés soulignent notamment la nécessité d'engager une action intégrée et de privilégier les capacités à la fois institutionnelles et individuelles. Dans ce contexte, l'UNESCO rationalisera ses mesures de renforcement des capacités en concentrant les efforts en amont, et en faisant en sorte que ces mesures répondent effectivement aux besoins nationaux en capacités aux fins de la gestion des systèmes éducatifs, y compris en ce qui concerne la coordination des donateurs.

5. Les préparatifs sont en cours en vue de l'organisation d'une série de conférences mondiales visant à promouvoir le dialogue international dans divers domaines de l'éducation. Au titre des préparatifs de la 48<sup>e</sup> session de la **Conférence internationale de l'éducation (CIE)** qui sera axée sur l'éducation pour l'inclusion (novembre 2008), deux conférences préparatoires régionales et neuf ateliers de consultation ont été organisés. Les grands thèmes et les principales orientations de la **Conférence internationale de l'éducation des adultes (CONFINTEA VI)** prévue en 2009 ont été définis et 100 rapports nationaux sur l'éducation des adultes établis. Les travaux préparatoires de la **Conférence mondiale sur l'éducation au service du développement durable** (avril 2009) progressent également de manière satisfaisante. Une première conférence régionale regroupant plus de 3 500 participants a été organisée avec succès à Cartagena en

Colombie (juin 2008) dans le cadre des préparatifs de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur de 2009. La mobilisation de fonds constitue un problème commun pour toutes les conférences mondiales, à l'exception de la conférence sur l'EDD. Les conférences régionales et sous-régionales ont également contribué à l'élaboration de politiques pertinentes. La conférence sous-régionale de l'UNESCO en faveur de l'alphabétisation dans le monde (Azerbaïdjan, mai 2008) a porté sur les problèmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes propres à l'Europe et formulé des recommandations essentielles à cet égard. Deux conférences sous-régionales d'examen à mi-parcours de l'EPT pour l'Asie et la conférence régionale d'examen à mi-parcours pour la région arabe ont contribué à l'élaboration de recommandations pratiques pour réaliser les objectifs de l'EPT.

6. L'UNESCO a apporté une assistance technique pour l'application et le suivi d'instruments normatifs dans le domaine de l'éducation. La Recommandation OIT-UNESCO concernant la condition du personnel enseignant a fait l'objet d'une large diffusion. Le Secrétariat a participé à une mission exploratoire sur le problème de la non-adhésion à cet instrument dans le cadre du Groupe de travail du Comité conjoint OIT-UNESCO d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant (CEART). Le suivi du droit à l'éducation dans les États membres a été renforcé et un appui a été apporté pour améliorer la législation et les politiques nationales pertinentes dans les systèmes d'éducation de base.

7. À l'échelle nationale, les États membres ont bénéficié de moyens appropriés pour mettre en place des systèmes d'éducation de meilleure qualité grâce à l'élaboration de politiques mieux adaptées, à la conception de plans fondés sur des données factuelles et à l'amélioration des méthodes pédagogiques. Dans la plupart des cas, les activités de renforcement des capacités ont été organisées autour de l'élaboration et/ou de la révision d'un plan, d'une politique ou d'un cadre pour les programmes d'enseignement de portée nationale. Ainsi, pour remédier à l'insuffisance de connaissances dans le processus de planification, des fonctionnaires nationaux ont reçu une formation dans des domaines concrets comme la modélisation de simulations ; la collecte de données et la gestion des systèmes d'information sur l'éducation (États du Pacifique, Sri Lanka et Tanzanie) ; et l'assurance de la qualité (Afrique). Une formation a également été entreprise dans des domaines particuliers comme le suivi et l'évaluation de l'éducation au service du développement durable (Asie centrale). Des activités de renforcement des capacités ont débouché sur l'analyse et la révision de politiques et stratégies dans tous les domaines éducatifs, l'accent ayant notamment été mis sur la protection et l'éducation de la petite enfance (par exemple Algérie, Fédération de Russie, Liban, Maroc, Népal, Syrie, Tadjikistan, Tunisie et Uruguay), l'enseignement et la formation techniques et professionnels et la formation des maîtres (États arabes). L'absence de données fiables dans le domaine de l'éducation et de l'alphabétisation non formelles reste un problème auquel il faut continuer de s'attaquer. L'UNESCO a poursuivi la mise en œuvre de l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE) à l'échelle nationale. Trois réunions régionales organisées dans le cadre de LIFE ont débouché sur la révision de la stratégie LIFE. La coopération Sud-Sud s'inscrit de plus en plus dans le cadre d'une stratégie d'exécution de LIFE. L'Initiative a contribué à donner un rang de priorité plus élevé à l'alphabétisation dans le programme politique de plusieurs pays, ce qui a été attesté par la création de nouveaux ministères et l'augmentation des crédits budgétaires (Burkina Faso, Bénin, Éthiopie, Mali, Niger et Sénégal).

8. Pour passer de l'élaboration de la politique de l'éducation au travail dans la salle de classe, il faut pouvoir disposer d'un groupe d'enseignants dûment qualifiés. L'UNESCO a contribué à la formation d'enseignants en élaborant des malettes pédagogiques dans des domaines où cela était nécessaire et en supervisant les activités de formation (par exemple, pour l'éducation et la protection de la petite enfance dans les États arabes, pour l'éducation de base au Yémen, pour les professeurs de sciences en Amérique latine et dans les Caraïbes, pour la lutte contre le VIH et le sida en République du Congo et pour l'éducation au service du développement durable au Cambodge). Des méthodes novatrices d'apprentissage ont également été diffusées parmi les enseignants, comme les TIC aux fins de la formation des enseignants avant emploi en Asie et dans le Pacifique et l'« éducation différenciée » dans les États arabes. Des programmes d'étude

ont été révisés, en particulier pour prendre en compte des thèmes comme le développement durable, l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que la paix et le dialogue interculturel.

9. L'action visant à assurer l'égalité entre les femmes et les hommes a été un fil conducteur commun dans toutes les activités menées par le Secteur de l'éducation. Des manuels d'enseignement préprimaire et primaire ont été révisés en Afrique ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, l'objectif étant d'éliminer les stéréotypes sexuels. Une assistance technique a également été apportée pour intégrer la problématique hommes-femmes dans les politiques d'enseignement scolaire et non formel et pour promouvoir la mise en œuvre d'une approche tenant compte des sexes dans le domaine de la recherche. Afin de pouvoir mettre en place des politiques mieux ciblées, l'UNESCO a encouragé la ventilation par sexe des données relatives à l'EPT. Le renforcement des capacités a visé à favoriser une meilleure compréhension des disparités existant entre les femmes et les hommes dans les politiques et méthodes éducatives et la conception de solutions efficaces. La violence continuant d'être un obstacle à la scolarisation, en particulier des filles, des stratégies visant à prévenir la violence à l'égard des femmes ont été élaborées. Une importance particulière est toujours accordée à l'Afrique, région où la réalisation des objectifs de l'EPT est le plus problématique. L'UNESCO a continué de promouvoir l'éducation sur le continent au titre de l'agenda mondial en participant et en donnant suite à des réunions telles que la quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique et la conférence biennale de l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA). À l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action pour la deuxième Décennie de l'éducation pour l'Afrique, l'UNESCO a détaché un membre du personnel à la commission de l'éducation de l'Union africaine (UA) ; un plan de mise en œuvre a été élaboré dans le cadre de l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA) afin d'appuyer le perfectionnement des enseignants au titre du Plan d'action de la deuxième Décennie. L'UNESCO a continué de collaborer avec les États membres pour établir, dans le cadre de la TTISSA, des politiques relatives aux enseignants fondées sur des données factuelles. Elle met actuellement en œuvre le Programme pour l'éducation de base en Afrique (BEAP) dû à l'initiative de l'Appel de Kigali en vue de la Mobilisation pour action. Elle a commencé à exécuter des activités sous-régionales conformes à l'action menée par les quatre communautés économiques régionales (CER) pour donner suite aux priorités de l'Union africaine telles que les Systèmes d'information sur la gestion de l'éducation (EMIS), l'EFTP et le VIH/sida.

10. L'Équipe spéciale chargée de la plate-forme intersectorielle sur l'EDD a été mise en place et la stratégie ainsi que les résultats escomptés ont été révisés dans le cadre de consultations intersectorielles. L'UNESCO a aidé à constituer le groupe technique pour la stratégie namibienne relative à la DEDD. Un cadre régional d'orientation sur l'EDD a été élaboré et diffusé dans les États arabes et un plan d'exécution pour le programme intersectoriel d'EDD a été établi dans le Pacifique. Outre l'action de sensibilisation (par exemple, par le biais de la conférence russe du RéSEAU), des matériels pédagogiques ont été élaborés pour renforcer la capacité d'intégrer l'EDD dans les programmes d'enseignement. Des efforts sont actuellement faits pour prendre en compte l'EDD notamment dans le cadre de la formation des enseignants. Le lien critique entre les réserves de biosphère et l'EDD a été intégré dans le Plan d'action de Madrid, qui définit dans les grandes lignes la stratégie du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB). L'UNESCO a également élaboré un dossier de formation et de documentation à l'intention des médias dont l'objet est d'aider les journalistes à rendre compte des questions relatives au développement durable. Des ateliers nationaux de formation consacrés à l'éducation sur le patrimoine mondial et à l'EDD ont été organisés (Cambodge).

11. L'UNESCO a contribué à l'élaboration de stratégies et plans nationaux d'éducation sur le VIH et le sida en Éthiopie, en Mongolie, au Soudan et dans plusieurs régions de la Chine. Le VIH et le sida ont été intégrés dans les programmes de l'enseignement primaire, secondaire et/ou supérieur de 12 pays. S'agissant des programmes d'enseignement, une formation a été organisée à l'intention d'enseignants et de formateurs d'enseignants, et des brochures ont été élaborées pour des programmes d'études universitaires et d'enseignement scientifique dispensés sur le continent. En outre, une formation sur la communication des messages concernant le VIH et le sida a été

organisée pour les médias. L'UNESCO a mis au point plusieurs outils et publications, principalement dans le cadre de l'élaboration du dossier de ressources EDUSIDA, d'une mallette pédagogique sur la mobilisation des arts à l'appui de l'éducation sur le VIH et le sida, et de matériels destinés au cours sur les femmes et le VIH/sida à l'échelle du système des Nations Unies.

## GRAND PROGRAMME II - SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

12. Une grande importance a été attachée à l'établissement d'**une base de connaissances solide pour de meilleures politiques** étant donné que les questions abordées par le grand programme II englobent plusieurs disciplines et responsabilités, ce qui amène le Secteur à solliciter différentes sources et à intégrer les informations en provenant. Les activités menées au titre du grand programme II ont ainsi été conçues pour améliorer l'éducation et la formation, combler les lacunes des connaissances et promouvoir le partage du savoir, accroître la coopération entre l'industrie et l'université et générer davantage de recommandations pour guider les politiques. En Afrique, cette approche intégrée trouve son expression dans l'attention prioritaire que l'Organisation porte actuellement à la promotion de la revitalisation des politiques nationales de STI et des parcs et « pépinières » scientifiques et technologiques, ainsi qu'à l'utilisation de la biotechnologie dans l'agriculture, en tant que suite concrète au Plan d'action consolidé de l'Afrique dans le domaine de la science et la technologie mis en place par le NEPAD en vue du développement socioéconomique du continent. Ainsi, dans le cadre des efforts visant à encourager l'application des sciences et technologies au développement, l'UNESCO aide actuellement le Gouvernement kényen à élaborer un plan directeur pour la création d'un parc scientifique à Nairobi.

13. Le début de l'exercice biennal a également été marqué par une nette augmentation de la demande de **formulation, d'évaluation et de mise en œuvre de politiques scientifiques**. Dans le cadre de la participation de l'UNESCO à la mise en œuvre du Plan d'action consolidé de l'Afrique dans le domaine de la science et la technologie de l'Union africaine (UA), 15<sup>1</sup> pays ont présenté des demandes d'aide aux fins de la révision ou de la formulation des politiques scientifiques nationales. L'élaboration de politiques de cette nature est achevée en République démocratique du Congo et débute au Bénin, au Burundi, au Botswana, en Côte d'Ivoire, à Madagascar et en République-Unie de Tanzanie. Il est prévu de procéder à un recensement exhaustif des politiques de STI ainsi que des capacités scientifiques et technologiques en Afrique. Plusieurs donateurs bilatéraux se sont engagés à appuyer cet exercice. Dans l'esprit du partenariat privilégié souhaité dans la Déclaration adoptée par les chefs d'État et de gouvernement des pays africains à Addis-Abeba, en janvier 2007, et en reconnaissance du rôle joué par l'UNESCO en tant qu'organisatrice du Groupe des Nations Unies pour la science et la technologie à l'appui de l'UA/NEPAD, ainsi que de sa remarquable contribution à la mise en œuvre du Plan d'action consolidé de l'Afrique dans le domaine de la science et la technologie de l'UA, l'Organisation a été invitée par le Bureau du Conseil ministériel africain sur la science et la technologie (CMAST) à devenir membre de son comité directeur.

14. L'UNESCO répond en outre à huit demandes de formulation ou d'amélioration de politiques scientifiques provenant d'États membres d'Asie, d'Europe et des États arabes<sup>2</sup>. Dans ces derniers, elle coordonne le recensement des capacités de STI en vue de guider l'élaboration d'une stratégie régionale globale d'innovation scientifique et technologique pour les États arabes, qui est une première pour eux. Autre caractéristique de la période de mise en œuvre dans la région, des initiatives visent à faciliter la création de musées des sciences au Yémen et au Qatar, dans le cadre des efforts accomplis pour aider le public à mieux comprendre la science et la technologie.

15. Le lancement du Centre international pour la coopération Sud-Sud dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'innovation à Kuala Lumpur (Malaisie) est une contribution majeure au **renforcement des capacités**. L'UNESCO a aussi commencé à coopérer avec deux nouveaux centres d'excellence internationaux dans le domaine des sciences fondamentales : le Centre international de bio-informatique de l'Institut des sciences Weizmann de Tel Aviv, et l'Institut caucasien de biotechnologie de Tbilissi (Géorgie). Dans le cadre des efforts actuellement déployés pour renforcer les capacités institutionnelles et humaines en Afrique, et avec un

<sup>1</sup> Bénin, Botswana, Burundi, Côte d'Ivoire, Madagascar, Malawi, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Swaziland, Togo, Zambie et Zimbabwe.

<sup>2</sup> Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Cambodge, Jordanie, Maroc, Népal et Serbie.

financement du Ministère italien des affaires étrangères, le CIPT a appuyé la création d'un centre national de mathématiques à Abuja (Nigéria) et lancé un programme de formation et de recherche dans des laboratoires italiens en mettant l'accent sur la région africaine.

16. L'**eau douce** et les effets que le **changement climatique** aura sur elle ont fait l'objet d'une attention particulière en vue du lancement d'activités d'adaptation dans toutes les régions. Un système expérimental de surveillance de la sécheresse en Afrique destiné à assurer un suivi en temps réel ou presque des conditions hydrologiques à la surface de la terre, reposant sur des modèles conçus à partir d'observations de télédétection, a été testé et validé par des utilisateurs africains dans le cadre de l'Initiative TIGER<sup>3</sup>, dans le but d'améliorer le renforcement des capacités et l'adaptation au changement climatique, ainsi que de contribuer au processus du NEPAD/Conseil des ministres africains chargés de l'eau (AMCOW) et à la réalisation des objectifs du SMDD. Partant du constat que le suivi et les évaluations des effets de la variabilité du climat et d'autres changements planétaires sur les ressources en eau ne prennent généralement pas en compte les eaux souterraines, la Conférence internationale - Eaux souterraines et climat en Afrique (Kampala) a rassemblé des experts scientifiques de l'eau et du climat provenant d'établissements universitaires/de recherche, de gouvernements et du secteur privé, ainsi que des représentants d'institutions et de donateurs internationaux, afin de mieux comprendre l'impact du climat et du développement sur les eaux souterraines en Afrique. Dans le même ordre d'idées, une Conférence internationale sur la gestion intégrée des ressources en eau (le Cap) a été organisée en partenariat avec la Commission de recherche sur l'eau d'Afrique du Sud, le Ministère des eaux et forêts et l'Institut de l'eau d'Afrique australe afin de mettre en place une plate-forme permettant aux praticiens et aux décideurs des pays en développement de partager les expériences et les enseignements tirés de la mise en œuvre de la GIRE (conjointement avec la deuxième Réunion consultative régionale africaine des comités nationaux du Programme hydrologique international de l'UNESCO).

17. Les **programmes scientifiques intergouvernementaux/internationaux** et leurs comités nationaux ont continué de jouer un rôle de coordonnateur et de rassembleur en axant leur action sur la recherche, la formation et le renforcement des capacités et en catalysant la collaboration scientifique entre États membres afin d'améliorer la compréhension d'enjeux mondiaux et régionaux tels que le changement climatique, la pénurie d'eau et la perte de biodiversité.

18. En collaboration avec l'UNESCO-IHE, la 18<sup>e</sup> session du Conseil intergouvernemental du PHI a lancé un Programme UNESCO de bourses d'études supérieures dans le domaine de l'eau visant à renforcer les capacités des professionnels et à favoriser la recherche dans le domaine de l'eau dans les pays en développement, et a approuvé sept nouvelles propositions de centres de catégorie 2 relatifs à l'eau conformément aux procédures énoncées dans la stratégie relative à l'examen des propositions concernant la création de centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO. Il convient également de noter que l'**UNESCO-PHI** a été désignée comme l'organisation internationale la plus influente en matière d'eau douce dans le cadre d'une récente enquête approfondie qui a passé en revue une quarantaine d'institutions internationales en rapport avec l'eau.

19. Le troisième Congrès mondial des réserves de biosphère a adopté le Plan d'action de Madrid, axé sur l'élaboration de modèles pour faire des réserves de biosphère des laboratoires et plates-formes d'apprentissage pour les spécialistes des politiques, les chercheurs et la communauté scientifique, ainsi que d'autres acteurs, afin de traduire les principes du développement durable en pratiques pertinentes sur le plan local. Le Plan d'action de Madrid définit également les actions, cibles, indicateurs de réussite, partenariats et autres stratégies de mise en œuvre, ainsi que le cadre d'évaluation, pour l'action du programme **MAB** et de son Réseau mondial de réserves de biosphère sur la période 2008-2013.

---

<sup>3</sup> Le partenariat TIGER-SHIP, mené conjointement par l'Agence spatiale européenne (ESA) et l'UNESCO, vise à mettre au point des services permanents d'observation de la Terre en vue d'une gestion intégrée des ressources en eau dans les pays en développement, en particulier en Afrique.

20. La 41<sup>e</sup> session du Conseil exécutif de la **COI** a traité en particulier de l'adaptation au changement climatique, notamment dans le cadre de la Conférence à la mémoire de Roger Revelle consacrée aux incidences du changement climatique sur l'environnement marin et les zones côtières. Les synergies avec d'autres entités sont également en train d'être renforcées afin de mieux répondre aux défis multidimensionnels qui se posent aujourd'hui. S'agissant de la conservation de la biodiversité marine, par exemple, la **COI** et le **MAB** ont défini, avec le soutien de fondations privées, des critères écologiques et des systèmes de classification biogéographique pour les zones marines dans le cadre des activités menées à l'appui de la Convention sur la diversité biologique. La **COI** et le programme **MAB** s'emploient en outre à appliquer des méthodes d'aménagement de l'espace marin dans un site du patrimoine mondial et une réserve de biosphère au Viet Nam, ainsi qu'à renforcer les liens avec le programme international de la biodiversité, DIVERSITAS.

21. Une attention particulière a été prêtée à l'élaboration et à la mise en œuvre des **plates-formes intersectorielles** en tant que nouvelle modalité destinée à renforcer la qualité, la cohérence et la pertinence de l'exécution des programmes. Les plates-formes mises en œuvre dans le cadre du grand programme II se sont attachées en premier lieu à assurer la cohérence de leurs objectifs de haut niveau, affiner leurs résultats escomptés et définir des indicateurs de réussite essentiels. La plate-forme intersectorielle pour le développement durable des petits États insulaires en développement s'est appuyée sur les travaux intersectoriels en cours pour la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice et a élargi des initiatives telles que « Sandwatch ». Dans le cadre de la plate-forme intersectorielle sur le changement climatique, une contribution importante destinée à améliorer la compréhension du changement climatique a été apportée par le Projet international de coordination des données sur le carbone océanique de la COI et l'Organisation des sciences de la mer pour le Pacifique Nord, qui ont publié le *Guide to Best Practices for Ocean CO<sub>2</sub> Measurements* (Guide des meilleures pratiques pour mesurer le CO<sub>2</sub> océanique) en février. Avec le soutien de S. A. S. le Prince Albert II de Monaco, les préparatifs d'une réunion internationale d'experts sur la transformation des paysages terrestres et marins arctiques du fait du changement climatique et ses incidences régionales et mondiales sur le développement durable, qui doit se tenir à Monaco en 2009, ont également été lancés. Enfin, il convient de mentionner que la 12<sup>e</sup> Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) a pris acte de la stratégie de l'UNESCO pour faire face au changement climatique, considérée comme une bonne base pour contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative pour l'environnement du NEPAD et à la création du groupe d'experts africain sur le changement climatique. La plate-forme intersectorielle sur l'éducation scientifique a commencé à identifier les besoins prioritaires en matière d'enseignement scientifique dans les régions, au moyen d'ateliers et de réunions régionales d'experts.

22. **Les autres faits marquants relatifs au programme** à ce stade précoce de son exécution sont présentés ci-après :

- En soutenant les mesures prises par le Gouvernement chinois à la suite du séisme dans le Sichuan, le Center for Earth Observation and Digital Earth (CEODE) en Chine, qui est signataire de l'Accord-cadre ouvert passé entre l'UNESCO et les agences spatiales, a illustré le rôle essentiel que des données aériennes et de télédétection bien exploitées peuvent jouer dans le travail de relèvement après une catastrophe.
- À la suite du cyclone au Myanmar, l'équipe du Bureau de l'UNESCO à Bangkok chargée de la préparation aux catastrophes et de la mitigation a partagé ses compétences techniques, apportant son aide dans le cadre d'une évaluation des besoins pour la reconstruction des écoles.
- L'Année internationale de la planète Terre (2008) a été lancée au Siège de l'UNESCO. Les activités organisées dans ce cadre visent à intéresser un plus grand nombre de jeunes aux sciences de la terre. Le lancement régional de l'Année internationale de la planète Terre en Afrique, par le Président de la République-Unie de Tanzanie et le



Directeur général, a focalisé l'attention du monde politique sur le rôle de la science dans le développement.

- Lors de la 10<sup>e</sup> édition du Prix L'ORÉAL-UNESCO pour les femmes et la science, cinq scientifiques éminentes se sont vu décerner le Prix L'ORÉAL-UNESCO 2008 et 15 jeunes chercheuses ont reçu la Bourse L'ORÉAL-UNESCO 2008. À l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire de ce partenariat, la création, sur le même modèle, de programmes de bourses régionaux en Afrique a été annoncée. Une autre initiative visant à encourager la participation des femmes à tous les niveaux scientifiques mérite d'être signalée dans le cadre du grand programme II : il s'agit du soutien apporté à une réunion régionale sur la place importante à accorder aux femmes dans les carrières scientifiques en Afrique.

23. Dans le contexte du nouveau **cadre de coordination** des activités relatives au changement climatique du **système des Nations Unies**, et sur proposition du Secrétaire général de l'ONU, l'UNESCO, associée à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), a été désignée comme chef de file du domaine transversal « Travaux scientifiques, évaluations, suivi et alertes rapides ». Cela se traduira par un accent plus fort mis sur la base de connaissances (notamment dans les domaines de l'océanographie, de l'hydrologie, des sciences écologiques et des sciences de la terre) et sur le renforcement des capacités d'adaptation. Parallèlement, le rôle des projets du grand programme II dans le cadre d'une initiative globale de gouvernance internationale en matière d'environnement a été débattu lors d'une consultation informelle au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies. Un mémorandum sur l'avantage comparatif de l'UNESCO dans le domaine de l'environnement et du développement durable est en cours d'élaboration.

24. Au niveau national, la participation active aux **exercices conjoints de programmation par pays**, en particulier dans les pays pilotes de l'initiative « Unis dans l'action », porte ses fruits avec l'intégration des compétences essentielles et de la contribution de l'UNESCO dans le programme Unité d'action des Nations Unies en Uruguay (réduction des risques de catastrophe et surveillance de l'environnement), au Rwanda (renforcement de la compréhension et meilleure utilisation des réserves de biosphère) et en République-Unie de Tanzanie (examen du système scientifique, technologique et d'innovation).

## GRAND PROGRAMME III - SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

25. SHS a accordé une attention particulière au renforcement des liens entre les chercheurs et la communauté des responsables politiques. Les réunions des bureaux du Conseil intergouvernemental du programme MOST et du Comité international de bioéthique ont eu lieu, notamment celle du CIGEPS en janvier 2008, ce qui a permis d'inclure leurs décisions et recommandations dans les plans de travail du Secteur.

26. Le Comité international de bioéthique (CIB) finalise ses travaux sur la responsabilité sociale et la santé. Il examine également le rapport de l'Institut des hautes études de l'Université des Nations Unies intitulé « Le clonage des êtres humains à des fins de reproduction est-il inévitable ? Options futures pour la gouvernance des Nations Unies », dans le but de déterminer si des évolutions sur les plans scientifique, social ou politique justifieraient une nouvelle initiative au niveau international. Dans le domaine de l'éthique des sciences et des technologies, le nombre croissant de demandes d'appui des comités nationaux de bioéthique ainsi que la coopération accrue avec l'ISESCO dans le monde arabe, sont particulièrement encourageants. Par ailleurs, les bases de données de l'Observatoire mondial d'éthique continuent d'être enrichies.

27. En vue de renforcer le lien interdisciplinaire entre la recherche et les politiques, les travaux ont commencé pour rendre accessibles, au moyen de l'outil de recherche en ligne de MOST, les options de politique extraites simultanément de différentes sources disponibles dans les domaines couverts par SHS, sources qui ont fait l'objet d'une évaluation par les pairs. Des applications pilotes ont également été conçues pour les travaux de recherche produits par des partenaires de l'UNESCO.

28. Plusieurs initiatives axées sur l'Afrique sont de vraies réussites dans la mesure où elles contribuent aux efforts d'intégration régionale, l'un des grands objectifs de la plate-forme intersectorielle sur le programme Priorité Afrique :

- Les ministres chargés de la condition féminine de la région des Grands Lacs travaillent avec détermination à la création d'un Centre de recherche et de documentation des femmes dans la région des Grands Lacs afin de contribuer à la mise au point de politiques fondées sur des données factuelles en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes.
- Suite à l'organisation par MOST d'une série de 15 séminaires nationaux dans les pays de la CEDEAO, le Sommet des chefs d'Etat de la CEDEAO, tenu en janvier 2008, a adopté la proposition de projet concernant la création d'un Institut de l'Afrique de l'Ouest qui devrait être établi à Praia, au Cap-Vert. L'Institut, qui sera responsable de la recherche sur l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, a pour but de proposer des options de politique en faveur du développement, de la paix et des droits de l'homme dans la région.
- Le renforcement des capacités en matière de recherche en sciences humaines orientée vers l'action est au cœur de la contribution du grand programme III au Forum « Horizon de la Grande corne », qui réunit des responsables politiques, des établissements d'enseignement supérieur et des chercheurs. Ce Forum a été officiellement créé en mai 2008 par quelque 70 membres fondateurs issus des sept pays de l'IGAD et de leur diaspora.
- Le Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2008 a été décerné à l'Institut pour la justice et la réconciliation, de l'Afrique du Sud.

29. Les XXIX<sup>e</sup> Jeux olympiques de Beijing, en Chine, sont l'occasion de réaffirmer la volonté de lutter contre le dopage. Le 100<sup>e</sup> instrument de ratification de la Convention internationale contre le dopage dans le sport, de 2005, devrait être déposé en septembre 2008 et le Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport a reçu des contributions d'un montant total de 1,3 million de

dollars des États-Unis. En accord avec le CIGEPS, SHS a commencé à consulter les ministres chargés de l'éducation physique et des sports et les organisations de la société civile pour mettre au point la stratégie du Secteur en matière d'éducation physique et de sport pour la paix et le développement dans les prochaines années afin de doter le programme d'un axe cohérent, suite à son transfert du grand programme I au grand programme III. La stratégie de SHS concernant la jeunesse est également à l'ébauche dans le cadre de consultations régionales.

30. L'accent est mis sur l'établissement de passerelles entre les grands programmes II et III, dans le but de mobiliser la science pour la lutte contre la pauvreté et de faire en sorte qu'elle serve la cause de la paix. À travers la plate-forme intersectorielle sur le Renforcement des systèmes de recherche nationaux, un travail conceptuel a été entrepris pour répondre aux défis posés par l'élaboration d'un modèle complet et cohérent pour l'analyse des différents éléments des systèmes de recherche nationaux. Les examens de pays, dont deux ont été lancés (République-Unie de Tanzanie et Madagascar), apportent une aide aux États membres afin qu'ils revoient leur système national concernant la science et la technologie, de façon à renforcer leurs capacités en matière d'innovation et de développement accéléré, tout en continuant à faire de l'éthique des sciences et des technologies une préoccupation centrale.

31. Le Secrétariat a organisé plusieurs consultations avec les États membres afin de parachever le Plan d'action pour la célébration du 60<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme - en particulier ceux qui relèvent de la compétence de l'UNESCO. Le nombre toujours croissant d'activités menées par les États reflète la diversité des approches guidées par une vision des droits de l'homme en constante évolution, en même temps qu'il traduit la volonté des États membres et des partenaires de l'UNESCO d'œuvrer avec l'Organisation à leur mise en œuvre et à leur promotion. La première édition du nouveau Prix UNESCO-Bilbao pour la promotion d'une culture des droits de l'homme a été lancée ; ce prix a pour objet de mettre en relief les contributions importantes et efficaces apportées à la promotion d'une culture des droits de l'homme aux niveaux régional et international. La célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse 2008 au Mozambique a donné lieu à la Déclaration de Maputo : favoriser la liberté d'expression, l'accès à l'information et l'autonomisation des personnes. Les coalitions des villes contre le racisme et la discrimination vont être renforcées par l'élaboration d'une série d'indicateurs visant à mesurer les progrès des politiques locales dans ce domaine. La création d'une coalition internationale a été annoncée à l'occasion du Forum mondial des droits de l'homme qui s'est tenu à Nantes (France) en juin 2008.

32. Enfin, le Secteur a revu sa stratégie de communication et d'information en examinant de près ses publications (cf. 180 EX/39), afin qu'elles contribuent explicitement aux objectifs stratégiques du programme. Le magazine trimestriel SHSregards a lancé une série de dossiers sur l'intérêt accordé aux sciences sociales et humaines par les commissions nationales pour l'UNESCO, les trois premiers étant consacrés aux Philippines, au Canada et au Malawi. Ces études montrent notamment l'importance d'une coopération étroite avec les ministères compétents, les commissions nationales, les chaires UNESCO, les ONG, les organisations de la société civile et d'autres partenaires si l'on veut mettre en avant le rôle de l'UNESCO comme intermédiaire impartial entre acteurs publics et privés pour l'élaboration des stratégies de développement social.

## GRAND PROGRAMME IV - CULTURE

33. La 32<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial s'est tenue à Québec (Canada) en juillet 2008 et a conduit à l'examen par le Comité de 158 rapports sur l'état de conservation, dont 30 concernant des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Au total, 27 nouveaux biens ont été inscrits, dont 4 de pays non représentés, 4 de régions sous-représentées et 11 pour les catégories sous-représentées. Depuis le début de l'année, trois nouvelles listes indicatives et six listes indicatives révisées ont été soumises au Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le nouveau formulaire de demande d'assistance internationale a été mis en ligne et le questionnaire de soumission de rapports périodiques en ligne a été testé. Suite à l'audit de gestion effectué l'année dernière, la nouvelle structure du Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial a été mise en place. Le « mécanisme de suivi renforcé » demandé par le Comité du patrimoine mondial pour trois sites du patrimoine mondial en péril a été mis en œuvre en République démocratique du Congo, à Jérusalem et à Dresde. Les capacités nationales pour la gestion et la conservation des biens ont été renforcées à travers différentes activités de conservation et de formation en Asie, en Afrique et dans les Caraïbes, celles-ci s'adressant également aux femmes. Un projet conjoint lié aux OMD et impliquant l'UNESCO, la FAO, le PNUD, l'UNHCR, l'OIT et le FNUAP est en préparation pour un financement potentiel au titre du Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD. Des activités relatives au tourisme durable ont également été menées (OMD 1), de même que des activités liées à la conservation du patrimoine naturel (OMD 7). Le Fonds africain du patrimoine mondial a tenu une réunion de promotion à Abuja. Le Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial a conclu trois accords de partenariat avec le secteur privé, tandis que huit autres sont en cours de discussion. On a également poursuivi activement des projets ayant une grande visibilité et un impact important comme les travaux de réinstallation de l'obélisque d'Axoum en Éthiopie, menés grâce à la généreuse contribution de l'Italie.

34. Afin d'assurer la mise en œuvre à l'échelle la plus vaste possible de la Convention 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, l'UNESCO a poursuivi ses efforts pour augmenter le nombre des pays signataires qui, au 30 juin 2008, était de 95. L'Assemblée générale des États parties à la Convention, réunie au Siège de l'UNESCO du 16 au 19 juin 2008, a approuvé l'ensemble des directives opérationnelles préparées à son intention par le Comité intégral, marquant ainsi le lancement de la phase opérationnelle de la Convention. Parallèlement l'UNESCO a poursuivi sa coopération avec les États membres, y compris ceux qui n'ont pas encore ratifié la Convention. La mise en œuvre des plans d'action de sauvegarde pour des éléments proclamés chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité a été poursuivie et un certain nombre de projets de sauvegarde financés par des ressources extrabudgétaires ont pu être lancés. Plusieurs ateliers ont été organisés pour les États parties à la Convention dans différents pays/régions. Une attention particulière était accordée au renforcement des capacités en Afrique où des ateliers régionaux ont été organisés avec la participation des États non parties à la Convention. S'agissant des plates-formes intersectorielles, une approche pour favoriser l'égalité des genres a été développée dans le cadre des projets de sauvegarde du patrimoine immatériel et d'autres initiatives intersectorielles ont été prises dans le cadre du programme en faveur de la sauvegarde des langues en péril, la promotion du multilinguisme et le dialogue interculturel.

35. L'articulation entre le développement des musées, le renforcement des capacités, la participation des communautés, et les trois conventions internationales de 1954, 1970 et 2001 a été soulignée. On s'est employé à mettre en évidence le lien existant entre la promotion des principes énoncés dans les conventions de l'UNESCO pour la protection des biens culturels mobiliers et les activités opérationnelles destinées à les concrétiser. Une campagne de sensibilisation pour lutter contre le trafic illicite de biens culturels en Iraq a été lancée, tandis que l'élaboration de la Base de données de l'UNESCO sur la législation relative au patrimoine culturel s'est poursuivie, compilant actuellement les textes en vigueur dans 122 États membres. Le renforcement des capacités des professionnels des musées a été intensifié grâce à des partenariats entre musées, au soutien apporté aux musées communautaires en Asie, en Afrique et en Amérique latine conformément au 34 C/DR.44, au partenariat de trois ans avec l'ICCROM, ainsi qu'à la production de publications pour les professionnels des musées, à leur traduction dans

les langues locales et à leur diffusion gratuite en ligne via le site Web de l'UNESCO. L'accent a été mis sur l'Afrique, les PMA, les petites îles, l'égalité des sexes et la jeunesse, la réduction de la pauvreté ainsi que les pays en situation de post-conflit. Le Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale, dont le rôle a été renforcé, s'est réuni en mars à Athènes, retrouvant ainsi un nouvel élan. En ce qui concerne la protection du patrimoine culturel subaquatique, une loi type sur l'application de la Convention de 2001 dans les Caraïbes a été élaborée et 15 formations sur mesure ont été dispensées en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Enfin, de nouveaux États parties ont adhéré à la Convention de 2001 (17 États parties), et aux deux protocoles de la Convention de La Haye de 1954 (118 États parties à la Convention de La Haye ; 97 États parties au 1<sup>er</sup> Protocole ; 48 États parties au 2<sup>e</sup> Protocole), ainsi qu'à la Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés (29 États parties).

36. Toujours sur le plan normatif, le nombre des parties à la Convention 2005 est passé à 84 (83 États et la Communauté européenne). Des mesures tendant à associer la société civile ont été prises à l'occasion de la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement (21 mai) et une réunion sur la participation de la société civile dans la mise en œuvre de la Convention en juin 2008. La première session extraordinaire du Comité intergouvernemental s'est également tenue en juin au Siège. Parallèlement, le lancement d'une initiative pour le développement des partenariats public-privé de soutien aux industries culturelles a été réalisé. Des efforts pour approfondir les liens entre culture et développement à travers les industries culturelles ont été menés, notamment en vue de la révision du cadre de statistiques culturelles de l'UNESCO et par une coopération accrue avec d'autres institutions des Nations Unies. Pour accroître l'engagement de nouveaux partenaires, tels que les cités, le *Réseau des villes créatives* a pris un nouvel essor et s'agissant de l'éducation artistique, les premières démarches préparatoires à la seconde Conférence mondiale prévue en 2010 ont été entreprises. Il conviendrait enfin de citer les activités consacrées au livre, aux langues et à la traduction, en particulier la progression significative de l'*Index Translationum*, comme celles portant sur l'artisanat et le design qui permettent d'associer étroitement le Siège et les bureaux, notamment à travers la *Reconnaissance d'excellence*. Dans le domaine de la promotion, une assistance technique a été fournie dans le cadre de la Foire de Paris aux artisans d'Afrique de l'Ouest ayant reçu cette reconnaissance en novembre 2007. La Plate-forme intersectorielle concernant les langues et le multilinguisme a centré ses travaux sur la mobilisation de nombreuses parties prenantes et sur les activités liées à l'Année internationale des langues 2008, pour laquelle l'UNESCO est l'institution chef de file conformément à la résolution A/RES/61/266 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Quelque 150 activités associant de multiples parties prenantes dans toutes les régions pour fêter l'Année internationale des langues ont été recensées au cours des six premiers mois de l'année.

37. Plusieurs activités ont été lancées en vue de contribuer à une meilleure compréhension des défis posés par l'interaction entre diversité culturelle et dialogue interculturel et au renforcement de la lutte contre les préjugés culturels, ethniques et religieux. Tout a été fait pour terminer les projets des Histoires générales et régionales, leur exploitation à des fins pédagogiques a avancé, particulièrement celle de l'Afrique. Dans le cadre du projet *La route de l'esclave*, l'UNESCO a participé au lancement du bicentenaire de l'abolition de la traite négrière par les États-Unis (Washington, janvier 2008), et deux projets sur l'inventaire des lieux de mémoire dans l'océan Indien et dans les Caraïbes ont été achevés. En outre, quatre ouvrages pédagogiques sur la traite négrière et l'esclavage en Amérique centrale ont été achevés (mai 2008) et un documentaire donnant une vision globale des différentes traites a été réalisé. Un soutien a également été apporté au projet relatif à la préservation du patrimoine de la libération africaine (ALHP) par l'organisation d'une réunion consultative (Windhoek, février 2008). Diverses publications en faveur du dialogue interculturel et de sa composante essentielle, le dialogue interreligieux, ont vu le jour en étroite coopération avec les chaires UNITWIN/UNESCO. La coopération avec l'Alliance des civilisations (AoC) a été renforcée par la signature d'un mémorandum d'accord, entre le Directeur général et le Haut-Représentant des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations, en janvier 2008, en marge du premier Forum annuel de l'Alliance des civilisations, à Madrid.

Parallèlement, l'UNESCO a participé au Forum ouvert des ONG sur l'Alliance des civilisations, à la réunion du Groupe d'amis de l'AoC (New York, juin 2008) au Séminaire régional : « Women and the Alliance of Civilizations: Opportunities and Challenges » (Buenos Aires, avril 2008) et au Forum de Baku (juin 2008) visant à élargir le rôle des femmes dans le dialogue interculturel. Par ailleurs, le *Plan Arabia*, projet à vocation à la fois régionale et internationale, a été poursuivi ainsi que la mise en œuvre du projet sur « l'image de l'autre dans les manuels scolaires en Europe et dans le monde arabo-musulman ». Enfin, le sixième Sommet des chefs d'État du Sud-Est européen a eu lieu à Athènes (juin 2008) sur le thème des *Rencontres interculturelles à travers les voies maritimes, fluviales et lacustres de l'Europe du Sud-Est* et le plan d'action pour la plate-forme intersectorielle sur le dialogue entre les civilisations et les cultures en vue d'une culture de la paix a été finalisé.

38. Afin de mieux démontrer les liens entre diversité, dialogue et développement, une étude d'orientation stratégique concernant l'identification de principes directeurs devant guider la planification des politiques ayant trait à la culture a été lancée pour aboutir à la conception d'un « profil culturel », apte à développer le secteur culturel. Parallèlement, des ateliers de formation destinés notamment au personnel de l'UNESCO, au Siège et hors Siège, et aux équipes de pays des Nations Unies (UNCT), ont été organisés, plaçant la programmation des politiques publiques sous le prisme de la diversité culturelle (« programmation dans l'optique de la diversité culturelle »). Une attention particulière a été portée aux besoins définis par le NEPAD (égalité des genres, lutte contre le VIH et sida), comme au renforcement des capacités institutionnelles des responsables politiques et professionnels dans le domaine culturel. Dans le contexte de la préparation du Rapport mondial de l'UNESCO, plusieurs réunions internes et externes se sont tenues en vue de finaliser un premier projet complet, qui fait actuellement l'objet de différents processus d'évaluation et de révision. Au cours des six derniers mois, le Secteur de la culture s'est beaucoup impliqué dans les exercices de programmation conjointe au niveau des pays afin d'intégrer la culture comme pilier du développement et comme facteur de cohésion sociale dans les documents conjoints : une composante culture figure maintenant dans les plans/programmes uniques élaborés dans le cadre des huit pays pilotes « Unis dans l'action » et suite à la sélection de 18 propositions de projet dans le cadre du volet thématique Culture et développement du Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD fin 2007, des programmes y relatifs ont été élaborés. En juin 2008, 10 programmes conjoints ont été approuvés par le Comité directeur du Fonds et huit sont en cours de révision. L'UNESCO est l'agence chef de file de 13 programmes conjoints.

## Grand programme V - COMMUNICATION ET INFORMATION

39. La mise en œuvre du programme a commencé à donner les résultats escomptés en contribuant à atteindre l'objectif primordial, « édifier des sociétés du savoir inclusives grâce à l'information et la communication », en améliorant « l'accès universel à l'information et au savoir et en favorisant des médias et des infrastructures pluralistes, libres et indépendants ».

40. La sensibilisation de l'opinion à la **liberté d'expression** en tant que droit humain fondamental s'est accrue lors de la célébration de la **Journée mondiale de la liberté de la presse** le 3 mai et des différentes manifestations organisées dans le monde entier pour l'occasion, notamment une conférence internationale à Maputo, au Mozambique, qui a abouti à l'adoption de la Déclaration de Maputo ; celle-ci souligne l'importance de la liberté d'expression et du libre accès à l'information pour la démocratie participative. L'attribution du **Prix mondial de la liberté de la presse** à la journaliste mexicaine Lydia Cacho Ribeiro a trouvé un large écho dans les médias internationaux, donnant une grande visibilité à l'UNESCO. Dans le même contexte, un intérêt croissant pour les lois sur le droit à l'information en Asie du Sud et centrale et en Afrique de l'Ouest a offert de nouvelles occasions de renforcer les activités dans le domaine de la **liberté d'expression**.

41. Les efforts de l'UNESCO pour encourager l'autoréglementation professionnelle, le journalisme d'investigation, ainsi que la mise en place de normes déontologiques afin de fournir au public des informations objectives et fiables et de favoriser la transparence et la responsabilité des autorités publiques ont donné des résultats positifs dans toutes les régions. L'importance de « créer une culture planétaire de sécurité du journalisme » comme condition préalable à tout programme de développement des médias a été soulignée lors de la table ronde organisée par l'Institut international pour la sécurité de la presse (INSI) en juin 2008, tout comme la nécessité de coordonner et de renforcer les activités de formation et de sensibilisation dans ce domaine.

42. Les mesures destinées à améliorer le service public de radiotélévision et à encourager l'indépendance éditoriale du service public ont débouché sur de meilleures capacités institutionnelles et professionnelles en matière de formation et de meilleures radiotélévisions de service public en Asie, en Afrique et en Europe du Sud-Est. La promotion d'une radiotélévision de service public éditorialement indépendante a subi l'influence stratégique des débats tenus dans plusieurs pays au sujet des défis et des possibilités qui s'offrent au service public de radiotélévision face à l'évolution des médias et de l'information.

43. L'Organisation a continué à jouer son triple rôle dans le suivi du **Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)** en menant à bien des activités concrètes figurant dans le Plan d'action du SMSI dans le cadre de ses propres programmes ; en facilitant la mise en œuvre cohérente de six grandes orientations du Plan d'action de Genève ; et en assurant, avec l'UIT et le PNUD, l'action globale de coordination multipartenaires menée par les coordonnateurs des 11 grandes orientations. L'action de l'UNESCO visant à favoriser l'**accès universel à l'information** s'est concentrée sur l'aide aux États membres dans la redéfinition des orientations stratégiques du Programme Information pour tous (PIPT) afin de donner une base solide à son action nationale et internationale et à la mise en œuvre du Plan d'action du SMSI au cours des prochaines années.

44. En parallèle, les efforts se sont concentrés sur la préservation et la maîtrise de l'information, deux priorités du PIPT et deux composantes essentielles du cadre d'action de l'UNESCO pour l'accès universel. Renforcer les moyens d'accroître la visibilité du **Programme Mémoire du monde**, améliorer la diffusion des meilleures pratiques de conservation du patrimoine documentaire et accroître le nombre des inscriptions au Registre figuraient parmi les réussites les plus marquantes de la troisième Conférence internationale du Programme Mémoire du monde (Canberra, février 2008). Grâce à un financement modique du PIPT, un programme de formation des enseignants destiné à intégrer l'initiation aux médias dans les politiques éducatives a été élaboré et d'abord appliqué en Jamaïque. En outre, la brochure « *Introduction à la maîtrise de*

*l'information* » a été publiée, donnant de solides fondements théoriques à cette question, et un cadre d'indicateurs sur la maîtrise de l'information a été mis au point pour mesurer les progrès de la construction de sociétés qui maîtrisent l'information. Les autres tendances marquantes comprenaient les efforts visant à promouvoir les multipartenariats internationaux pour favoriser l'accès universel à l'information grâce à la Conférence et exposition internationales de l'UNESCO sur les parcs du savoir à Doha (Qatar) qui a aidé à sensibiliser aux possibilités offertes par les parcs du savoir fondés sur les TIC de contribuer à l'autonomisation des individus et des communautés.

45. Dans le domaine des technologies de l'information et de la communication au service de la création, de l'acquisition et du partage du savoir, les Standards de compétences TIC des enseignants (SCE) pour l'intégration des TIC dans l'enseignement ont été lancés après deux années de mise au point ; la structure de formation ouverte, un centre en ligne de ressources pédagogiques pour le développement libres et gratuites, s'est considérablement développée en termes de ressources, de partenaires et d'utilisation ; enfin, un premier cybercentre éducatif pour les enfants hospitalisés a ouvert à Rabat, au Maroc. Ces activités, ainsi que l'implication du Secteur CI dans les différentes plates-formes intersectorielles auxquelles le grand programme V contribue, ont figuré parmi les **initiatives intersectorielles** majeures menées au cours de cette période.

46. Le Programme international pour le développement de la communication (PIDC) a continué à jouer son rôle de mécanisme de mobilisation des ressources afin de favoriser le développement des médias. La réussite du PIDC reflète le rôle mondial de chef de file de l'UNESCO dans la promotion du développement de **médias libres, indépendants et pluralistes**. Grâce à un budget de près de deux millions de dollars, 70 nouveaux projets ont été lancés en février 2008 avec le soutien du PIDC dans 50 pays en développement. La série d'**indicateurs du développement des médias** qui a été approuvée par le Conseil intergouvernemental du PIDC en mars 2008 constitue un outil diagnostique important pour évaluer l'état des médias dans le contexte national et aider les parties prenantes à déterminer les domaines nécessitant une aide au développement. Ces indicateurs sont désormais reconnus comme un instrument majeur de normalisation par les parties prenantes et les organismes des Nations Unies chargés du développement des médias et de la bonne gouvernance.

47. L'UNESCO a lancé une initiative stratégique pour renforcer les **capacités des instituts de formation aux médias** avec des ateliers qui ont réuni 30 écoles de journalisme en Asie du Sud, dans le Pacifique et en Afrique australe. Ces ateliers ont étudié les moyens de développer les ressources locales afin d'adopter les programmes modèles d'enseignement du journalisme de l'UNESCO qui sont largement acceptés. Des réunions similaires sont organisées dans d'autres sous-régions. Parallèlement à cette initiative, une stratégie de développement de centres potentiels d'excellence pour l'enseignement du journalisme en Afrique a été lancée. La promotion d'**approches tenant compte des besoins des deux sexes** a été encouragée dans toutes les activités du Secteur CI en veillant particulièrement à assurer l'égale participation des femmes et des hommes aux manifestations parrainées par l'UNESCO, notamment aux ateliers de formation.

48. Le lancement de la deuxième phase des centres multimédia communautaires (CMC) à plus grande échelle en Afrique, soutenu par le Gouvernement suisse, a dynamisé l'action menée pour favoriser l'accès des communautés à l'information et au savoir. Cette activité figure parmi les réalisations les plus significatives du CI pour répondre aux besoins de l'Afrique au cours de cette période. Six nouveaux projets ont été lancés avec le soutien du PIDC afin d'introduire le modèle des CMC dans quatre pays. Neuf autres ont été mis en place pour renforcer les médias communautaires, leurs réseaux, diffuseurs et/ou le renforcement des capacités.

49. De nombreuses activités, et en particulier l'initiative des CMC, contribuent à la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, notamment les OMD. L'accent a été mis en particulier sur la consolidation de la stratégie de l'UNESCO visant à favoriser la communication pour le développement et à mobiliser à son service une démarche à l'échelle du



système des Nations Unies. La participation active des conseillers du Secteur CI aux **activités du système des Nations Unies**, par exemple au Cap-Vert, en Équateur et en Uruguay, a conduit à incorporer des stratégies et des activités liées à la communication et l'information dans des plans-cadres pour l'aide au développement et dans des programmes conjoints des Nations Unies au niveau des pays.

50. À l'échelle mondiale, le renforcement de la **coopération entre les institutions du système des Nations Unies** dans le domaine de la communication au service du développement durable s'est poursuivi à l'occasion d'une réunion informelle (janvier 2008) destinée à examiner les progrès accomplis après la 10<sup>e</sup> table ronde interinstitutions des Nations Unies sur la communication au service du développement (2007). Toutefois, le défi reste important en ce qui concerne l'internalisation de la communication pour le développement comme domaine de programmation conjoint essentiel dans le système des Nations Unies, tandis que certains organismes continuent à considérer que la communication pour le développement relève avant tout des relations publiques. Par l'intermédiaire des bureaux hors Siège, le Secteur de la communication et de l'information a lancé des consultations avec les organismes travaillant à l'échelle nationale pour mettre en place des activités de formation conjointes à l'intention des professionnels des médias.

51. L'un des aspects importants du travail du Secteur CI consiste à renforcer les capacités des utilisateurs des médias pour qu'ils en fassent un usage critique (« **maîtrise des médias** »), ce qui permet d'obtenir un retour d'information utile sur les produits. La stratégie visant à promouvoir l'émergence d'une génération d'enseignants formés aux médias en définissant un cadre pour élaborer du matériel pédagogique visant à enrichir les programmes en matière de maîtrise des médias et de l'information pour les institutions de formation des enseignants a bénéficié d'un large appui lors d'une réunion d'experts qui s'est tenue en juin 2008. Accroître la sensibilisation et la prise de conscience des responsables des politiques éducatives face à l'importance de la maîtrise des médias comme élément clé de la formation des enseignants, voire des programmes scolaires, reste un enjeu décisif, tout comme la nécessité de mettre en place une collaboration étroite entre les spécialistes de l'éducation, de la communication et de l'information.

52. Les médias et les TIC peuvent jouer un rôle essentiel dans la **promotion de la paix, du dialogue et de la réconciliation** et servir de plates-formes pour l'auto-expression culturelle, la compréhension mutuelle et la tolérance. Dans ce contexte, l'initiative du **réseau Le pouvoir de la paix** s'est rapprochée de celle de l'Alliance des civilisations pour proposer un projet à fort impact aux fins de financement extrabudgétaire. Ce projet pilote comprend des activités dans le domaine du « reportage en faveur de la paix » qui ciblent les jeunes professionnels des médias de l'Afrique subsaharienne, ainsi que le lancement d'une véritable plate-forme Web du réseau Le pouvoir de la paix. Au Moyen-Orient, un « programme de Partenariat pour la paix » destiné à renforcer les capacités des professionnels des médias palestiniens et israéliens et de la société civile en matière de couverture des conflits, de dialogue et de débat public a fait l'objet d'un financement extrabudgétaire de la Commission européenne.

53. Une aide aux médias dans les zones de **conflit et de post-conflit** ainsi que des contributions aux bilans communs de pays et aux stratégies de réduction de la pauvreté ont été apportées en Afghanistan, en Iraq, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Libéria, au Népal, dans les Territoires palestiniens, au Soudan et en Ouganda. Des projets de coopération et d'échange entre professionnels des médias ont commencé à être mis en place dans les Balkans et au Moyen-Orient avec le soutien de l'UNESCO.

## INSTITUT DE STATISTIQUE DE L'UNESCO (ISU)

54. Au cours des six derniers mois, l'ISU a publié les résultats des enquêtes sur l'éducation (2007), l'alphabétisation (2007) et la radio et la télévision (2006). Il a fourni des tableaux et analyses statistiques aux principales parties prenantes, notamment l'équipe du Rapport mondial de suivi sur l'EPT, la Division de statistique des Nations Unies (pour le suivi des OMD), et le PNUD (pour le Rapport mondial sur le développement humain). L'Institut a par ailleurs présenté des données et des analyses pour les examens à mi-parcours de l'EPT effectués par les bureaux régionaux de Beyrouth, Bangkok, Dakar et Santiago.

55. Par ailleurs, les résultats de l'enquête consacrée à la science et à la technologie (S-T) de 2006 ont été actualisés. Les taux de réponse se sont améliorés depuis l'enquête précédente (réalisée en 2004), en particulier en Afrique, où ils sont passés de 35 % à 61 %. L'enquête sur la science et la technologie 2008 a été lancée au mois de juin de cette année.

56. L'amélioration de la qualité des données est la première priorité de l'ISU. Elle fait l'objet de plusieurs initiatives, notamment d'une révision et d'un affinage réguliers des instruments et procédures employés pour recueillir, élaborer et diffuser les données.

57. Pour ce qui est des instruments utilisés pour les enquêtes, l'ISU révisé et affine régulièrement les questionnaires et manuels servant à collecter les données dans tous les domaines. Un tel exercice est indispensable à l'amélioration de l'actualité, de la comparabilité internationale et de la pertinence stratégique de ses données. L'enquête sur l'éducation, par exemple, donne désormais des informations sur la taille des classes et les diplômés de l'enseignement secondaire.

58. En ce qui concerne les procédures, l'ISU a introduit une série de modifications pour améliorer l'actualité et l'exhaustivité de ses données. Au cours des six derniers mois, un système de diffusion rapide des données sur l'éducation a été mis en place avec succès. Des efforts sont en cours pour étendre le système aux autres enquêtes de l'ISU. Ces changements sont l'expression d'une démarche d'ensemble vers une plus grande normalisation de la collecte de données et des activités de diffusion dans tous les domaines. La normalisation améliore l'efficacité et la transparence des enquêtes.

59. Au cours des six derniers mois, l'ISU a lancé un nouveau projet en vue d'élaborer un cadre de mesure et de suivi de la qualité des données. Afin de continuer d'améliorer cette qualité, l'Institut s'est employé à renforcer ses relations de travail avec les statisticiens nationaux, principalement en organisant des ateliers de formation régionaux ainsi qu'en nouant avec eux des liens plus étroits par l'intermédiaire du réseau de conseillers statistiques de l'ISU, qui est en phase d'expansion (grâce à une fructueuse campagne de collecte de fonds entreprise au cours des six derniers mois) et comptera très bientôt un conseiller régional pour les États arabes.

60. En application de la recommandation formulée à l'issue de l'évaluation indépendante, l'ISU a accru ses ressources financières de base et diversifié ses donateurs. L'Institut a en outre tenu sa première réunion de donateurs en juin 2008. Les débats ont été centrés sur l'établissement d'un partenariat avec les donateurs qui se fonderait sur une plate-forme se caractérisant par des services particuliers en matière de données, un mécanisme d'établissement de rapport unique et des consultations régulières sur les activités de l'ISU et les questions nouvelles dans le domaine statistique.

61. Une plus grande stabilité financière a aussi permis à l'ISU de renforcer les statistiques ne relevant pas du domaine de l'éducation. Par exemple, l'Institut analyse actuellement les résultats de l'enquête internationale sur le cinéma, qui semblent prometteurs.

62. Dans ce contexte, l'ISU adopte une approche sélective de l'élaboration des enquêtes, fondée sur des consultations approfondies avec les parties prenantes au sein et à l'extérieur de

l'UNESCO. Il organise par exemple actuellement des consultations régionales sur son projet de cadre pour les statistiques culturelles, qui serviront de base à la collecte de données susceptibles d'être comparées au plan international dans ce domaine. De même, des consultations ont lieu en ce moment pour s'assurer que le cadre envisagé prend bien en compte les besoins et contextes des pays en développement. Le document final sera présenté aux États membres lors de la Conférence générale de 2009.

63. L'ISU analyse actuellement les résultats de quatre des cinq essais du Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation (LAMP). Ceux du cinquième pays pilote, El Salvador, paraîtront bientôt. En se fondant sur les données issues de ces essais et sur son expérience, l'ISU a commencé la tâche complexe qui consiste à réajuster les instruments et la méthodologie du programme LAMP. Les résultats seront présentés dans des documents qui devraient paraître d'ici à la fin de 2008. Parallèlement, quatre autres pays (la Jordanie, le Paraguay, le Pérou et le Viet Nam) ont commencé la mise en œuvre du programme.

64. L'ISU poursuit ses divers projets d'assistance technique pour la mise en œuvre et l'harmonisation du Système d'information sur la gestion de l'éducation (EMIS) en Afrique subsaharienne et dans la région Asie-Pacifique. Il s'emploie à renforcer les relations avec les partenaires et experts régionaux du développement afin d'améliorer l'efficacité de ces projets et d'harmoniser les activités au sein des programmes sectoriels. En Amérique latine, une série d'accords est en cours de consolidation, avec divers organismes et réseaux régionaux, pour améliorer le suivi du développement international et national ainsi que la qualité des données à ces deux niveaux.

65. Une centaine de statisticiens et planificateurs de l'éducation nationaux ont été formés à la collecte et à l'utilisation, au niveau international, des statistiques sur l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes. En outre, des ateliers de formation plus spécialisés ont été organisés au niveau national sur diverses questions - de la mise en œuvre de l'EMIS à la collecte de données statistiques sur l'enseignement supérieur et la finance en Afrique subsaharienne.



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

**Conseil exécutif**  
Cent quatre-vingtième session

**180 EX/4**  
**Partie I Add.**

PARIS, le 7 octobre 2008  
Original anglais/français

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL  
SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE**

**PARTIE I**

**ADDENDUM**

**Résumé**

Le présent document est un addendum au document 180 EX/4 Partie I.  
Il donne des informations sur :

- (i) la participation de l'UNESCO aux activités opérationnelles dans le cadre de la coopération du système des Nations Unies (a) examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et (b) actualisation des accords de partenariat avec d'autres organismes du système des Nations Unies (PNUD, FNUAP et UNHCR) ;
- (ii) le plan de simplification et d'harmonisation du système des Nations Unies.

Aucune décision requise.

## **1. PARTICIPATION DE L'UNESCO AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DANS LE CADRE DE LA COOPÉRATION DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES**

### **(a) Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies**

L'UNESCO a été pleinement impliquée dans tous les aspects des travaux qui ont débouché sur les rapports analytiques du Secrétaire général concernant l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies approuvé en décembre 2007. Il est rappelé que cet examen, qui fait l'objet de négociations tous les trois ans, offre la possibilité d'examiner le rôle du système des Nations Unies en matière d'aide au développement dans une optique intégrée et à long terme.

Le 18 décembre 2007, l'Assemblée générale a adopté avec succès la résolution **62/208** relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Elle porte sur (i) le financement des activités ; (ii) la contribution des activités opérationnelles des Nations Unies au renforcement des capacités nationales et à l'efficacité du développement et (iii) l'amélioration du fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement. Cette résolution est le fruit d'un large consensus politique et ouvre la voie à de nombreux progrès dans le domaine des activités opérationnelles de développement.

En particulier, elle préconise un équilibre entre les cadres d'action mondiaux, à savoir les Objectifs de développement convenus au niveau international/les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'une part et les objectifs/priorités nationaux d'autre part, et elle réaffirme l'importance des ressources de base en tant qu'assise des activités opérationnelles de développement. Dans le même temps, elle reconnaît que les ressources autres que les ressources de base sont un complément important de ces dernières, mais qui réduit cependant l'autorité des organes directeurs. Elle note également la contribution positive du secteur privé et de la société civile, y compris les organisations non gouvernementales.

L'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies reconnaît clairement la valeur du rôle et des mandats des institutions spécialisées, soulignant leurs contributions potentielles importantes aux activités au niveau des pays, même lorsqu'il s'agit d'organismes non résidents (voir en particulier les paragraphes 13, 101 et 128). Il préconise également leur participation aux niveaux régionaux aux fins de renforcer la cohérence de l'action du système des Nations Unies. Par ailleurs, il est instamment demandé que soient accrues les contributions au Programme ordinaire des institutions spécialisées (paragraphe 19).

Certaines recommandations portent sur des questions de gestion, un appel étant notamment lancé en faveur de la poursuite de mesures d'harmonisation telles que l'adoption des Normes comptables internationales pour secteur public (IPSAS) et l'approche harmonisée des procédures de virements d'espèces, ainsi qu'en faveur d'une harmonisation plus poussée des pratiques et des procédures de gestion des ressources humaines.

Au nombre des aspects appelant un suivi figurent la poursuite des réformes en cours au niveau des pays et la mise en place de nouvelles réformes dans le prolongement de la résolution 62/208, ainsi que la nécessité pour les organes directeurs du système des Nations Unies de prendre des mesures visant à mettre en œuvre la résolution et, pour les chefs de secrétariat, de soumettre un rapport d'étape annuel à leurs organes directeurs concernant cette mise en œuvre. Au niveau interinstitutions, il est prévu que le CCS et le GNUD jouent un rôle essentiel dans le cadre du suivi de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

**(b) Actualisation des accords de partenariat avec d'autres organismes du système des Nations Unies (PNUD, FNUAP et UNHCR)**

Compte tenu du volume élevé d'activités interinstitutions qu'impliquent le projet du Secrétaire général concernant la cohérence du système des Nations Unies et les activités pilotes d'application du principe d'unité d'action des Nations Unies, l'UNESCO procède actuellement à l'actualisation des accords de partenariat conclus avec d'autres institutions, fonds et programmes des Nations Unies. En outre, par la résolution 62/208 (Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies 2007), l'Assemblée générale des Nations Unies s'est déclarée en faveur d'une intensification des efforts de collaboration entre les organismes des Nations Unies, qui appelle une appropriation nationale, une collaboration en matière d'approches communes et l'adoption de cadres de coopération plus stratégiques à tous les niveaux, et qui se fonde sur l'efficacité globale des organismes des Nations Unies. Des mémorandums d'accord révisés avec le PNUD, le FNUAP et l'UNHCR sont en cours d'élaboration. Tous les accords devraient être approuvés d'ici la mi-2009.

**2. PLAN DE SIMPLIFICATION ET D'HARMONISATION À L'INTÉRIEUR DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES**

Dans le cadre des efforts croissants fournis par le système des Nations Unies pour améliorer la cohérence et l'efficacité au niveau des pays, l'UNESCO a également participé à une initiative de simplification et d'harmonisation à l'échelle du système dont l'objet est d'élaborer des notes d'orientation et des documents d'information sur divers sujets, de l'efficacité de l'aide au renforcement des capacités, mais aussi des instruments juridiques types applicables aux fonds-en-dépôt multidonateurs destinés à financer des processus humanitaires de redressement et de développement, y compris l'initiative des pays pilotes retenus pour l'application du principe d'unité d'action.

Parallèlement, l'UNESCO prend une part active aux négociations conduites à l'échelle du système avec la Banque mondiale en vue de l'élaboration d'un accord sur des principes fiduciaires et d'un accord de paiement à l'aide de fonds-en-dépôt multidonateurs dans les situations de conflit et de post-conflit. L'objet de l'accord est de faciliter la coopération entre la Banque mondiale et le système des Nations Unies dans les pays en situation de crise et de sortie de crise en rendant plus facile le versement de fonds par la Banque au système des Nations Unies (et inversement) à l'aide de fonds-en-dépôt multidonateurs dans le cadre d'accords qui reflètent le principe de réciprocité.



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingtième session

# 180 EX/4

## Partie II

PARIS, le 5 septembre 2008  
Original anglais

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

## RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

### PARTIE II

#### Ajustements budgétaires autorisés à l'intérieur de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2008-2009

et

#### Tableau de bord de l'exécution du programme en 2008-2009 (34 C/5 approuvé)

État au 30 juin 2008 (non audité)

N° 42

#### Résumé

La Partie II du document 180 EX/4 contient :

- A. Un rapport du Directeur général sur les ajustements budgétaires autorisés à l'intérieur de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2008-2009. Conformément à la Résolution portant ouverture de crédits pour 2008-2009 (résolution 34 C/93, paragraphes 3 (b), (d) et (e)), le Directeur général présente au Conseil exécutif :
- (i) un rapport sur les ajustements des crédits approuvés pour 2008-2009 pour tenir compte des dons et contributions spéciales reçus depuis le début de l'exercice biennal ;
  - (ii) un rapport sur les transferts effectués entre lignes budgétaires pour tenir compte de la préparation des exercices communs de programmation par pays des Nations Unies ; et
  - (iii) une proposition de transferts du Titre IV du budget pour couvrir les augmentations des dépenses de personnel imputables à des facteurs statutaires.

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 15.

- B. Le Tableau de bord de l'exécution du programme en 2008-2009 (34 C/5 approuvé) au 30 juin 2008.

## Table des matières

### INTRODUCTION

#### A. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS À L'INTÉRIEUR DE LA RÉOLUTION PORTANT OUVERTURE DE CRÉDITS POUR 2008-2009

- A.I Ajustements des crédits approuvés pour 2008-2009 pour tenir compte des dons et des contributions spéciales reçus depuis le début de l'exercice biennal
- A.II Virements de crédits entre lignes budgétaires
- A.III Virements de crédits du Titre IV du budget proposés pour couvrir les augmentations des dépenses de personnel imputables à des facteurs statutaires
- A.IV Action attendue du Conseil exécutif

#### ANNEXE Tableau révisé des ouvertures de crédits pour 2008-2009

#### B. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE (Tableau de bord)

##### B.I Présentation du Programme et budget pour 2008-2009

###### *Budget ordinaire*

- Figure 1 Évolution du budget ordinaire de l'UNESCO de 1981 à 2009 (croissance nominale et croissance réelle)
- Figure 2 Répartition des crédits du budget ordinaire pour 2008-2009
- Figure 3 Budget total 2008-2009 (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)
- Figure 4 Budget ordinaire pour 2008-2009

##### B.II Tableau de bord - Exécution du programme au 30 juin 2008

- Tableau 1 Exécution globale par article budgétaire principal (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires, y compris les coûts de personnel et le Programme de participation)
- Tableau 2 Tableau détaillé de la situation du budget ordinaire par axe d'action (coûts d'activités et coûts de personnel)
- Tableau 3 (A) Exécution du programme par axe d'action, budget ordinaire (coûts d'activités)
- Tableau 3 (B) Exécution, par article budgétaire principal, du programme financé par la contribution des États-Unis d'Amérique au budget 2002-2003 (budget ordinaire)



(ii)

Tableau 4 Utilisation des fonds décentralisés par article budgétaire principal et par région (ressources du budget ordinaire (à l'exclusion des coûts de personnel) et ressources extrabudgétaires)

Tableau 5 Dépenses au titre de l'assistance temporaire, des voyages en mission et des services contractuels (budget ordinaire)

Tableau 6 Exécution du Programme de participation par région

Tableau 7 Situation des postes et coûts de personnel (budget ordinaire)

*Ressources extrabudgétaires*

Figure 1 Programmes opérationnels extrabudgétaires par source de financement et par grand programme

Figure 2 Programmes opérationnels extrabudgétaires : allocations et dépenses

Tableau 8 Exécution des programmes extrabudgétaires par source de financement

Tableau 9 Exécution des programmes extrabudgétaires (décaissements) par donateur et par région

Tableau 10 Exécution des programmes extrabudgétaires par secteur

Tableau 11 Ressources extrabudgétaires gérées par l'UNESCO et ses instituts, par donateur

Tableau 12 Ventilation des fonds gérés par les instituts de l'UNESCO (y compris les contributions de l'UNESCO)

## INTRODUCTION

1. Le présent document contient :

**Partie A Le Rapport du Directeur général sur les ajustements budgétaires autorisés à l'intérieur de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2008-2009, et**

**Partie B Le Tableau de bord de l'exécution du programme pour 2008-2009 au 30 juin 2008.**

2. La **Partie A** de ce document présente, comme à l'accoutumée, les ajustements budgétaires qui découlent des dons et des contributions spéciales. Par ailleurs, en application du paragraphe 1 (e) de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2008-2009, qui autorise le Directeur général à opérer des transferts entre lignes budgétaires dans la limite de 1 % des crédits initialement ouverts, en fournissant par écrit aux membres du Conseil exécutif, à la session qui suit cette opération, des précisions sur les transferts effectués et les raisons qui les ont motivés, un rapport est fourni sur les transferts effectués entre lignes budgétaires pour tenir compte de la préparation des exercices communs de programmation par pays des Nations Unies. Est également soumise une proposition de transferts du Titre IV du budget « Augmentations prévisibles des coûts » pour financer les dépenses supplémentaires imputables à l'augmentation statutaire périodique des traitements du personnel, pour laquelle l'approbation du Conseil exécutif est demandée.

3. La **Partie B** contient un Tableau de bord dont l'objet est de présenter un état global de l'exécution des programmes pour l'exercice biennal au 30 juin 2008, tant pour le Programme ordinaire que pour les fonds extrabudgétaires. Pour les ressources extrabudgétaires, qui servent habituellement à financer des projets pluriannuels, les chiffres des allocations et des dépenses sont présentés sur une base annuelle.

4. Bien que le Tableau de bord porte sur l'exercice biennal 2008-2009, il inclut l'état de l'utilisation de la contribution reçue en 2003 des États-Unis qui, conformément à la résolution de la Conférence générale, a servi à mettre en place des activités sur une période pluriannuelle. Il continue également à indiquer la situation budgétaire par ligne budgétaire principale pour trois grands objets de dépenses que les États membres ont plus particulièrement souhaité examiner, à savoir l'assistance temporaire, les voyages officiels et les services contractuels (voir décision 166 EX/3.1.1).

5. Des explications sont fournies concernant les activités prévues au titre du budget ordinaire pour lesquelles le taux de dépense est supérieur à 40 % ou inférieur à 10 %, conformément aux décisions 160 EX/3.1.1 et 164 EX/3.1.1 dans lesquelles le Directeur général était invité à inclure « avec des explications pertinentes les activités pour lesquelles il existe un écart de plus de 15 % entre les dépenses effectives et les dépenses prévues ».

6. Dans un souci constant d'accroître l'utilité et la clarté du Tableau de bord, qui traite de diverses informations financières assez complexes, certaines modifications ont été introduites. En général, lorsqu'il y a lieu, les taux de dépense ne sont indiqués qu'au niveau de la ligne budgétaire qui correspond à la Résolution portant ouverture de crédits, le Directeur général disposant d'une certaine marge de manœuvre pour les ajustements budgétaires à l'intérieur de chacune de ces résolutions. En outre, comme la structure du 34 C/5 approuvé comporte moins d'axes d'action que lors des précédents exercices biennaux, le tableau détaillé qui montre l'exécution du budget par axe d'action et qui était auparavant présenté dans une annexe figure désormais parmi les tableaux principaux. Les autres modifications spécifiques à chaque tableau sont expliquées dans la section correspondante.

7. Le Tableau de bord, qui est l'un des volets du premier rapport de l'exercice biennal, présente également dans la section **B.I** quelques graphiques récapitulant la structure du budget ordinaire approuvé pour 2008-2009.

## Partie A

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL  
SUR LES AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS À L'INTÉRIEUR  
DE LA RÉOLUTION PORTANT OUVERTURE DE CRÉDITS POUR 2008-2009**

**I. Ajustements des crédits approuvés pour 2008-2009 pour tenir compte des dons et des contributions spéciales reçus depuis le début de l'exercice biennal**

8. Conformément à l'alinéa (b) du paragraphe 3 de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2008-2009, le Directeur général est autorisé à accepter et à ajouter aux crédits approuvés pour 2008-2009 des contributions volontaires, donations, dons, legs et subventions, ainsi que des montants versés par des gouvernements pour contribuer aux frais de fonctionnement d'unités permanentes hors Siège. Le Directeur général est heureux de fournir ci-dessous des informations sur les dons et contributions spéciales reçus depuis le début de l'exercice :

Source	But	Montant \$
--------	-----	---------------

**Grand programme I - Éducation**

**A. Gouvernements**

• Département de l'éducation, des sciences et de la formation, Australie	Révision de la Convention régionale sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur en Asie et dans le Pacifique	21 838
• Ministère de l'éducation, Chili	Renforcement de la profession d'enseignant par l'intégration de la formation des enseignants dans les politiques éducatives	137 255
• Commission nationale coréenne pour l'UNESCO (République de Corée)	Publication de matériels pédagogiques pour l'enseignement des sciences dans les écoles en Afghanistan	30 000
• Ministère de l'éducation, Costa Rica	Renforcement des capacités institutionnelles des ministères de l'éducation et de la société civile en vue d'assurer l'équité dans l'éducation	5 695
• Gouvernement mexicain	Élaboration de politiques publiques sur l'EPT au niveau des États	27 726
• Ministère de l'éducation, Brésil	Conférence régionale sur l'enseignement supérieur 2008 décentralisée à l'IESALC	400 000
• Ministère de l'éducation, Brésil	Conférence internationale de l'éducation des adultes (CONFINTEA)	542 410
• Ministère de l'éducation, Brésil	Réunion régionale sur l'éducation en milieu carcéral	60 000
• Ministère de l'éducation, Brésil	Renforcement de la valeur ajoutée des enseignants	120 482

Source	But	Montant \$
• Ministère de l'éducation, Brésil	Enseignement de l'histoire et de la culture africaines dans le curriculum de l'éducation de base (loi 10.639/03)	361 446
• Ministère de l'éducation, Brésil	Formation à l'intention des responsables des politiques éducatives	361 446
<b>B. Autres contributions</b>		
• Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)	L'approche culturelle de la prévention du VIH et du SIDA	26 041
• Centre Asie-Pacifique d'éducation pour la compréhension internationale (APCEIU), Séoul	Atelier de la région du Pacifique sur l'éducation pour la compréhension internationale au service du développement durable, Fidji (7-10 mai 2008)	40 220
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Éducation, diversité et cohésion sociale en Méditerranée	24 950
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Examen de la politique de protection et d'éducation de la petite enfance (EPPE) dans le Maghreb	1 985
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Activités relatives à l'Initiative « LIFE »	9 975
• Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)	Aide au Ministère de l'éducation et de la jeunesse pour la planification, la coordination, la mise en œuvre et le suivi des projets s'inscrivant dans le cadre de l'IMOA	25 000
• Organisation internationale du Travail (OIT)	Pilotage de la politique relative au VIH et SIDA sur le lieu de travail	14 507
<b>Total, GP I</b>		<b>2 210 976</b>

## Grand programme II - Sciences exactes et naturelles

### A. Gouvernements

• Ministère israélien de l'éducation et de la culture	Atelier international sur le Programme de réduction des pertes causées par les tremblements de terre en Méditerranée orientale (Programme RELEMR), Turquie, mai 2008	20 000
• Commission nationale coréenne	Inventaire et évaluation de l'impact des espèces végétales allogènes - RPDC	15 500
• Commission nationale d'Israël pour l'UNESCO	Conférence internationale sur la désertification (Israël, décembre 2008)	10 000

Source	But	Montant \$
<b>B. Autres contributions</b>		
• Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	Dossier de projet au titre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) dans le cadre du Partenariat stratégique pour la protection des grands écosystèmes marins de la Méditerranée	11 866
• US Geological Survey	Septième Atelier international sur l'analyse sismique en Asie du Sud (Projet RELSAR)	43 071
• Laboratoire national Lawrence Livermore (USA)	Atelier international sur le Programme de réduction des pertes causées par les tremblements de terre en Méditerranée orientale (Programme RELEMR), Turquie, mai 2008	19 982
• Programme ibéro-américain de science et de technologie pour le développement (CYCTED-D)	Publication des Actes du séminaire international sur l'étude de danger et la gestion des risques liés aux mouvements de masse des versants instables	3 000
• Fondation internationale pour le projet WET	Impression de la version anglaise du guide pédagogique « Éducation à l'eau »	3 000
<b>Total, GP II</b>		<b>126 419</b>

### Grand programme III - Sciences sociales et humaines

#### A. Gouvernements

• Commission nationale d'Israël pour l'UNESCO	Appui du Programme de déontologie	20 000
• Département de l'éducation et des affaires internationales dans le domaine du sport, Section de l'appui au sport, Ministère de l'éducation de la République slovaque	Soutien aux activités de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation antidopage	473

#### B. Autres contributions

• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Étude sur les droits économiques et socioculturels au Maghreb	2 980
• Institut de victimologie	Outil en ligne MOST de recherche pour les politiques	2 879
• Agence mondiale antidopage (AMA)	Soutien au projet de recherche sur le trafic de produits dopants (projet axé sur les politiques entrepris avec l'Université de Loughborough)	8 750

**Total, GP III** **35 082**

Source	But	Montant \$
<b>Grand programme IV - Culture</b>		
<b>A. Gouvernements</b>		
• Gouvernement espagnol	Fonds pour la réalisation des OMD - Fenêtre thématique sur la culture et le développement	425 532
• Délégation de la Grèce	Activités prioritaires du Secteur de la culture	90 772
• APSARA, Conseil des ministres, Gouvernement royal du Cambodge	Réunion du Comité international de coordination pour la sauvegarde et le développement du site historique d'Angkor	36 000
<b>B. Autres contributions</b>		
• Fondation coréenne pour le patrimoine culturel, République de Corée	Mise au point par les pouvoirs publics d'une base de données en ligne du patrimoine culturel immatériel - deuxième volet	10 000
• Open Society Institute - Budapest	Traduction vers le russe, et production et diffusion en Asie centrale et dans la Fédération de Russie des publications de l'UNESCO dans le domaine de la protection du patrimoine culturel mobilier et des musées - phase 2	26 657
• Université de Malte	Régularisation dans le cadre des activités du projet « Navigation du savoir »	72 739
• Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	Étude de faisabilité de l'extension du projet de cartographie de l'UNESCO aux communautés tribales de l'Orissa	9 992
• Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	Prise en charge des coûts de l'UNESCO liés à la gestion du Sous-Comité technique pour les OMD	19 977
• Fondation M. M. Muthiah pour la recherche	Sauvegarde et promotion du patrimoine urbain de Chettinad, dans le Tamil Nadu	1 225
• Fondation Mohamed Bin Issa	Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement 2008	77 882
• Maison de la Chine et de l'Orient	Plan de gestion des sites historiques du patrimoine mondial, l'accent étant mis en particulier sur le développement du tourisme et la formation de guides du patrimoine	15 576
<b>Total, GP IV</b>		<b>786 352</b>

Source	But	Montant \$
--------	-----	---------------

## Grand programme V - Communication et information

### A. Gouvernements

- |  |  |        |
|--|--|--------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Commission nationale d'Israël (Ministère de l'éducation)</li> </ul> | Initiative « Givat Haviva - presse palestinienne » dans le cadre de la coordination et de la gestion du programme Mémoire du monde | 20 000 |
|--|--|--------|

### B. Autres contributions

- |  |   |        |
|--|---|--------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Réseau Infodesarrollo.ec</li> </ul>                                 | « Mise en œuvre du Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information et mécanismes de gouvernance de l'Internet » au Bureau de Quito  | 7 500  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Institut Goethe de Beyrouth</li> </ul>                              | Création d'une bibliothèque scolaire modèle au Liban (48 988 euros)   | 71 412 |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)</li> </ul> | « Création/renforcement de la radio communautaire et des CMC en Asie du Sud », « Soutien à l'élaboration de contenus sur les Objectifs du Millénaire pour le développement par le canal des stations de radio communautaires », Bureau de New Delhi | 19 985 |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Fondation James Ottaway Jr</li> </ul>                               | Édition 2008 du Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano lors de la Journée mondiale de la liberté de la presse, Maputo (Mozambique), 3 mai 2008   | 20 000 |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Direction du développement et de la coopération (Suisse)</li> </ul> | Conférence et exposition internationale de l'UNESCO sur les parcs du savoir, Doha (Qatar), du 29 au 31 mars 2008 ; action de l'UNESCO visant à mettre en place des partenariats pour créer des parcs du savoir dans les pays en développement       | 49 975 |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Fondation Guillermo Cano</li> </ul>                                 | Édition 2008 du Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano lors de la Journée mondiale de la liberté de la presse, Maputo (Mozambique), 3 mai 2008   | 5 000  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Microsoft Informatica Ltda (Brasilia)</li> </ul>                    | Évaluation du programme « Écoles innovantes » dans le cadre de l'initiative « Partenaires de l'apprentissage » (première tranche d'une contribution totale de 50 000 dollars)   | 25 807 |

Source	But	Montant \$
• Intel Corporation, USA	Conférence et exposition internationale de l'UNESCO sur les parcs du savoir, Doha (Qatar), du 29 au 31 mars 2008 ; action de l'UNESCO visant à mettre en place des partenariats pour créer des parcs du savoir dans les pays en développement	25 000
• Arab Business Machine Ltd (Apple IMC Moyen-Orient), Dubaï	Conférence et exposition internationale de l'UNESCO sur les parcs du savoir, Doha (Qatar), du 29 au 31 mars 2008 ; action de l'UNESCO visant à mettre en place des partenariats pour créer des parcs du savoir dans les pays en développement	34 975
• Association des Amis de l'Institut français de presse	Soutien à la recherche dans le domaine de la communication et de l'information	6 440
• Réseau Infodesarrollo.ec	Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information et mécanismes de gouvernance de l'Internet, Bureau de Quito	13 480
<b>Total, GP V</b>		<b>299 574</b>

#### Titre I.B - Direction

##### Cabinet du Directeur général (ODG)

###### A. Gouvernements

• Délégation de l'Azerbaïdjan	« Les anges de bonne volonté d'Azerbaïdjan » (dans le cadre de la réunion annuelle des ambassadeurs de bonne volonté avec l'appui de la Fondation Heydar Aliyev)	21 371
<b>Total, ODG</b>		<b>21 371</b>

#### Titre II.C - Services liés au programme

##### Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme (BSP)

###### A. Gouvernements

• États-Unis d'Amérique, Département d'État	Conférence « Jeunesse@la croisée des chemins » à Bahreïn	404 138
• Délégation de la Grèce	Contribution annuelle en faveur de l'égalité entre les sexes	17 142
• République dominicaine	Intégration de la problématique de l'égalité entre les sexes	2 528
• Finlande	Soutien au dialogue - publication	424



Source	But	Montant \$
--------	-----	---------------

### B. Autres contributions

• Cassa Risparmio	Contribution pour l'intégration de la problématique de l'égalité entre les sexes	1 239
• Sayori HO VAN CAM	Intégration de la problématique de l'égalité entre les sexes	4 886
• Bailen Igor	Intégration de la problématique de l'égalité entre les sexes	825
• Philips France	Intégration de la problématique de l'égalité entre les sexes	4 098
• Philips France	Programme de la Journée internationale de la femme 2008	4 539
<b>Total, BSP</b>		<b>439 820</b>

### Anticipation et prospective (FOR)

#### B. Autres contributions

• Université KYUNG HEE	Participation de DIR/FOR à une conférence sur les enjeux transformationnels	2 546
<b>Total, FOR</b>		<b>2 546</b>

### Titre III.A - Gestion et coordination des unités hors Siège

#### Coûts indirects pour les bureaux hors Siège au titre de la gestion et de la coordination des unités hors Siège (BFC)

Les contributions suivantes ont été versées par des gouvernements au titre des frais de fonctionnement des unités hors Siège :

• Népal	Bureau de Katmandou	17 323
• Costa Rica	Bureau de San José	30 167
• Mozambique	Bureau de Maputo	22 568
• Kenya	Bureau de Nairobi	30 867
• Cuba	Bureau de La Havane	20 500
• Roumanie	Bureau de Bucarest	29 461
• Équateur	Bureau de Quito	50 000
<b>Total, Coûts indirects</b>		<b>200 886</b>

Source	But	Montant \$
--------	-----	---------------

### Titre III.E - Administration

#### A. Gouvernements

• Délégation des Pays-Bas	Restauration d'œuvres d'art	17 730
• Délégation de l'Allemagne	Restauration d'œuvres d'art	4 665
<b>Total, ADM</b>		<b>22 395</b>
<b>Total général, Dons et contributions spéciales</b>		<b>4 145 421</b>

9. Outre les contributions monétaires susmentionnées, les gouvernements ci-après apportent des contributions en nature aux unités hors Siège en mettant gracieusement à leur disposition des locaux au cours de l'exercice biennal 2008-2009 :

Pays	Bureaux hors Siège bénéficiant de locaux à titre gracieux
• Brésil	Bureau de Brasilia - contribution partielle
• Cameroun	Bureau de Yaoundé
• Chili	Bureau de Santiago
• Cuba	Bureau de La Havane
• République démocratique du Congo	Bureau de Kinshasa
• Équateur	Bureau de Quito - contribution partielle
• Gabon	Bureau de Libreville
• Guatemala	Bureau de Guatemala City - contribution partielle
• Iran, République islamique d'	Bureau de Téhéran
• Italie	Bureau de Venise
• Jamaïque	Bureau de Kingston
• Jordanie	Bureau d'Amman
• Kazakhstan	Bureau d'Almaty
• Liban	Bureau de Beyrouth
• Mali	Bureau de Bamako
• Mexique	Bureau de Mexico
• Maroc	Bureau de Rabat
• Nigéria	Bureau d'Abuja
• Pérou	Bureau de Lima
• Qatar	Bureau de Doha
• République du Congo	Bureau de Brazzaville
• Roumanie	Bucarest (CEPES)

<b>Pays</b>	<b>Bureaux hors Siège bénéficiant de locaux à titre gracieux</b>
• Sénégal	Bureau de Dakar
• Thaïlande	Bureau de Bangkok
• République-Unie de Tanzanie	Bureau de Dar es-Salaam
• Uruguay	Bureau de Montevideo
• Ouzbékistan	Bureau de Tachkent
• Zimbabwe	Bureau de Harare

Cette tentative de rendre compte des contributions en nature reste à affiner, ce type de contributions n'étant pas limité à la mise à disposition de locaux à titre gracieux. Des efforts seront faits pour en élargir le champ dans les futurs rapports.

## **II. Virements de crédits entre lignes budgétaires**

10. Aux termes du paragraphe 1 (e) de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2008-2009, « le Directeur général peut opérer des virements de crédits entre articles budgétaires dans la limite de 1 % des crédits initialement ouverts, en fournissant par écrit aux membres du Conseil exécutif, à la session qui suit cette opération, des précisions sur les virements effectués et les raisons qui les ont motivés ». Le Directeur général informe en conséquence les membres du Conseil exécutif des virements de crédits ci-après entre lignes budgétaires :

### **11. Réaffectation à BSP, pour la participation de l'UNESCO aux opérations de programmation au niveau des pays, de ressources du Programme ordinaire allouées aux cinq grands programmes :**

Conformément à la note DG/Note/07/44 du 8 novembre 2007, le Directeur général a décidé d'affecter 2 % du total des ressources du Programme ordinaire disponibles pour les grands programmes dans le 34 C/5 approuvé pour soutenir les efforts de l'UNESCO visant à contribuer à la préparation des opérations de programmation communes par pays du système des Nations Unies. Il a été décidé que la moitié du montant ainsi réservé serait utilisée par les secteurs pour financer leurs propres actions de soutien, l'autre moitié (1 %) allant alimenter une réserve commune, à l'intérieur de la ligne budgétaire du Bureau de la planification stratégique (BSP), destinée à renforcer les actions visant à faciliter la participation globale de l'UNESCO à ces opérations dans les pays concernés. Les fonds transférés à BSP ou mis à sa disposition pour ces activités génériques de programmation au niveau des pays se montaient à **823 988 dollars**. La répartition de ce montant par grand programme est la suivante :

Grand programme I	ED	315 900 \$
Grand programme II	SC	149 700 \$
Grand programme III	SHS	90 500 \$
Grand programme IV	CLT	148 988 \$
Grand programme V	CI	118 900 \$

<b>Montant total du virement</b>	<b>823 988 \$</b>
----------------------------------	-------------------

### III. Virements de crédits du Titre IV du budget proposés pour couvrir les augmentations des dépenses de personnel imputables à des facteurs statutaires

12. Aux termes du paragraphe 1 (d) de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2008-2009, « pour couvrir les augmentations des dépenses de personnel et les hausses des coûts des biens et services, le Directeur général est autorisé à opérer, avec l'approbation du Conseil exécutif, des virements de crédits du Titre IV du budget (Augmentations prévisibles des coûts) aux articles budgétaires appropriés des Titres I à III du budget ». En conséquence, le Directeur général soumet ses propositions de virements de crédits du Titre IV à d'autres titres du budget en vue de couvrir les augmentations de coûts ci-après imputables à des augmentations statutaires des dépenses de personnel :

13. **Relèvement de la prime de mobilité et de sujétion, de la prime de rapatriement et de l'indemnité de licenciement** : À sa 62<sup>e</sup> session, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé un relèvement du barème des traitements du régime commun des Nations Unies pour le personnel du cadre organique, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008, compensé par une diminution correspondante de l'indice des ajustements pour affectation **sur la base du principe ni gain ni perte**. Il en résulte qu'il n'y aura **pas d'augmentation de la « rémunération nette » des membres du personnel (traitement de base + ajustement pour affectation)** ; toutefois, la prime de mobilité et de sujétion ainsi que l'indemnité de licenciement, qui sont liées au traitement de base, augmentent de **1,97 %** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Le montant supplémentaire requis par cet ajustement pour l'exercice en cours s'élève à 180 000 dollars.

180 000 \$

14. **Relèvement du barème des traitements du personnel du cadre de service et de bureau au Siège, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2007** : En octobre 2007, une augmentation de 2,3 % a été annoncée, conformément à la résolution 33 C/83 de la Conférence générale et à la procédure d'ajustement provisoire énoncée dans la méthodologie applicable au calcul des traitements du personnel du cadre de service et de bureau en poste à Paris (paragraphe 95 du document ICSC/57/R.14). Ce relèvement entraîne des coûts additionnels pour 2008-2009 étant donné que les dépenses de personnel figurant dans le 34 C/5 ont été calculées à partir du barème en vigueur en octobre 2006, soit le barème le plus récent disponible au moment de l'établissement du budget.

Les ressources supplémentaires nécessaires pour l'exercice en cours du fait de l'application de ce relèvement sont estimées à 1 900 000 dollars.

1 900 000 \$

**Montant total des virements proposés du Titre IV**

**2 080 000 \$**

### IV. Action attendue du Conseil exécutif

15. S'il entérine les propositions faites par le Directeur général dans le présent rapport, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le rapport du Directeur général sur les dons et les contributions spéciales reçus depuis le début de l'exercice et ajoutés aux crédits du budget ordinaire, ainsi que sur les virements de crédits entre articles budgétaires et les virements proposés du Titre IV aux Titres I à III du budget, conformément aux dispositions de la Résolution portant ouverture de crédits adoptée par la Conférence générale à sa 34<sup>e</sup> session (résolution 34 C/93, paragraphes 3 (b), (d) et (e)), le

document 180 EX/4 Partie II et les recommandations de sa Commission financière et administrative à ce sujet (180 EX/...),

## I

2. Note qu'en conséquence de ces dons et de ces contributions spéciales, le Directeur général a ajouté aux crédits ouverts au budget ordinaire un montant total de **4 145 421 dollars** se répartissant comme suit :

	\$
Titre II.A - Grand programme I	2 210 976
Titre II.A - Grand programme II	126 419
Titre II.A - Grand programme III	35 082
Titre II.A - Grand programme IV	786 352
Titre II.A - Grand programme V	299 574
Titre I.B - Direction (ODG)	21 371
Titre II.C - Services liés au programme (BSP)	439 820
Titre II.C - Anticipation et prospective (FOR)	2 546
Titre III.A - Gestion et coordination des unités hors Siège (coûts indirects pour les bureaux hors Siège)	200 886
Titre III.E - Administration (ADM)	22 395
<b>Total</b>	<b>4 145 421</b>

3. Exprime sa gratitude aux donateurs dont la liste figure au paragraphe 8 du document 180 EX/4 Partie II ;

## II

4. Rappelant la disposition de la Résolution portant ouverture de crédits en vertu de laquelle le Directeur général peut opérer des virements de crédits entre articles budgétaires dans la limite de 1 % des crédits initialement ouverts, en fournissant par écrit aux membres du Conseil exécutif, à la session qui suit cette opération, des précisions sur les virements effectués et les raisons qui les ont motivés,
5. Prend note du fait que le Directeur général a opéré des virements de crédits entre articles budgétaires pour soutenir les efforts de l'UNESCO visant à contribuer à la préparation des exercices de programmation commune par pays du système des Nations Unies, qui se répartissent comme suit :

	\$
Titre II.A - Grand programme I	(315 900)
Titre II.A - Grand programme II	(149 700)
Titre II.A - Grand programme III	(90 500)
Titre II.A - Grand programme IV	(148 988)
Titre II.A - Grand programme V	(118 900)
<b>Total, Titre II.A</b>	<b>(823 988)</b>
Titre II.C.4 - Services liés au programme (BSP)	823 988
<b>Total, Titre II.C</b>	<b>823 988</b>

III

6. Rappelant la disposition de la Résolution portant ouverture de crédits en vertu de laquelle, pour couvrir les augmentations des coûts de personnel, le Directeur général est autorisé à opérer, avec l'approbation préalable du Conseil exécutif, des virements de crédits du Titre IV du budget (Augmentations prévisibles des coûts) aux articles budgétaires appropriés des Titres I à III,
7. Approuve le virement de **2 080 000 dollars** du Titre IV aux Titres I à III du budget afin de couvrir les augmentations des coûts de personnel imputables à des facteurs statutaires ;
8. Prend note du tableau révisé des ouvertures de crédits figurant dans l'annexe à la présente décision.

## ANNEXE

Tableau révisé des ouvertures de crédits pour 2008-2009

Article budgétaire	34 C/5 approuvé	I	II	III	34 C/5 approuvé et ajusté
		Dons reçus	Virements entre articles budgétaires*	Virements proposés du Titre IV pour les coûts de personnel	
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION</b>					
<b>A. Organes directeurs</b>					
1. Conférence générale	5 513 400			8 200	5 521 600
2. Conseil exécutif	7 882 800			14 300	7 897 100
<b>Total, Titre I.A</b>	<b>13 396 200</b>	-	-	<b>22 500</b>	<b>13 418 700</b>
<b>B. Direction</b> <i>(Évaluation et audit ; Normes internationales et affaires juridiques ; Programme de déontologie)</i>	20 677 100	21 371		88 900	20 787 371
<b>C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies</b>	10 234 600				10 234 600
<b>TOTAL, TITRE I</b>	<b>44 307 900</b>	<b>21 371</b>	-	<b>111 400</b>	<b>44 440 671</b>
<b>TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME</b>					
<b>A. Programmes</b>					
Grand programme I - Éducation <sup>1</sup>	108 468 300	2 210 976	(315 900)	193 300	110 556 676
Grand programme II - Sciences exactes et naturelles <sup>2</sup>	56 774 300	126 419	(149 700)	178 500	56 929 519
Grand programme III - Sciences sociales et humaines	29 196 900	35 082	(90 500)	84 500	29 225 982
Grand programme IV - Culture	51 382 600	786 352	(148 988)	160 200	52 180 164
Grand programme V - Communication et information	31 919 900	299 574	(118 900)	87 700	32 188 274
Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	9 020 000			-	9 020 000
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés	45 473 600			22 600	45 496 200
<b>Total, Titre II.A</b>	<b>332 235 600</b>	<b>3 458 402</b>	<b>(823 988)</b>	<b>726 800</b>	<b>335 596 814</b>
<b>B. Programme de participation</b>	18 800 000				18 800 000
<b>C. Services liés au programme</b>					
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	4 655 100			19 200	4 674 300
2. Programme de bourses	1 775 900			14 500	1 790 400
3. Information du public	13 813 500			89 200	13 902 700
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	5 927 300	439 820	823 988	21 300	7 212 408
5. Élaboration du budget et suivi de son exécution	4 871 300			19 900	4 891 200
6. Anticipation et prospective	1 355 300	2 546		3 500	1 361 346
<b>Total, Titre II.C</b>	<b>32 398 400</b>	<b>442 366</b>	<b>823 988</b>	<b>167 600</b>	<b>33 832 354</b>
<b>TOTAL, TITRE II</b>	<b>383 434 000</b>	<b>3 900 768</b>	-	<b>894 400</b>	<b>388 229 168</b>
<b>TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION</b>					
<b>A. Gestion et coordination des unités hors Siège</b> <i>(Activités au Siège et dépenses de fonctionnement des bureaux hors Siège)</i>	24 178 800	200 886		26 500	24 406 186
<b>B. Relations extérieures et coopération</b>	19 564 500			123 700	19 688 200
<b>C. Gestion des ressources humaines</b>	33 506 500			155 300	33 661 800
<b>D. Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier</b>	11 043 600			57 900	11 101 500
<b>E. Administration</b>	99 732 900	22 395		710 800	100 466 095
<b>TOTAL, TITRE III</b>	<b>188 026 300</b>	<b>223 282</b>	-	<b>1 074 200</b>	<b>189 323 782</b>
<b>TOTAL, TITRES I-III</b>	<b>615 768 200</b>	<b>4 145 421</b>	-	<b>2 080 000</b>	<b>621 993 621</b>
Réserve pour les reclassements/promotions au mérite	2 000 000				2 000 000
<b>TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS</b>	13 731 800			(2 080 000)	11 651 800
<b>TOTAL</b>	<b>631 500 000</b>	<b>4 145 421</b>	-	-	<b>635 645 421</b>
<i>Montant à absorber dans le Titre I et/ou le Titre III</i>	<i>(500 000)</i>				<i>(500 000)</i>
<b>TOTAL DES CRÉDITS OUVERTS</b>	<b>631 000 000</b>	<b>4 145 421</b>	-	-	<b>635 145 421</b>

1 Les crédits ouverts pour le grand programme I incluent les allocations financières destinées aux Instituts de l'UNESCO pour l'éducation.

2 Les crédits ouverts pour le grand programme II incluent les allocations destinées aux Instituts de l'UNESCO pour la science.

\* Transfert de ressources des cinq grands programmes à BSP, aux fins de la réaffectation de 1 % des ressources du Programme ordinaire pour la participation de l'UNESCO aux opérations de programmation communes par pays du système des Nations Unies.

Du fait des arrondis, les totaux peuvent ne pas être tout à fait égaux à la somme des chiffres.

## Partie B

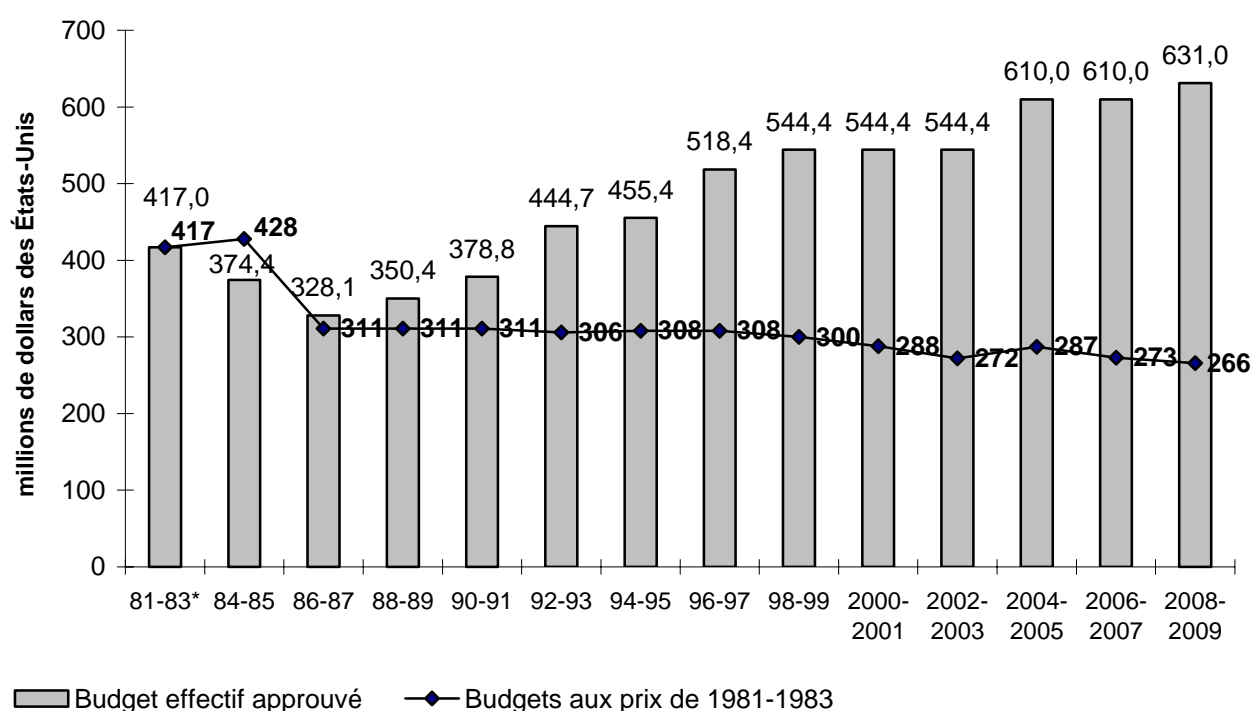
**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME  
ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE  
(Tableau de bord)**

## I

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2008-2009

FIGURE 1

**Évolution du budget ordinaire de l'UNESCO de 1981 à 2009  
(croissance nominale et croissance réelle)**



La **figure 1** montre l'évolution du budget sur plus de 14 exercices biennaux en **valeur nominale** (soit le chiffre budgétaire approuvé) et en **valeur réelle** correspondant au volume de ressources réellement disponibles compte tenu de la perte de pouvoir d'achat liée à l'inflation. Afin de pouvoir indiquer la **valeur réelle** du budget, les prix du budget 1981-1983 servent de base. Les montants du budget des exercices suivants tiennent compte des taux d'inflation correspondants.

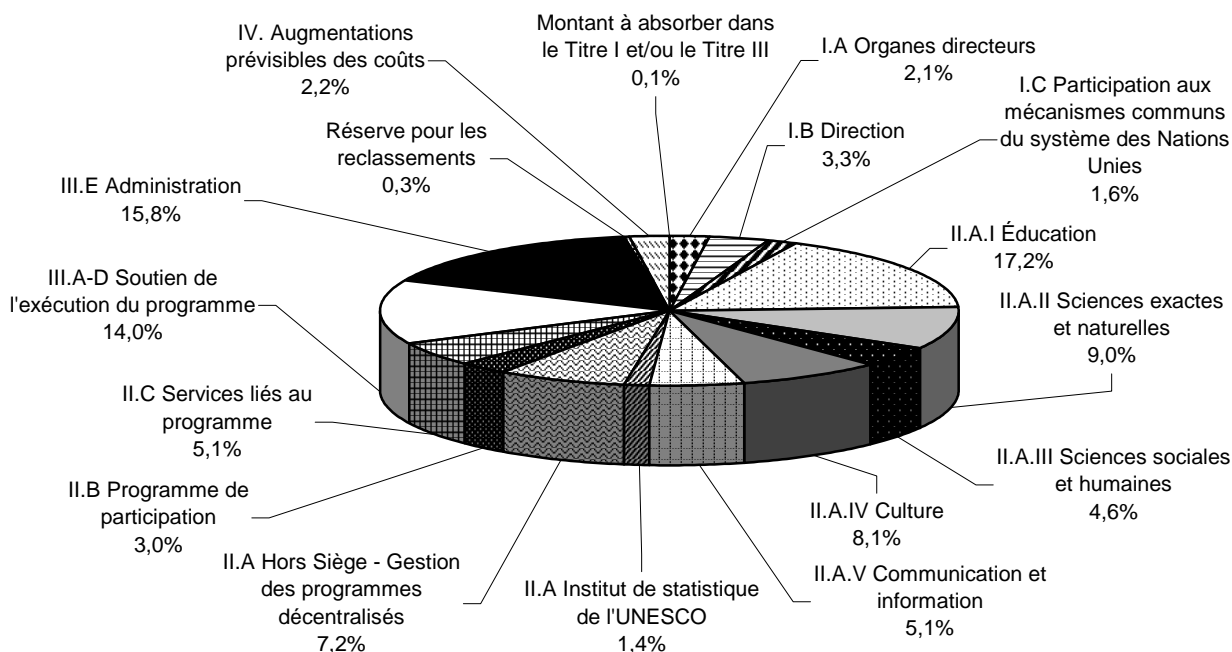
### Observations

En valeur nominale (évolution représentée par les colonnes de la figure 1), le plafond budgétaire indique une tendance générale à la hausse, malgré une stagnation entre 2000-2001 et 2002-2003 et de nouveau entre 2004-2005 et 2006-2007. Toutefois, en valeur réelle (évolution représentée par la courbe de la figure 1), le budget fait apparaître une tendance à la baisse qui montre que les augmentations en valeur nominale n'ont pas suffi à couvrir la totalité de l'inflation et des augmentations statutaires ; par conséquent, l'Organisation a enregistré une diminution du volume réel des ressources dont elle dispose pour exécuter son programme et réaliser ses objectifs.



**FIGURE 2**

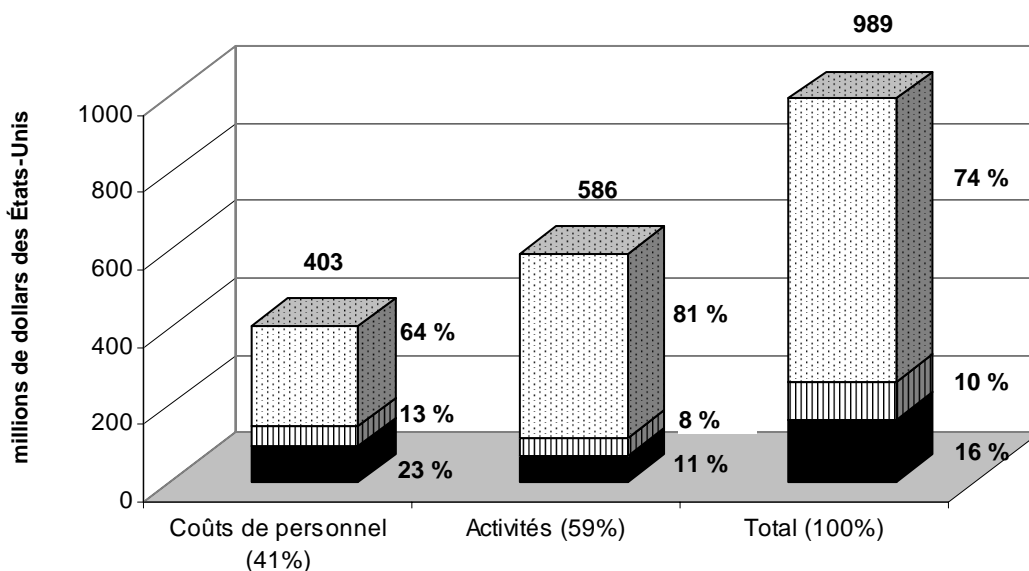
**Répartition des crédits du budget ordinaire pour 2008-2009**



La **figure 2** indique la répartition du budget ordinaire en fonction des titres budgétaires figurant dans le document 34 C/5 approuvé.

**FIGURE 3**

**Budget total 2008-2009 (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)**



- ▣ Programmes et services liés au programme (Titre II.A : Programmes, B : Programme de participation, C : Services liés au programme)
- ▤ Soutien de l'exécution du programme (Titre III.A : BFC, B : ERC, C : HRM, D : BOC)
- Direction et administration (Titre I : Politique générale et Direction et Titre III.E : ADM)

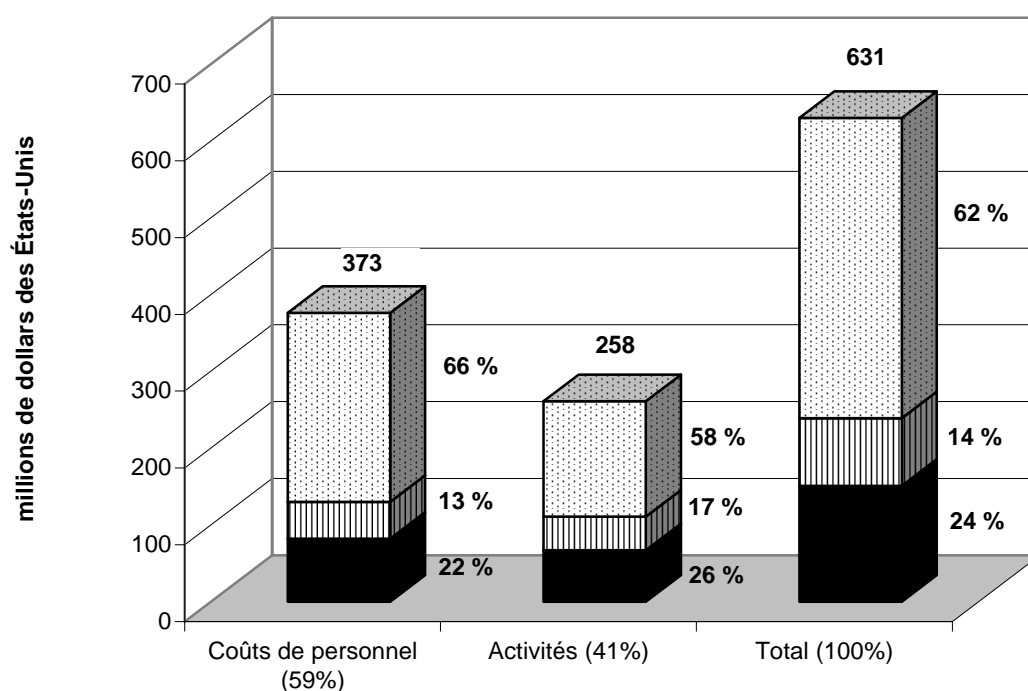
La **figure 3** présente le budget total de l'Organisation (budget ordinaire y compris le Titre IV et fonds extrabudgétaires), subdivisé en coûts de personnel et coûts d'activités (les deux premières colonnes). Chacune des trois colonnes se décompose en « programmes et services liés au programme », « soutien de l'exécution du programme » et « direction/administration ». Il convient de noter que les chiffres relatifs aux fonds extrabudgétaires représentent les ressources reçues ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme conformément au document 34 C/5 approuvé (358,3 millions de dollars). Par ailleurs, les coûts de personnel (indépendamment de la source des fonds) représentent exclusivement les coûts des postes établis.

### Observations

Ce graphique montre que le poids relatif des postes établis au sein du budget total (budget ordinaire plus fonds extrabudgétaires) est de 41 %, contre 59 % pour les activités. Le poids relatif de la « direction et administration » et du « soutien de l'exécution du programme » dans le budget total s'établit à 26 % tandis que le poids relatif des « programmes » représente 74 %.

**FIGURE 4**

### Budget ordinaire pour 2008-2009



▨ Programmes et services liés au programme (Titre II.A : Programmes, B : Programme de participation, C : Services liés au programme)

▨ Soutien de l'exécution du programme (Titre III.A : BFC, B : ERC, C : HRM, D : BOC)

■ Direction et administration (Titre I : Politique générale et Direction et Titre III.E : ADM)

La **figure 4** ne montre que la part des ressources de l'Organisation (y compris le Titre IV) qui concerne le **budget ordinaire**, subdivisée en coûts de personnel et coûts d'activités (les deux premières colonnes). Chacune des trois colonnes se décompose en « programmes et services liés au programme », « soutien de l'exécution du programme » et « direction/administration ». Les coûts de personnel représentent les coûts des postes établis.

## **Observations**

Les catégories « direction/administration » et « soutien de l'exécution du programme » représentent ensemble une part relativement plus élevée du budget ordinaire, à savoir 38 % (figure 4), contre 26 % du budget total comprenant budget ordinaire et fonds extrabudgétaires (voir figure 3). La raison en est que les services administratifs sont financés principalement par le budget ordinaire, mais soutiennent à la fois les activités du Programme ordinaire et les projets extrabudgétaires. Bien que les projets extrabudgétaires soient généralement comptables des dépenses d'appui occasionnées par leur exécution, des études en cours montrent que la totalité de ces dépenses, et même certaines dépenses directes, ne sont pas systématiquement recouvrées. Le budget ordinaire subventionne donc dans une certaine mesure les projets extrabudgétaires relevant de l'administration et du soutien. L'Organisation s'efforce actuellement d'améliorer la situation en définissant des principes directeurs rationnels en matière de recouvrement des coûts pour les projets extrabudgétaires, tout en veillant à la cohérence avec les politiques adoptées par les institutions des Nations Unies en général.

## II

## TABLEAU DE BORD - EXÉCUTION DU PROGRAMME AU 30 JUIN 2008

## TABLEAU 1

## EXÉCUTION GLOBALE PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL

## Budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

## (y compris les coûts de personnel et le Programme de participation au 30 juin 2008)

Le **tableau 1** présente un état d'ensemble de l'exécution du Programme ordinaire et des programmes extrabudgétaires, faisant apparaître l'exécution globale, par article budgétaire principal, du Programme ordinaire et des programmes extrabudgétaires, y compris les coûts de personnel et le Programme de participation, la totalité des fonds se rapportant à chaque article budgétaire étant ainsi couverte.

En ce qui concerne le Programme ordinaire, le tableau inclut également les crédits additionnels résultant des dons reçus depuis le début de l'exercice biennal qui sont présentés dans la Partie A du présent document.

S'agissant des ressources extrabudgétaires, les allocations et les dépenses portent sur une période d'un an.

**Observations**

Pour le budget ordinaire, le taux de dépense global au 30 juin 2008 était de 26,1 %, ce qui est satisfaisant par rapport au taux théorique de 25 %.

Concernant les ressources extrabudgétaires, la plupart des projets sont élaborés et gérés sur une base pluriannuelle et les fonds alloués pour une année donnée incluent les allocations non utilisées reportées de l'année précédente. Dès lors, mesurer l'exécution des projets extrabudgétaires par le simple taux de dépense annuel (montant des dépenses divisé par le montant total des fonds alloués pour l'année) ne reflète pas toujours le niveau exact de leur mise en œuvre. Faute d'échéance biennale, le calendrier de l'exécution des projets extrabudgétaires tend à subir des ajustements fréquents par rapport au plan de travail initial. Un même niveau d'exécution des projets peut engendrer des taux de dépense différents selon que le montant de l'allocation a ou n'a pas été géré et ajusté avec précision au cours de l'année en fonction des progrès effectifs de chaque projet. À partir de cette réflexion, on a adopté dans le rapport annuel sur l'état des projets extrabudgétaires un modèle de rapport qui est publié séparément (réf. : Memo BB/2008/6003 daté du 30 avril 2008). Le modèle pour les projets extrabudgétaires a été également modifié en conséquence dans le présent Tableau de bord pour les tableaux 8 à 12. Cela dit, le tableau 1 montre uniquement à titre indicatif les taux de dépense pour les projets extrabudgétaires au 30 juin 2008, qui ont pu être calculés par rapport au taux théorique de 50 %. Le taux de dépense global pour les projets extrabudgétaires s'établit à 46,3 %.

TABLEAU 1

**EXÉCUTION GLOBALE DU PROGRAMME PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL**  
**(Budget ordinaire et ressources extrabudgétaires, y compris les coûts de personnel et le Programme de participation)**  
**du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 30 juin 2008**  
**(en milliers de dollars des États-Unis)**

Article budgétaire	Budget ordinaire				Ressources extrabudgétaires		
	34 C/5 approuvé	Allocation pour le plan de travail*	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux de dépense	Allocation	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux de dépense
	\$	\$	\$	%	\$	\$	%
<b>TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION</b>							
<b>A. Organes directeurs</b>							
1. Conférence générale	5 513	5 513	440	8,0	-	-	-
2. Conseil exécutif	7 883	7 883	2 286	29,0	-	-	-
<b>Total, Titre I.A</b>	<b>13 396</b>	<b>13 396</b>	<b>2 726</b>	<b>20,3</b>	-	-	-
<b>B. Direction</b>							
<i>(Direction générale : Cabinet du Directeur général ; Évaluation et audit ; Normes internationales et affaires juridiques : Programme de déontologie)</i>							
	20 677	20 698	4 670	22,6	614	224	36,5
<b>C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies</b>	10 235	10 235	4 266	41,7	-	-	-
<b>TOTAL, TITRE I</b>	<b>44 308</b>	<b>44 329</b>	<b>11 661</b>	<b>26,3</b>	<b>614</b>	<b>224</b>	<b>36,5</b>
<b>TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME</b>							
<b>A. Programmes</b>							
I Éducation	108 468	110 363	30 156	27,3	170 304	79 653	46,8
II Sciences exactes et naturelles	56 774	56 751	14 098	24,8	56 554	32 570	57,6
III Sciences sociales et humaines	29 197	29 141	6 617	22,7	43 911	17 949	40,9
IV Culture	51 383	52 020	12 880	24,8	66 094	34 289	51,9
V Communication et information	31 920	32 101	7 468	23,3	42 795	11 240	26,3
Projet interdisciplinaire (SC - CLT)	-	-	-	-	171	115	-
Institut de statistique de l'UNESCO	9 020	9 020	4 510	50,0	246	78	31,7
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés	45 474	45 474	12 697	27,9	-	-	-
<b>Total, Titre II.A</b>	<b>332 236</b>	<b>334 870</b>	<b>88 425</b>	<b>26,4</b>	<b>380 075</b>	<b>175 894</b>	<b>46,3</b>
<b>B. Programme de participation</b>	18 800	18 800	1 830	9,7			
<b>C. Services liés au programme</b>							
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	4 655	4 655	1 239	26,6	271	72	26,6
2. Programme de bourses	1 776	1 776	323	18,2	-	-	-
3. Information du public	13 814	13 814	3 102	22,5	5	-	-
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	5 927	7 191	2 142	29,8	586	224	38,2
5. Élaboration du budget et suivi de son exécution	4 871	4 871	1 034	21,2	13	-	-
6. Anticipation et prospective	1 355	1 358	272	20,1	-	-	-
<b>Total, Titre II.C</b>	<b>32 398</b>	<b>33 665</b>	<b>8 112</b>	<b>24,1</b>	<b>875</b>	<b>296</b>	<b>33,8</b>
<b>TOTAL, TITRE II</b>	<b>383 434</b>	<b>387 335</b>	<b>98 368</b>	<b>25,4</b>	<b>380 950</b>	<b>176 190</b>	<b>46,3</b>
<b>TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION</b>							
<b>A. Gestion et coordination des unités hors Siège</b>	24 179	24 380	8 746	35,9	1 222	986	80,7
<b>B. Relations extérieures et coopération</b>	19 565	19 565	4 968	25,4	3 245	1 264	39,0
<b>C. Gestion des ressources humaines</b>	33 507	33 507	8 619	25,7	149	51	34,2
<b>D. Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier</b>	11 044	11 044	2 635	23,9	-	-	-
<b>E. Administration</b>	99 733	99 755	30 538	30,6	139	49	35,3
<b>TOTAL, TITRE III</b>	<b>188 026</b>	<b>188 250</b>	<b>55 506</b>	<b>29,5</b>	<b>4 755</b>	<b>2 350</b>	<b>49,4</b>
<b>TOTAL, TITRES I-III</b>	<b>615 768</b>	<b>619 914</b>	<b>165 534</b>	<b>26,7</b>	<b>386 319</b>	<b>178 764</b>	<b>46,3</b>
Réserve pour les reclassements	2 000	2 000	-	-	-	-	-
<b>TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS</b>	13 732	13 732	-	-	-	-	-
<i>Montant à absorber dans le Titre I et/ou le Titre III</i>	<i>(500)</i>	<i>(500)</i>					
<b>TOTAL, TITRES I-IV</b>	<b>631 000</b>	<b>635 145</b>	<b>165 534</b>	<b>26,1</b>	<b>386 319</b>	<b>178 764</b>	<b>46,3</b>

\* L'allocation pour le plan de travail inclut les crédits additionnels reçus.

**TABLEAU 2****TABLEAU DÉTAILLÉ DE LA SITUATION DU BUDGET ORDINAIRE PAR AXE D'ACTION**  
**Budget ordinaire (coûts d'activités et coûts de personnel)**  
**(au 30 juin 2008)**

Le **tableau 2** présente un état d'ensemble de l'exécution du budget ordinaire **par axe d'action**. Figurant en annexe dans les précédents Tableaux de bord du fait de sa taille importante, ce tableau est, pour l'exercice en cours, intégré au corps du document afin qu'on s'y réfère plus facilement, puisque le 34 C/5 approuvé comporte un nombre réduit d'axes d'action. Il ventile de façon plus détaillée les données relatives au budget ordinaire figurant dans le tableau 1.

Selon la pratique en vigueur, les chiffres du budget ordinaire comprennent les crédits additionnels correspondant aux dons énumérés dans la Partie A du présent document.

La Résolution portant ouverture de crédits pour le 34 C/5 présente un seul chiffre comprenant à la fois les coûts de personnel et les coûts d'activités pour chacun des articles budgétaires. Le tableau 2 présente donc les chiffres du budget approuvé et de l'allocation pour le plan de travail de la même manière mais, pour plus de précision, les dépenses au titre de chaque article budgétaire sont ventilées en coûts de personnel et coûts d'activités.

**TABLEAU 2**  
**TABLEAU DÉTAILLÉ DE LA SITUATION DU BUDGET ORDINAIRE PAR AXE D'ACTION**  
**Coûts de personnel et coûts d'activités**  
**du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 30 juin 2008**  
**(en milliers de dollars des États-Unis)**

Article budgétaire	34 C/5 approuvé	Allocation pour le plan de travail*	Dépenses			Taux de dépense
			Personnel	Activités	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	%
<b>TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION</b>						
<b>A. Organes directeurs</b>						
1. Conférence générale	5 513	5 513	237	203	440	8,0%
2. Conseil exécutif	7 883	7 883	451	1 835	2 286	29,0%
<b>Total, Titre I.A</b>	<b>13 396</b>	<b>13 396</b>	<b>688</b>	<b>2 038</b>	<b>2 726</b>	<b>20,3%</b>
<b>B. Direction</b>						
3. Direction générale	3 102	3 102	708	314	1 022	32,9%
4. Cabinet du Directeur général	6 975	6 996	1 350	165	1 515	21,7%
5. Évaluation et audit	6 162	6 162	1 010	286	1 296	21,0%
6. Normes internationales et affaires juridiques	3 738	3 738	783	54	837	22,4%
7. Programme de déontologie	700	700	0	0	-	0,0%
<b>Total, Titre I.B</b>	<b>20 677</b>	<b>20 698</b>	<b>3 851</b>	<b>818</b>	<b>4 670</b>	<b>22,6%</b>
<b>C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies</b>						
	<b>10 235</b>	<b>10 235</b>	<b>-</b>	<b>4 266</b>	<b>4 266</b>	<b>41,7%</b>
<b>TOTAL, TITRE I</b>	<b>44 308</b>	<b>44 329</b>	<b>4 539</b>	<b>7 122</b>	<b>11 661</b>	<b>26,3%</b>
<b>TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME</b>						
<b>A. Programmes</b>						
<b>I ÉDUCATION</b>						
1.1 Leadership mondial de l'EPT, coordination des priorités du système des Nations Unies en matière d'éducation et mise en place de partenariats solides	17 286	16 537	2 565	1 373	3 938	23,8%
1.2 Établissement d'un cadre et de réseaux mondiaux pour le développement des capacités de planification et de gestion des systèmes éducatifs	17 868	15 313	2 742	465	3 208	20,9%
1.3 Promotion du dialogue sur les politiques, de la recherche et des normes	21 078	22 855	3 025	2 042	5 066	22,2%
1.4 Développement des capacités et soutien technique à l'appui des efforts nationaux visant à la réalisation des objectifs de Dakar	34 945	37 968	4 354	4 544	8 898	23,4%
<b>Total, I</b>	<b>91 177</b>	<b>92 672</b>	<b>12 686</b>	<b>8 424</b>	<b>21 110</b>	<b>22,8%</b>
<b>Instituts de l'UNESCO pour l'éducation</b>						
<i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent couvrir les coûts de personnel et d'activités)</i>						
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	4 591	4 591	-	2 296	2 296	50,0%
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPPE)	5 100	5 100	-	2 550	2 550	50,0%
Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)	2 300	2 300	-	1 150	1 150	50,0%
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	1 100	1 100	-	550	550	50,0%
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	2 000	2 000	-	1 000	1 000	50,0%
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	2 200	2 600	-	1 500	1 500	57,7%
<b>Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation</b>	<b>17 291</b>	<b>17 691</b>	<b>-</b>	<b>9 046</b>	<b>9 046</b>	<b>51,1%</b>
<b>TOTAL, GRAND PROGRAMME I</b>	<b>108 468</b>	<b>110 363</b>	<b>12 686</b>	<b>17 470</b>	<b>30 156</b>	<b>27,3%</b>
<b>II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES</b>						
II.1 Favoriser les politiques, le renforcement des capacités techniques, la recherche, la création de réseaux, l'enseignement et la coopération internationale dans les domaines de l'eau, des sciences écologiques et des sciences de la terre afin d'améliorer les réponses de la société	26 237	26 099	3 595	2 786	6 381	24,4%
II.2 Océans et zones côtières : améliorer la gouvernance et encourager la coopération intergouvernementale à travers les sciences et les services océaniques	9 214	9 169	1 219	1 293	2 512	27,4%
II.3 Promotion de la science, du savoir et de l'éducation au service de la préparation aux catastrophes et de l'atténuation de leurs effets, et renforcement des capacités nationales et régionales d'action, y compris par le soutien à la mise en place de réseaux de réduction des risques et de mesures de surveillance et d'évaluation tels que les systèmes d'alerte rapide aux tsunamis	2 693	2 749	322	435	757	27,5%
II.4 Appuyer les politiques de la science, de la technologie et de l'innovation aux fins du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et renforcer les capacités dans les domaines des sciences fondamentales, de l'énergie et de l'ingénierie	17 616	17 719	2 774	1 166	3 940	22,2%
<b>Total, II</b>	<b>55 759</b>	<b>55 736</b>	<b>7 910</b>	<b>5 680</b>	<b>13 590</b>	<b>24,4%</b>
<b>Instituts de l'UNESCO pour les sciences</b>						
<i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent couvrir les coûts de personnel et d'activités)</i>						
Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE)	-	-	-	-	-	-
Centre international de physique théorique (CIPT)	1 015	1 015	-	508	508	50,0%
<b>Total, Instituts de l'UNESCO pour les sciences</b>	<b>1 015</b>	<b>1 015</b>	<b>-</b>	<b>508</b>	<b>508</b>	<b>50,0%</b>
<b>TOTAL, GRAND PROGRAMME II</b>	<b>56 774</b>	<b>56 751</b>	<b>7 910</b>	<b>6 187</b>	<b>14 098</b>	<b>24,8%</b>

Article budgétaire	34 C/5 approuvé	Allocation pour le plan de travail*	Dépenses			Taux de dépense
			Personnel	Activités	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	%
<b>III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES</b>						
III.1 Promotion de l'éthique des sciences et des technologies, l'accent étant mis sur la bioéthique	7 205	7 201	1 043	660	1 702	23,6%
III.2 Renforcement de l'articulation entre la recherche et la formulation de politiques dans le domaine du développement social et les politiques en matière d'éducation physique et de sport	13 837	13 808	2 221	900	3 121	22,6%
III.3 Promotion de la réflexion philosophique, des droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO, et de la lutte contre le racisme et la discrimination	8 154	8 133	1 331	463	1 794	22,1%
<b>Total, III</b>	<b>29 197</b>	<b>29 141</b>	<b>4 594</b>	<b>2 023</b>	<b>6 617</b>	<b>22,7%</b>
<b>TOTAL, GRAND PROGRAMME III</b>	<b>29 197</b>	<b>29 141</b>	<b>4 594</b>	<b>2 023</b>	<b>6 617</b>	<b>22,7%</b>
<b>IV CULTURE</b>						
IV.1 Protection et conservation des biens culturels immobiliers et des biens naturels, en particulier par l'application effective de la Convention du patrimoine mondial	13 767	13 818	2 349	1 235	3 585	25,9%
IV.2 Sauvegarde du patrimoine vivant, en particulier par la promotion et la mise en œuvre de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel	8 341	8 400	1 272	935	2 207	26,3%
IV.3 Renforcement de la protection des objets culturels, de la lutte contre leur trafic illicite et du développement des musées, notamment dans les pays en développement	7 423	7 929	1 116	788	1 904	24,0%
IV.4 Protection et promotion de la diversité des expressions culturelles par la mise en œuvre de la Convention de 2005 et le développement des industries culturelles et créatives	8 826	8 870	1 373	714	2 087	23,5%
IV.5 Promotion de la compréhension et du développement du dialogue interculturel et de la paix	5 758	5 737	1 046	220	1 266	22,1%
IV.6 Intégration dans les politiques nationales des liens entre diversité culturelle, dialogue interculturel et développement durable	7 267	7 266	1 334	497	1 831	25,2%
<b>Total, IV</b>	<b>51 383</b>	<b>52 020</b>	<b>8 491</b>	<b>4 389</b>	<b>12 880</b>	<b>24,8%</b>
<b>TOTAL, GRAND PROGRAMME IV</b>	<b>51 383</b>	<b>52 020</b>	<b>8 491</b>	<b>4 389</b>	<b>12 880</b>	<b>24,8%</b>
<b>V COMMUNICATION ET INFORMATION</b>						
V.1 Promouvoir un environnement favorable à la liberté d'expression et à la liberté d'information	5 856	5 847	824	716	1 540	26,3%
V.2 Favoriser l'accès universel à l'information et le développement des infrastructures	10 747	10 953	1 507	1 014	2 521	23,0%
V.3 Promouvoir le développement de médias libres, indépendants et pluralistes et la participation des communautés au développement durable à travers les médias communautaires	9 670	9 653	1 260	938	2 198	22,8%
V.4 Renforcer le rôle de la communication et de l'information dans la promotion de la compréhension mutuelle, de la paix et de la réconciliation, en particulier dans les zones de conflit et de post-conflit	5 647	5 647	823	386	1 209	21,4%
<b>Total, V</b>	<b>31 920</b>	<b>32 101</b>	<b>4 414</b>	<b>3 054</b>	<b>7 468</b>	<b>23,3%</b>
<b>TOTAL, GRAND PROGRAMME V</b>	<b>31 920</b>	<b>32 101</b>	<b>4 414</b>	<b>3 054</b>	<b>7 468</b>	<b>23,3%</b>
<b>Institut de statistique de l'UNESCO</b>	9 020	9 020	-	4 510	4 510	50,0%
<i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent couvrir les coûts de personnel et d'activités)</i>						
<b>Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés</b>	45 474	45 474	12 697	-	12 697	27,9%
<b>Total, II.A</b>	<b>332 236</b>	<b>334 870</b>	<b>50 792</b>	<b>37 633</b>	<b>88 425</b>	<b>26,4%</b>
<b>B. Programme de participation</b>	<b>18 800</b>	<b>18 800</b>	<b>-</b>	<b>1 830</b>	<b>1 830</b>	<b>9,7%</b>
<b>C. Services liés au programme</b>						
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	4 655	4 655	795	445	1 239	26,6%
2. Programme de bourses	1 776	1 776	185	138	323	18,2%
3. Information du public	13 814	13 814	2 473	629	3 102	22,5%
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	5 927	7 191	1 253	888	2 142	29,8%
5. Élaboration du budget et suivi de son exécution	4 871	4 871	913	120	1 034	21,2%
6. Anticipation et prospective	1 355	1 358	200	73	272	20,1%
<b>Total, II.C</b>	<b>32 398</b>	<b>33 665</b>	<b>5 820</b>	<b>2 292</b>	<b>8 112</b>	<b>24,1%</b>
<b>TOTAL, TITRE II</b>	<b>383 434</b>	<b>387 335</b>	<b>56 612</b>	<b>41 756</b>	<b>98 368</b>	<b>25,4%</b>



Article budgétaire	34 C/5 approuvé	Allocation pour le plan de travail*	Dépenses			Taux de dépense
			Personnel	Activités	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	%
<b>TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION</b>						
<b>A. Gestion et coordination des unités hors Siège</b> <i>(activités au Siège et dépenses de fonctionnement des bureaux hors Siège)</i>	<b>24 179</b>	<b>24 380</b>	<b>1 135</b>	<b>7 612</b>	<b>8 746</b>	<b>35,9%</b>
<b>B. Relations extérieures et coopération</b>	<b>19 565</b>	<b>19 565</b>	<b>3 747</b>	<b>1 221</b>	<b>4 968</b>	<b>25,4%</b>
<b>C. Gestion des ressources humaines</b>	<b>33 507</b>	<b>33 507</b>	<b>4 047</b>	<b>4 573</b>	<b>8 619</b>	<b>25,7%</b>
<b>D. Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier</b>	<b>11 044</b>	<b>11 044</b>	<b>1 827</b>	<b>808</b>	<b>2 635</b>	<b>23,9%</b>
<b>E. Administration</b>						
1. Coordination administrative et soutien	3 629	3 651	805	78	883	24,2%
2. Achats	2 662	2 662	567	31	598	22,5%
3. Systèmes informatiques et télécommunications	21 896	21 896	3 170	3 679	6 849	31,3%
4. Conférences, langues et documents	24 597	24 597	5 391	840	6 231	25,3%
5. Services communs, sécurité, services collectifs et gestion des bâtiments et des équipements	27 749	27 749	3 915	4 658	8 573	30,9%
6. Maintenance, conservation et rénovation des bâtiments du Siège	19 200	19 200	-	7 404	7 404	38,6%
<b>Total, III.E</b>	<b>99 733</b>	<b>99 755</b>	<b>13 848</b>	<b>16 690</b>	<b>30 538</b>	<b>30,6%</b>
<b>TOTAL, TITRE III</b>	<b>188 026</b>	<b>188 250</b>	<b>24 603</b>	<b>30 902</b>	<b>55 506</b>	<b>29,5%</b>
<b>TOTAL, TITRES I-III</b>	<b>615 768</b>	<b>619 914</b>	<b>85 754</b>	<b>79 780</b>	<b>165 534</b>	<b>26,7%</b>
Réserve pour les reclassements/promotions au mérite	2 000	2 000	-	-	-	-
<b>TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS</b>	<b>13 732</b>	<b>13 732</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<i>Montant à absorber dans le Titre I et/ou le Titre III</i>	<i>(500)</i>	<i>(500)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<b>TOTAL, TITRES I-IV</b>	<b>631 000</b>	<b>635 145</b>	<b>85 754</b>	<b>79 780</b>	<b>165 534</b>	<b>26,1%</b>

\* L'allocation pour le plan de travail inclut les crédits additionnels reçus .

**TABLEAU 3 (A)****EXÉCUTION DU PROGRAMME PAR AXE D'ACTION****Budget ordinaire (coûts d'activités)****(au 30 juin 2008)**

Le **tableau 3 (A)** présente un état d'ensemble de l'exécution des **activités du programme** par axe d'action pour les ressources du budget ordinaire. Selon la pratique en vigueur, les chiffres du budget ordinaire comprennent les crédits additionnels correspondant aux dons énumérés dans la Partie A du présent document.

**Observations**

L'exécution globale des activités du budget ordinaire (Titres I à IV) au 30 juin 2008 s'établit à 30,5 %, soit un taux de dépense légèrement plus élevé que l'objectif linéaire et théorique de 25 % pour la période écoulée.

Conformément aux décisions 14 EX/3.1.1 et 160 EX/3.1.11, des explications sont fournies ci-après en ce qui concerne les taux de dépense supérieurs à 40 % ou inférieurs à 10 % :

**Titre I - Politique générale et Direction**

**Conférence générale (4,5 %) :** Ce faible taux de dépense est dû au fait que la Conférence générale se tient la seconde année de l'exercice biennal. L'essentiel des dépenses seront encourues en 2009.

**Direction générale (81,2 %) :** Comme expliqué à la 179<sup>e</sup> session du Conseil exécutif, le budget des activités alloué à la Direction générale est censé couvrir les dépenses de fonctionnement du Cabinet du Directeur général, y compris les voyages et l'assistance temporaire. D'évidence, le montant de 386 400 dollars budgété dans le 34 C/5 n'est pas suffisant pour permettre au Directeur général de répondre favorablement aux invitations qu'un nombre croissant d'États membres lui adressent, en particulier alors que son mandat touche à sa fin, pour qu'il se rende dans leur pays, ni pour financer le coût des heures supplémentaires effectuées par ses collaborateurs en raison de la longueur de ses journées de travail, y compris les week-ends. Pour être parfaitement clair, on estime que d'ici à la fin septembre 2008, le budget de la Direction générale sera pratiquement épuisé. Le Directeur général présentera en temps voulu différentes options pour financer ce déficit, aux fins d'examen par le Conseil exécutif.

**Programme de déontologie (0,0 %) :** Bien qu'un poste permanent ait été inclus dans les postes établis inscrits au 34 C/5 pour le Programme de déontologie, le Directeur général a estimé qu'afin de garantir l'objectivité, l'indépendance et l'impartialité que supposent les responsabilités inhérentes à ce poste, il vaudrait mieux que le Responsable de la déontologie soit nommé en vertu d'un engagement de durée limitée (contrat EDL, d'une durée maximum de quatre années). Étant donné que les engagements de durée limitée sont normalement financés au moyen des ressources extrabudgétaires, il a fallu différer le recrutement du Responsable de la déontologie pour permettre au Conseil exécutif d'examiner la suggestion du Directeur général. Une proposition dans ce sens a donc été soumise au Conseil exécutif à sa 179<sup>e</sup> session et il a approuvé, à titre exceptionnel, l'utilisation de fonds du Programme ordinaire en vue de financer un contrat d'engagement de durée limitée pour pourvoir ce poste établi. À la suite de cette décision, la procédure de recrutement du Responsable de la déontologie a été lancée et est actuellement en cours.

**Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies (41,7 %) :** L'évolution des dépenses pour ce poste budgétaire n'est pas linéaire mais dépend du moment où sont reçues les factures. Les factures concernant le CCS/CCI et la CFPI pour 2008 ont été reçues et ont déjà été payées, ce qui explique le taux de dépense légèrement élevé pour cet article budgétaire.

## **Titre II - Programmes et services liés au programme**

**Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique (40,3 %)** : Le taux de dépense quelque peu élevé pour le Département Afrique tient essentiellement aux missions entreprises avec le Directeur général ou pour le représenter au Gabon, au Mozambique, en Tanzanie, au Japon, en Côte d'Ivoire, au Bénin, aux réunions de la CEN-SAD, etc. Il a fallu recourir à des avances sur les fonds de 2009 étant donné que les montants disponibles pour 2008 n'étaient pas suffisants pour couvrir tous les coûts afférents aux missions.

En outre, faute d'un personnel de base en nombre suffisant, le Département a dû faire appel à du personnel temporaire pour la préparation des réunions et autres manifestations pendant les six premiers mois (Sommet de l'Union africaine en Égypte, CITDA au Japon, consultations avec les commissions nationales au Bénin, etc.), ce qui a contribué au taux de dépense relativement élevé.

**Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme (40,4 %)** : Le taux de dépense quelque peu élevé est dû essentiellement à l'organisation de la conférence tenue à Bahreïn en juin, à l'exécution des activités relevant de l'initiative « Unis dans l'action » ainsi qu'aux consultations régionales qui se sont tenues en juin.

## **Titre III - Soutien de l'exécution du programme et administration**

### **Administration :**

*Achats - 43,1 %*

*Systèmes informatiques et télécommunications - 40,8 %*

*Services communs, sécurité, services collectifs et gestion des bâtiments et des équipements - 42,5 %*

En ce qui concerne l'administration, une part importante des contrats sont signés sur une base annuelle. Les fonds sont donc engagés pour l'ensemble de l'année, et non pour une durée mensuelle ou trimestrielle, ce qui explique le taux de dépense élevé enregistré pour les divisions du Secteur de l'administration au cours des six premiers mois de l'exercice biennal.

### **Principaux virements de crédits effectués au sein du Secteur de l'éducation :**

Le Secteur de l'éducation a sensiblement modifié la répartition des fonds entre ses axes d'action par rapport au 34 C/5 approuvé. On trouvera ci-après des explications concernant la redistribution de crédits effectuée pendant l'exercice en cours :

**Diminution au titre de l'axe d'action 1** (0,75 M\$) - Cette diminution s'explique principalement par un transfert de ressources au profit de l'axe d'action 4 afin de mettre davantage l'accent sur l'action au niveau des pays et par un transfert au profit de l'axe d'action 3 pour renforcer l'organisation de plates-formes d'élaboration des politiques, notamment la Conférence internationale de l'éducation et CONFINTEA VI.

**Diminution au titre de l'axe d'action 2** (2,55 M\$) - Cette diminution tient en partie au transfert d'un montant d'environ 0,31 M\$ à BSP pour participer au processus du BCP/PNUAD au niveau des pays, compensée par des crédits additionnels d'un montant de 0,36 M\$. Toutefois, la diminution tient pour l'essentiel à un changement d'orientation programmatique, l'accent portant non plus sur la mise en place d'un cadre mondial pour le renforcement des capacités de planification et de gestion des systèmes éducatifs, mais sur l'élaboration d'approches communes pour le renforcement des capacités de planification et de formulation des politiques de l'éducation, de façon à intensifier les activités de renforcement des capacités au niveau des pays (axe d'action 4), comme indiqué dans les résultats adoptés par la Conférence générale à sa 34<sup>e</sup> session. En outre, la diminution s'explique aussi par le transfert de la fonction de centre d'échange d'information de l'axe d'action 2 à l'axe d'action 3, pour qu'elle cadre mieux avec les fonctions « dialogue sur les politiques » et « recherche » de l'axe d'action 3.

**Augmentation au titre des axes d'action 3 et 4 et des Instituts** - Les axes d'action 3 et 4 bénéficient de transferts représentant environ 3,30 M\$, au détriment des axes d'action 1 et 2 comme susmentionné ; à ce montant s'ajoutent des crédits additionnels de 1,85 M\$, dont un montant de 0,40 M\$ décentralisé du Bureau de Brasilia à l'IESALC au titre de la Conférence régionale sur l'enseignement supérieur, ce qui se traduit par une augmentation pour le budget de l'IESALC.

**Tableau 3 (A)**  
**EXÉCUTION DU PROGRAMME PAR AXE D'ACTION**  
**Budget ordinaire (coûts d'activités)**  
**du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 30 juin 2008**  
**(en milliers de dollars des États-Unis)**

Article budgétaire	34 C/5 approuvé	Allocation pour le plan de travail*	Dépenses	Taux de dépense
	\$	\$	\$	%
<b>TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION</b>				
<b>A. Organes directeurs</b>				
1. Conférence générale	4 460	4 460	203	4,5%
2. Conseil exécutif	6 165	6 165	1 835	29,8%
<b>Total, Titre I.A</b>	<b>10 625</b>	<b>10 625</b>	<b>2 038</b>	<b>19,2%</b>
<b>B. Direction</b>				
3. Direction générale	386	386	314	81,2%
4. Cabinet du Directeur général	468	489	165	33,8%
5. Évaluation et audit	1 147	1 147	286	24,9%
6. Normes internationales et affaires juridiques	138	138	54	39,1%
7. Programme de déontologie	187	187	0	0,0%
<b>Total, Titre I.B</b>	<b>2 326</b>	<b>2 347</b>	<b>818</b>	<b>34,9%</b>
<b>C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies</b>	<b>10 235</b>	<b>10 235</b>	<b>4 266</b>	<b>41,7%</b>
<b>TOTAL, TITRE I</b>	<b>23 185</b>	<b>23 206</b>	<b>7 122</b>	<b>30,7%</b>
<b>TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME</b>				
<b>A. Programmes</b>				
<b>I ÉDUCATION</b>				
I.1 Leadership mondial de l'EPT, coordination des priorités du système des Nations Unies en matière d'éducation et mise en place de partenariats solides	5 617	4 868	1 373	28,2%
I.2 Établissement d'un cadre et de réseaux mondiaux pour le développement des capacités de planification et de gestion des systèmes éducatifs	5 394	2 839	465	16,4%
I.3 Promotion du dialogue sur les politiques, de la recherche et des normes	7 319	9 096	2 042	22,4%
I.4 Développement des capacités et soutien technique à l'appui des efforts nationaux visant à la réalisation des objectifs de Dakar	15 140	18 163	4 544	25,0%
<b>Total, I</b>	<b>33 471</b>	<b>34 966</b>	<b>8 424</b>	<b>24,1%</b>
<b>Instituts de l'UNESCO pour l'éducation</b> (Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent couvrir les coûts de personnel et d'activités)				
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	4 591	4 591	2 296	50,0%
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPÉ)	5 100	5 100	2 550	50,0%
Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)	2 300	2 300	1 150	50,0%
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	1 100	1 100	550	50,0%
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	2 000	2 000	1 000	50,0%
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	2 200	2 600	1 500	57,7%
<b>Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation</b>	<b>17 291</b>	<b>17 691</b>	<b>9 046</b>	<b>51,1%</b>
<b>TOTAL, GRAND PROGRAMME I</b>	<b>50 762</b>	<b>52 657</b>	<b>17 470</b>	<b>33,2%</b>
<b>II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES</b>				
II.1 Favoriser les politiques, le renforcement des capacités techniques, la recherche, la création de réseaux, l'enseignement et la coopération internationale dans les domaines de l'eau, des sciences écologiques et des sciences de la terre afin d'améliorer les réponses de la société	10 143	10 004	2 786	27,8%
II.2 Océans et zones côtières : améliorer la gouvernance et encourager la coopération intergouvernementale à travers les sciences et les services océaniques	3 755	3 710	1 293	34,9%
II.3 Promotion de la science, du savoir et de l'éducation au service de la préparation aux catastrophes et de l'atténuation de leurs effets, et renforcement des capacités nationales et régionales d'action, y compris par le soutien à la mise en place de réseaux de réduction des risques et de mesures de surveillance et d'évaluation tels que les systèmes d'alerte rapide aux tsunamis	1 251	1 308	435	33,3%
II.4 Appuyer les politiques de la science, de la technologie et de l'innovation aux fins du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et renforcer les capacités dans les domaines des sciences fondamentales, de l'énergie et de l'ingénierie	5 194	5 297	1 166	22,0%
<b>Total, II</b>	<b>20 343</b>	<b>20 319</b>	<b>5 680</b>	<b>28,0%</b>
<b>Instituts de l'UNESCO pour les sciences</b> (Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent couvrir les coûts de personnel et d'activités)				
Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE)	-	-	-	-
Centre international de physique théorique (CIPT)	1 015	1 015	508	50,0%
<b>Total, Instituts de l'UNESCO pour les sciences</b>	<b>1 015</b>	<b>1 015</b>	<b>508</b>	<b>50,0%</b>
<b>TOTAL, GRAND PROGRAMME II</b>	<b>21 358</b>	<b>21 334</b>	<b>6 187</b>	<b>29,0%</b>
<b>III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES</b>				
III.1 Promotion de l'éthique des sciences et des technologies, l'accent étant mis sur la bioéthique	2 778	2 773	660	23,8%
III.2 Renforcement de l'articulation entre la recherche et la formulation de politiques dans le domaine de développement social et les politiques en matière d'éducation physique et de sport	4 407	4 377	900	20,6%
III.3 Promotion de la réflexion philosophique, des droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO, et de la lutte contre le racisme et la discrimination	2 502	2 481	463	18,7%
<b>Total, III</b>	<b>9 687</b>	<b>9 632</b>	<b>2 023</b>	<b>21,0%</b>
<b>TOTAL, GRAND PROGRAMME III</b>	<b>9 687</b>	<b>9 632</b>	<b>2 023</b>	<b>21,0%</b>

Article budgétaire	34 C/5 approuvé	Allocation pour le plan de travail*	Dépenses	Taux de dépense
	\$	\$	\$	%
<b>IV CULTURE</b>				
IV.1 Protection et conservation des biens culturels immobiliers et des biens naturels, en particulier par l'application effective de la Convention du patrimoine mondial	4 315	4 366	1 235	28,3%
IV.2 Sauvegarde du patrimoine vivant, en particulier par la promotion et la mise en œuvre de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel	3 222	3 280	935	28,5%
IV.3 Renforcement de la protection des objets culturels, de la lutte contre leur trafic illicite et du développement des musées, notamment dans les pays en développement	2 932	3 439	788	22,9%
IV.4 Protection et promotion de la diversité des expressions culturelles par la mise en œuvre de la Convention de 2005 et le développement des industries culturelles et créatives	3 301	3 344	714	21,3%
IV.5 Promotion de la compréhension et du développement du dialogue interculturel et de la paix	1 550	1 529	220	14,4%
IV.6 Intégration dans les politiques nationales des liens entre diversité culturelle, dialogue interculturel et développement durable	1 900	1 899	497	26,2%
<b>Total, IV</b>	<b>17 221</b>	<b>17 858</b>	<b>4 389</b>	<b>24,6%</b>
<b>TOTAL, GRAND PROGRAMME IV</b>	<b>17 221</b>	<b>17 858</b>	<b>4 389</b>	<b>24,6%</b>
<b>V COMMUNICATION ET INFORMATION</b>				
V.1 Promouvoir un environnement favorable à la liberté d'expression et à la liberté d'information	2 267	2 258	716	31,7%
V.2 Favoriser l'accès universel à l'information et le développement des infrastructures	4 179	4 386	1 014	23,1%
V.3 Promouvoir le développement de médias libres, indépendants et pluralistes et la participation des communautés au développement durable à travers les médias communautaires	4 179	4 162	938	22,5%
V.4 Renforcer le rôle de la communication et de l'information dans la promotion de la compréhension mutuelle, de la paix et de la réconciliation, en particulier dans les zones de conflit et de post-conflit	2 058	2 058	386	18,7%
<b>Total, V</b>	<b>12 683</b>	<b>12 864</b>	<b>3 054</b>	<b>23,7%</b>
<b>TOTAL, GRAND PROGRAMME V</b>	<b>12 683</b>	<b>12 864</b>	<b>3 054</b>	<b>23,7%</b>
<b>Institut de statistique de l'UNESCO</b> <i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent couvrir les coûts de personnel et d'activités)</i>	9 020	9 020	4 510	50,0%
<b>Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés</b>	-	-	-	-
<b>Total, II.A</b>	<b>120 731</b>	<b>123 365</b>	<b>37 633</b>	<b>30,5%</b>
<b>B. Programme de participation</b>	<b>18 800</b>	<b>18 800</b>	<b>1 830</b>	<b>9,7%</b>
<b>C. Services liés au programme</b>				
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	1 103	1 103	445	40,3%
2. Programme de bourses	1 137	1 137	138	12,1%
3. Information du public	2 566	2 566	629	24,5%
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	936	2 200	888	40,4%
5. Élaboration du budget et suivi de son exécution	593	593	120	20,3%
6. Anticipation et prospective	426	429	73	16,9%
<b>Total, II.C</b>	<b>6 761</b>	<b>8 027</b>	<b>2 292</b>	<b>28,6%</b>
<b>TOTAL, TITRE II</b>	<b>146 291</b>	<b>150 192</b>	<b>41 756</b>	<b>27,8%</b>
<b>TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION</b>				
<b>A. Gestion et coordination des unités hors Siège</b> <i>(activités au Siège et dépenses de fonctionnement des bureaux hors Siège)</i>	<b>19 642</b>	<b>19 843</b>	<b>7 612</b>	<b>38,4%</b>
<b>B. Relations extérieures et coopération</b>	<b>3 131</b>	<b>3 131</b>	<b>1 221</b>	<b>39,0%</b>
<b>C. Gestion des ressources humaines</b>	<b>16 953</b>	<b>16 953</b>	<b>4 573</b>	<b>27,0%</b>
<b>D. Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier</b>	<b>2 684</b>	<b>2 684</b>	<b>808</b>	<b>30,1%</b>
<b>E. Administration</b>				
1. Coordination administrative et soutien	231	253	78	30,7%
2. Achats	72	72	31	43,1%
3. Systèmes informatiques et télécommunications	9 007	9 007	3 679	40,8%
4. Conférences, langues et documents	2 853	2 853	840	29,4%
5. Services communs, sécurité, services collectifs et gestion des bâtiments et des équipements	10 958	10 958	4 658	42,5%
6. Maintenance, conservation et rénovation des bâtiments du Siège	19 200	19 200	7 404	38,6%
<b>Total, III.E</b>	<b>42 320</b>	<b>42 342</b>	<b>16 690</b>	<b>39,4%</b>
<b>TOTAL, TITRE III</b>	<b>84 730</b>	<b>84 953</b>	<b>30 902</b>	<b>36,4%</b>
<b>TOTAL, TITRES I-III</b>	<b>254 206</b>	<b>258 352</b>	<b>79 780</b>	<b>30,9%</b>
<b>Réserve pour les reclassements/promotions au mérite</b>	-	-	-	-
<b>TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS</b>	<b>3 896</b>	<b>3 896</b>	-	-
<i>Montant à absorber dans le Titre I et/ou le Titre III</i>	<i>(500)</i>	<i>(500)</i>	-	-
<b>TOTAL, TITRES I-IV</b>	<b>257 602</b>	<b>261 748</b>	<b>79 780</b>	<b>30,5%</b>

\* L'allocation pour le plan de travail inclut le crédit additionnel reçu.

**TABLEAU 3 (B)****EXÉCUTION, PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL,  
DU PROGRAMME FINANCÉ PAR LA CONTRIBUTION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE  
AU BUDGET 2002-2003 (budget ordinaire)**

À sa 32<sup>e</sup> session, la Conférence générale s'est félicitée du retour des États-Unis d'Amérique à l'UNESCO, prenant effet le 1<sup>er</sup> octobre 2003, et a pris note du montant de 15 093 141 dollars représentant la contribution de ce pays pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2003. Elle a en outre invité le Directeur général à faire rapport au Conseil exécutif sur la mise en œuvre du plan d'action à financer sur cette contribution. En conséquence, le tableau 3 (B) présente l'état d'utilisation de ces fonds. Il convient de noter que cette contribution est utilisée dans le cadre d'un mécanisme de compte spécial opérant sur une base pluriannuelle.

**Observations****Éducation (84,9 %) :**

Au cours des six derniers mois, le taux de dépense est passé de 78,5 % à 84,9 % (au 30 juin 2008). Comme indiqué dans le rapport sur la situation au 31 décembre 2007, la plupart des activités sont achevées ; les quelques activités restantes ont un taux d'exécution de 90 % et devraient arriver à leur terme d'ici à la fin du trimestre en cours (juillet - septembre 2008), à l'exception des activités liées à la reconstruction du système éducatif en Afghanistan, qui représentent 37 % du volume total des fonds et dont le taux d'exécution est actuellement de 75 %. De très grands progrès ont été réalisés au cours des derniers mois et l'achèvement est prévu pour décembre 2008. Nos projets en Afghanistan ont apporté des fonds d'amorçage qui ont permis de lever de nouvelles ressources en faveur de projets générés dans le cadre de nos activités dans le domaine de l'éducation (comme le Fonds-en-dépôt japonais de 26 millions de dollars pour l'alphabétisation de masse) et dont le modèle peut être transposé dans d'autres pays pour mobiliser des fonds en faveur de la reconstruction des systèmes éducatifs.

**Culture (89,7 %) :**

Si l'on inclut les projets de musées financés au moyen du million de dollars alloué par le Directeur général en septembre 2006, le taux global d'exécution au titre du programme concernant la préservation de biens culturels meubles en péril et la création de musées financé par la contribution des États-Unis au budget de l'UNESCO est de 89,7 % au 30 juin 2008. Cependant, si l'on exclut ces activités, le taux d'exécution des projets pilotes lancés par CLT/CIH/MCO en 2004 est de l'ordre de 92 %, et il est prévu que ces projets soient menés à terme avec succès en 2008.

**Informations actualisées sur 11 projets pilotes financés par la contribution des États-Unis à l'UNESCO et lancés en 2004 :**

Neuf des 11 projets pilotes ont désormais été menés à bien et ont atteint un taux d'exécution de 100 %. Pour le projet du Yémen, le taux est toujours de 81 %, en raison des retards causés sur place par les problèmes de sécurité ; cependant, étant donné que le projet a été recentré sur des activités au Musée national de Sanaa, il est maintenant prévu qu'il s'achève en juillet 2008. Le projet du Ghana a aussi été mené à bien, après une mise en route laborieuse, et affiche désormais un taux d'exécution de 100 %. La phase finale du projet du Pakistan a été reportée pour des raisons de sécurité. Ce projet devrait s'achever dès que le dernier atelier de formation sur le stockage et la conservation préventive pourra être organisé.

**Informations actualisées sur les 10 partenariats entre musées financés par la contribution des États-Unis à l'UNESCO et lancés en 2004 :**

Les dix partenariats entre musées ont tous été constitués et la majorité ont réalisé les activités prévues. Le projet du Myanmar a été plusieurs fois retardé pour différentes raisons. Bien que le

Bureau de l'UNESCO à Bangkok ait finalement reçu le « feu vert » du Gouvernement du Myanmar pour mener en mai 2008 la première mission concernant ce projet, la catastrophe qui a dévasté le pays a entraîné le report de cette activité.

Informations actualisées sur les activités financées à l'aide du million de dollars alloué par le Directeur général en septembre 2006 :

Les principales activités financées au moyen du million de dollars alloué par le Directeur général en septembre 2006 comprennent : deux projets pilotes, au Honduras (achevé) et en Géorgie (presque achevé) ; un partenariat de trois ans avec l'ICCROM (qui en est à sa deuxième année) ; et des activités complémentaires pour les projets pilotes de Mongolie, du Tadjikistan et du Pakistan ainsi que des projets de moindre ampleur en République-Unie de Tanzanie et au Liban. Des représentants de la Section des musées et des objets culturels, ainsi que deux responsables des affaires culturelles de bureaux hors Siège et trois directeurs de musées participants ont été invités à prendre part à la réunion annuelle de la Commission nationale des États-Unis d'Amérique pour l'UNESCO afin de présenter les principaux résultats des projets de musées financés par la contribution des États-Unis au budget de l'UNESCO.

TABLEAU 3 (B)

EXÉCUTION, PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL, DU PROGRAMME FINANCÉ PAR LA CONTRIBUTION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE AU BUDGET 2002-2003

Budget ordinaire  
du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 30 juin 2008  
(en milliers de dollars des États-Unis)

Article budgétaire	Allocation pour le plan de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux de dépense
	\$	\$	%
<b>TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME</b>			
<b>A. Programmes</b>			
I Éducation	9 550	8 105	84,9
II Sciences exactes et naturelles	-	-	-
III Sciences sociales et humaines	-	-	-
IV Culture	4 543	4 076	89,7
Centre pour le patrimoine mondial	1 000	1 000	100,0
V Communication et information	-	-	-
Institut de statistique de l'UNESCO	-	-	-
<b>Total, Titre II.A</b>	<b>15 093</b>	<b>13 180</b>	<b>87,3</b>
<b>Solde non alloué</b>	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>15 093</b>	<b>13 180</b>	<b>87,3</b>



## TABLEAU 4

### UTILISATION DES FONDS DÉCENTRALISÉS PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL ET PAR RÉGION

#### Ressources du budget ordinaire (à l'exclusion des coûts de personnel) et ressources extrabudgétaires (au 30 juin 2008)

Le **tableau 4** fait apparaître l'utilisation des fonds décentralisés au 30 juin 2008, **ventilée par région**, pour le Titre II (Programmes et services liés au programme) et le Titre III (Soutien de l'exécution du programme et administration). Afin de présenter de manière intégrée l'état de l'exécution des activités financées par des fonds décentralisés, ce tableau met en regard les deux sources de financement : **budget ordinaire et ressources extrabudgétaires**.

Il est à noter que les chiffres pour le budget ordinaire ne comprennent pas les coûts de personnel. S'agissant des ressources extrabudgétaires, les allocations se rapportent à une période d'un an.

#### Observations

Globalement, les fonds décentralisés représentent 38,8 % du budget ordinaire total pour les activités et leur taux de dépense s'établissait à 28,3 % au 30 juin 2008.

Dans le cas du Secteur de l'éducation, les fonds décentralisés s'entendent à l'exclusion des allocations financières destinées aux instituts IIPE, BIE, ITIE et UIL, car le mécanisme de virement de ces allocations financières aux comptes spéciaux ne prévoit pas d'information sur la répartition du programme par région pour ces instituts. Pour la même raison, l'allocation financière destinée au CIPT n'est pas comprise dans les fonds décentralisés au titre des sciences exactes et naturelles. Cette approche donne aussi une vue plus exacte des dépenses des secteurs, étant donné qu'elle exclut les taux de dépense des instituts qui s'établissent déjà à 50 % en raison du fait que la moitié du budget biennal est virée sur compte spécial et enregistrée comme dépense complète dans les comptes de l'UNESCO. En revanche, les allocations financières destinées à l'IIRCA, à l'IESALC et à l'ISU figurent sous les régions Afrique, Amérique latine et Caraïbes et Europe et Amérique du Nord, respectivement.

En ce qui concerne le Titre II - Programmes et services liés au programme, 55,0 % du montant total des crédits ouverts au budget ordinaire pour les activités sont décentralisés et alloués aux unités hors Siège, où le taux de dépense s'établit à 25,5 %.

TABLEAU 4

## UTILISATION DES FONDS DÉCENTRALISÉS PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL ET PAR RÉGION

Budget ordinaire (à l'exclusion des dépenses de personnel) et ressources extrabudgétaires

du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 30 juin 2008  
(en milliers de dollars des États-Unis)

Article budgétaire principal	Budget ordinaire						Ressources extrabudgétaires					
	Montant total des allocations pour les programmes (Siège et hors Siège) (Plans de travail)	Allocations pour toutes les unités hors Siège (Plans de travail)	Taux de décentralisation	Ventilation des allocations décentralisées par région	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux de dépense	Montant total des ressources pour les programmes (Siège et hors Siège)	Allocations pour toutes les unités hors Siège	Taux de décentralisation	Ventilation des allocations décentralisées par région	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux de dépense
	\$	\$	%	%	\$	%	\$	\$	%	%	\$	%
<b>TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION</b>	<b>23 206</b>						<b>614</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME</b>												
<b>A. Programmes</b>												
<b>I Éducation</b>	<b>52 657</b>	<b>27 969</b>	<b>53,1</b>		<b>8 179</b>	<b>29,2</b>	<b>170 304</b>	<b>144 438</b>	<b>84,8</b>		<b>67 827</b>	<b>47,0</b>
- Afrique		10 364		37	2 816	27,2		11 281		7,8	5 238	46,4
- États arabes		3 057		11	840	27,5		19 916		13,8	7 876	39,5
- Asie et Pacifique		6 461		23	1 845	28,6		13 614		9,4	4 234	31,1
- Europe et Amérique du Nord		441		2	94	21,3		4 762		3,3	2 093	44,0
- Amérique latine et Caraïbes		7 645		27	2 584	33,8		94 865		65,7	48 386	51,0
<b>II Sciences exactes et naturelles</b>	<b>21 334</b>	<b>6 482</b>	<b>30,4</b>		<b>1 581</b>	<b>24,4</b>	<b>56 554</b>	<b>34 055</b>	<b>60,2</b>		<b>20 762</b>	<b>61,0</b>
- Afrique		1 966		30	621	31,6		1 332		3,9	696	52,3
- États arabes		1 086		17	197	18,1		6 728		19,8	3 304	49,1
- Asie et Pacifique		1 572		24	412	26,2		2 497		7,3	978	39,2
- Europe et Amérique du Nord		386		6	116	30,1		8 580		25,2	6 300	73,4
- Amérique latine et Caraïbes		1 473		23	235	15,9		14 918		43,8	9 484	63,6
<b>III Sciences sociales et humaines</b>	<b>9 632</b>	<b>4 332</b>	<b>45,0</b>		<b>724</b>	<b>16,7</b>	<b>43 911</b>	<b>41 552</b>	<b>94,6</b>		<b>17 074</b>	<b>41,1</b>
- Afrique		1 343		31	214	15,9		1 331		3,2	637	47,9
- États arabes		1 016		23	155	15,3		594		1,4	304	51,2
- Asie et Pacifique		800		18	159	19,9		133		0,3	89	66,9
- Europe et Amérique du Nord		294		7	88	29,8		20		0,0	20	100,0
- Amérique latine et Caraïbes		880		20	109	12,4		39 474		95,0	16 024	40,6
<b>IV Culture</b>	<b>17 858</b>	<b>7 508</b>	<b>42,0</b>		<b>1 867</b>	<b>24,9</b>	<b>66 094</b>	<b>35 619</b>	<b>53,9</b>		<b>18 297</b>	<b>51,4</b>
- Afrique		2 178		29	595	27,3		3 753		10,5	2 233	59,5
- États arabes		1 450		19	251	17,3		10 991		30,9	3 844	35,0
- Asie et Pacifique		1 909		25	612	32,0		5 691		16,0	3 052	53,6
- Europe et Amérique du Nord		531		7	94	17,7		5 633		15,8	3 814	67,7
- Amérique latine et Caraïbes		1 439		19	315	21,9		9 551		26,8	5 354	56,1
<b>V Communication et information</b>	<b>12 864</b>	<b>6 998</b>	<b>54,4</b>		<b>1 793</b>	<b>25,6</b>	<b>42 795</b>	<b>34 689</b>	<b>81,1</b>		<b>10 393</b>	<b>30,0</b>
- Afrique		2 235		32	584	26,1		2 452		7,1	836	34,1
- États arabes		982		14	239	24,3		1 076		3,1	817	75,9
- Asie et Pacifique		2 004		29	427	21,3		2 065		6,0	993	48,1
- Europe et Amérique du Nord		243		3	65	26,6		146		0,4	80	54,8
- Amérique latine et Caraïbes		1 533		22	478	31,2		28 950		83,5	7 667	26,5
<b>Projet transdisciplinaire (SC - CLT)</b>							<b>171</b>	<b>171</b>	<b>100,0</b>		<b>115</b>	<b>67,3</b>
- Europe et Amérique du Nord								171		100,0	115	67,3
<b>Institut de statistique de l'UNESCO</b>	<b>9 020</b>	<b>9 020</b>		<b>100</b>	<b>4 510</b>	<b>50,0</b>	<b>246</b>	<b>246</b>	<b>100,0</b>		<b>78</b>	<b>31,7</b>
- Europe et Amérique du Nord		9 020		100	4 510	50,0		246		100,0	78	31,7
<b>Total, Titre II.A</b>	<b>123 365</b>	<b>62 309</b>	<b>50,5</b>		<b>18 655</b>	<b>29,9</b>	<b>380 075</b>	<b>290 770</b>	<b>76,5</b>		<b>134 546</b>	<b>46,3</b>

Article budgétaire principal	Budget ordinaire						Ressources extrabudgétaires					
	Montant total des allocations pour les programmes (Siège et hors Siège) (Plans de travail)	Allocations pour toutes les unités hors Siège (Plans de travail)	Taux de décentralisation	Ventilation des allocations décentralisées par région	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux de dépense	Montant total des ressources pour les programmes (Siège et hors Siège)	Allocations pour toutes les unités hors Siège	Taux de décentralisation	Ventilation des allocations décentralisées par région	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux de dépense
	\$	\$	%	%	\$	%	\$	\$	%	%	\$	%
<b>B. Programme de participation</b>	18 800	18 800	100,0		1 830	9,7	-	-	-		-	-
<b>C. Services liés au programme</b>												
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	1 103	1 103			445	40,3	271	4	1,5		4	100,0
- Afrique		1 103			445	40,3		4		100,0	4	100,0
2. Programme de bourses	1 137	-			-	-	-	-	-		-	-
3. Information du public	2 566	70	2,7		32	45,5	5	-	-		-	-
- Afrique		-			-	-		-			-	-
- États arabes		-			-	-		-			-	-
- Asie et Pacifique		20		29	10	49,4		-			-	-
- Europe et Amérique du Nord		50		71	22	43,9		-			-	-
- Amérique latine et Caraïbes		-			-	-		-			-	-
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	2 200	361	16,4		104	28,9	586	-	-		-	-
- Afrique		121		34	12	10,2		-			-	-
- États arabes		-			-	-		-			-	-
- Asie et Pacifique		195		54	89	45,7		-			-	-
- Europe et Amérique du Nord		37		10	3	7,5		-			-	-
- Amérique latine et Caraïbes		8		2	-	-		-			-	-
5. Élaboration du budget et suivi de son exécution	593	-			-	-	13	-	-		-	-
6. Prospective	429	-			-	-	-	-	-		-	-
<b>Total, Titre II.C</b>	<b>8 027</b>	<b>1 534</b>	<b>19,1</b>		<b>581</b>	<b>37,9</b>	<b>875</b>	<b>4</b>	<b>0,5</b>		<b>4</b>	<b>100,0</b>
<b>TOTAL, TITRE II</b>	<b>150 192</b>	<b>82 643</b>	<b>55,0</b>		<b>21 066</b>	<b>25,5</b>	<b>380 950</b>	<b>290 774</b>	<b>76,3</b>		<b>134 550</b>	<b>46,3</b>
<b>TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION</b>												
<b>A. Gestion et coordination des unités hors Siège</b>	<b>19 843</b>	<b>16 833</b>	<b>84,8</b>		<b>7 214</b>	<b>42,9</b>	<b>1 222</b>	<b>1 122</b>	<b>91,8</b>		<b>928</b>	<b>82,7</b>
- Afrique		5 407		32	2 336	43,2		-			-	-
- États arabes		2 352		14	991	42,1		177		15,8	133	75,1
- Asie et Pacifique		4 655		28	2 077	44,6		-			-	-
- Europe et Amérique du Nord		1 008		6	303	30,0		945		84,2	795	84,1
- Amérique latine et Caraïbes		3 410		20	1 507	44,2		-			-	-
<b>B. Relations extérieures et coopération</b>	<b>3 131</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 245</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>C. Gestion des ressources humaines</b>	<b>16 953</b>	<b>672</b>	<b>4,0</b>		<b>98</b>	<b>14,6</b>	<b>149</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
- Afrique		163		24	17	10,4		-			-	-
- États arabes		84		13	16	19,3		-			-	-
- Asie et Pacifique		190		28	49	25,7		-			-	-
- Europe et Amérique du Nord		71		11	4	6,2		-			-	-
- Amérique latine et Caraïbes		164		24	12	7,3		-			-	-
<b>D. Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier</b>	<b>2 684</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>E. Administration</b>	<b>42 342</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>139</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL, TITRE III</b>	<b>84 953</b>	<b>17 504</b>	<b>20,6</b>		<b>7 313</b>	<b>41,8</b>	<b>4 755</b>	<b>1 122</b>	<b>23,6</b>		<b>928</b>	<b>82,7</b>
<b>TOTAL (Titres I-III)</b>	<b>258 352</b>	<b>100 147</b>	<b>38,8</b>		<b>28 378</b>	<b>28,3</b>	<b>386 319</b>	<b>291 896</b>	<b>75,6</b>		<b>135 478</b>	<b>46,4</b>

## TABLEAU 5

### DÉPENSES AU TITRE DE L'ASSISTANCE TEMPORAIRE, DES VOYAGES EN MISSION ET DES SERVICES CONTRACTUELS (budget ordinaire au 30 juin 2008)

L'accent étant placé de plus en plus sur la programmation et la gestion axées sur les résultats, le suivi traditionnel par objet de dépenses aurait dû être abandonné. Toutefois, tenant compte des observations précédemment formulées par les États membres sur le suivi de certaines catégories de dépenses (réf. : décision 166 EX/3.1.1) le **tableau 5** fournit des détails sur trois postes de dépenses : **assistance temporaire, voyages en mission et services contractuels**.

Ce tableau indique, par article budgétaire principal, les crédits prévus pour ces postes dans le 34 C/5 approuvé (budget indicatif) au titre du budget ordinaire. Il convient de noter que :

- La ventilation des crédits budgétaires a été établie sur la base du budget de 631 millions de dollars, tandis que les dépenses tiennent également compte des ressources supplémentaires enregistrées comme « crédits additionnels ».
- L'assistance temporaire est ventilée en deux catégories : « assistance temporaire et surnuméraires » et « consultants » dont le financement relève des coûts d'activités.
- Les voyages en mission sont eux aussi ventilés en deux catégories : voyages des délégués (voyages des participants et voyages des membres du Conseil exécutif à la rubrique Organes directeurs) et voyages en mission du personnel. Pour chacune de ces catégories, le budget indicatif et les dépenses sont indiqués aux fins de comparaison.
- Les services contractuels comprennent les contrats de recherche et les contrats d'auteur, les contrats de traduction externes, les contrats d'impression et de publication, les contrats pour l'organisation de réunions ou de séminaires de formation, les études d'évaluation et les honoraires du Commissaire aux comptes.

Comme cela a souvent été souligné, la ventilation du budget total en « objets de dépenses » par secteur et par bureau est un exercice extrêmement complexe étant donné que l'exécution effective du programme n'intervient qu'une à trois années plus tard. Par ailleurs, si l'on entend privilégier la budgétisation et la gestion axées sur les résultats, l'utilisation des fonds, c'est-à-dire ce à quoi ils sont affectés, ne devrait pas être l'indicateur prépondérant car elle peut varier par rapport à ce qui était prévu au départ, sans que pour autant la réalisation des résultats escomptés en soit compromise. En outre, mesurer l'exécution du programme à l'aune du taux de dépense pour tel et tel objets de dépenses n'est peut-être pas la meilleure méthode étant donné que les dépenses ne sont pas toujours encourues de manière linéaire au cours de l'exercice biennal.

L'indication du taux de dépense pour chaque objet de dépenses et chaque ligne budgétaire peut également donner une représentation erronée de la situation budgétaire réelle étant donné que l'ampleur des crédits budgétaires varie fortement d'une ligne budgétaire à l'autre. Il est évident qu'un écart, même minime, sur un budget de très faible ampleur peut se traduire par un écart important une fois exprimé en « taux de dépense », alors que l'impact de cet écart est en réalité négligeable.

Compte tenu des considérations qui précèdent, ce tableau indique désormais, au lieu du taux de dépense, la part (%) de chaque ligne budgétaire dans le budget total de l'objet de dépenses. Cette indication du poids relatif de chaque ligne budgétaire permet de se faire une idée plus précise de l'impact budgétaire réel pour chaque objet de dépenses.

Dans sa note bleue DG/Note/07/46, le Directeur général a déjà demandé aux hauts responsables de prendre les mesures nécessaires afin de limiter les voyages en mission du personnel, ce qui devrait se traduire par une réduction globale de 10 % des dépenses afférentes aux missions du personnel.

**TABLEAU 5**  
**DÉPENSES AU TITRE DE L'ASSISTANCE TEMPORAIRE, DES VOYAGES EN MISSION ET DES SERVICES CONTRACTUELS**  
**(budget ordinaire)**  
**du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 30 juin 2008**  
**(en milliers de dollars des États-Unis)**

Article budgétaire principal	Budget ordinaire																	
	Assistance temporaire						Voyages								Services contractuels			
	Budget indicatif (34 C/5)	% du budget total	Assistance temporaire et surnuméraires	Consultants	Dépenses totales	% des dépenses totales	Voyages des délégués				Voyages du personnel				Budget indicatif (34 C/5)	% du budget total	Dépenses	% des dépenses totales
							Budget indicatif (34 C/5)	% du budget total	Dépenses	% des dépenses totales	Budget indicatif (34 C/5)	% du budget total	Dépenses	% des dépenses totales				
\$	%	\$	\$	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	
<b>TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION</b>																		
<b>A. Organes directeurs</b>																		
1. Conférence générale	2 962	9,8%	31	-	31	0,4%	120	0,8%	1	0,0%	6	0,0%	-	0,0%	434	0,9%	144	1,5%
2. Conseil exécutif	3 834	12,7%	899	-	899	10,9%	1 810	11,8%	424	12,7%	-	0,0%	1	0,0%	-	0,0%	88	0,9%
<b>Total, Titre I.A</b>	<b>6 796</b>	<b>22,6%</b>	<b>930</b>	<b>-</b>	<b>930</b>	<b>11,3%</b>	<b>1 930</b>	<b>12,6%</b>	<b>424</b>	<b>12,7%</b>	<b>6</b>	<b>0,0%</b>	<b>1</b>	<b>0,0%</b>	<b>434</b>	<b>0,9%</b>	<b>232</b>	<b>2,4%</b>
<b>B. Direction</b>																		
3. Direction générale	78	0,3%	6	-	6	0,1%	3	0,0%	-	0,0%	212	1,3%	164	2,8%	-	0,0%	-	0,0%
4. Cabinet du Directeur général	72	0,2%	4	12	16	0,2%	16	0,1%	9	0,3%	111	0,7%	29	0,5%	16	0,0%	6	0,1%
5. Évaluation et audit	10	0,0%	4	-	4	0,1%	-	0,0%	7	0,2%	267	1,6%	111	1,9%	788	1,6%	110	1,1%
6. Normes internationales et affaires juridiques	32	0,1%	1	-	1	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	20	0,1%	7	0,1%	30	0,1%	13	0,1%
7. Programme de déontologie	20	0,1%	-	-	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	20	0,1%	-	0,0%	100	0,2%	-	0,0%
<b>Total, Titre I.B</b>	<b>212</b>	<b>0,7%</b>	<b>15</b>	<b>12</b>	<b>28</b>	<b>0,3%</b>	<b>19</b>	<b>0,1%</b>	<b>16</b>	<b>0,5%</b>	<b>630</b>	<b>3,8%</b>	<b>311</b>	<b>5,3%</b>	<b>935</b>	<b>1,9%</b>	<b>130</b>	<b>1,3%</b>
<b>C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>	<b>34</b>	<b>-</b>	<b>34</b>	<b>0,4%</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>	<b>50</b>	<b>0,3%</b>	<b>9</b>	<b>0,2%</b>	<b>2 500</b>	<b>5,1%</b>	<b>9</b>	<b>0,1%</b>
<b>TOTAL, TITRE I</b>	<b>7 008</b>	<b>23,3%</b>	<b>979</b>	<b>12</b>	<b>991</b>	<b>12,0%</b>	<b>1 949</b>	<b>12,7%</b>	<b>441</b>	<b>13,2%</b>	<b>686</b>	<b>4,1%</b>	<b>321</b>	<b>5,4%</b>	<b>3 869</b>	<b>7,9%</b>	<b>371</b>	<b>3,8%</b>
<b>TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME</b>																		
<b>A. Programmes</b>																		
I. Education	4 500	14,9%	983	539	1 522	18,5%	4 500	29,4%	759	22,8%	5 500	32,8%	1 429	24,2%	14 621	29,7%	2 849	28,9%
II. Sciences exactes et naturelles	3 392	11,3%	437	299	736	8,9%	2 549	16,7%	951	28,5%	2 213	13,2%	1 062	18,0%	8 488	17,3%	1 625	16,5%
III. Sciences sociales et humaines	500	1,7%	168	175	343	4,2%	2 200	14,4%	239	7,2%	1 000	6,0%	317	5,4%	3 710	7,5%	518	5,3%
IV. Culture	3 247	10,8%	631	167	798	9,7%	1 900	12,4%	248	7,4%	2 017	12,0%	514	8,7%	6 557	13,3%	1 309	13,3%
V. Communication et information	900	3,0%	257	99	356	4,3%	1 300	8,5%	278	8,3%	1 400	8,4%	429	7,3%	6 583	13,4%	1 202	12,2%
Institut de statistique de l'UNESCO	-	0,0%	-	-	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés	-	0,0%	-	-	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
<b>Total, Titre II.A</b>	<b>12 539</b>	<b>41,6%</b>	<b>2 477</b>	<b>1 279</b>	<b>3 755</b>	<b>45,6%</b>	<b>12 448</b>	<b>81,4%</b>	<b>2 474</b>	<b>74,2%</b>	<b>12 130</b>	<b>72,4%</b>	<b>3 751</b>	<b>63,4%</b>	<b>39 958</b>	<b>81,2%</b>	<b>7 504</b>	<b>76,2%</b>
<b>B. Programme de participation</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>	<b>13</b>	<b>0,1%</b>
<b>C. Services liés au programme</b>																		
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	95	0,3%	88	0	88	1,1%	80	0,5%	4	0,1%	223	1,3%	114	1,9%	292	0,6%	114	1,2%
2. Programme de bourses	4	0,0%	-	-	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	4	0,0%	-	0,0%	3	0,0%	1	0,0%
3. Information du public	445	1,5%	39	4	42	0,5%	4	0,0%	-	0,0%	172	1,0%	55	0,9%	1 206	2,5%	257	2,6%
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	230	0,8%	155	38	193	2,3%	3	0,0%	283	8,5%	368	2,2%	227	3,8%	120	0,2%	56	0,6%
5. Élaboration du budget et suivi de son exécution	9	0,0%	41	-	41	0,5%	-	0,0%	-	0,0%	45	0,3%	38	0,6%	462	0,9%	1	0,0%
6. Anticipation et prospective	20	0,1%	-	-	-	0,0%	31	0,2%	-	0,0%	35	0,2%	12	0,2%	230	0,5%	48	0,5%
<b>Total, Titre II.C</b>	<b>803</b>	<b>2,7%</b>	<b>323</b>	<b>41</b>	<b>365</b>	<b>4,4%</b>	<b>117</b>	<b>0,8%</b>	<b>287</b>	<b>8,6%</b>	<b>847</b>	<b>5,1%</b>	<b>445</b>	<b>7,5%</b>	<b>2 313</b>	<b>4,7%</b>	<b>477</b>	<b>4,8%</b>
<b>TOTAL, TITRE II</b>	<b>13 342</b>	<b>44,3%</b>	<b>2 800</b>	<b>1 320</b>	<b>4 120</b>	<b>50,0%</b>	<b>12 565</b>	<b>82,1%</b>	<b>2 761</b>	<b>82,8%</b>	<b>12 977</b>	<b>77,4%</b>	<b>4 197</b>	<b>71,0%</b>	<b>42 271</b>	<b>85,9%</b>	<b>7 994</b>	<b>81,2%</b>
<b>TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION</b>																		
<b>A. Gestion et coordination des unités hors Siège</b>	<b>4 923</b>	<b>16,4%</b>	<b>1 509</b>	<b>6</b>	<b>1 515</b>	<b>18,4%</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>	<b>4</b>	<b>0,1%</b>	<b>1 864</b>	<b>11,1%</b>	<b>646</b>	<b>10,9%</b>	<b>548</b>	<b>1,1%</b>	<b>115</b>	<b>1,2%</b>
<b>B. Relations extérieures et coopération</b>	<b>326</b>	<b>1,1%</b>	<b>32</b>	<b>0</b>	<b>32</b>	<b>0,4%</b>	<b>528</b>	<b>3,5%</b>	<b>93</b>	<b>2,8%</b>	<b>570</b>	<b>3,4%</b>	<b>271</b>	<b>4,6%</b>	<b>1 176</b>	<b>2,4%</b>	<b>654</b>	<b>6,6%</b>
<b>C. Gestion des ressources humaines*</b>	<b>1 397</b>	<b>4,6%</b>	<b>9</b>	<b>1 267</b>	<b>1 276</b>	<b>15,5%</b>	<b>110</b>	<b>0,7%</b>	<b>10</b>	<b>0,3%</b>	<b>364</b>	<b>2,2%</b>	<b>349</b>	<b>5,9%</b>	<b>332</b>	<b>0,7%</b>	<b>385</b>	<b>3,9%</b>
<b>D. Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier</b>	<b>90</b>	<b>0,3%</b>	<b>3</b>	<b>176</b>	<b>0</b>	<b>0,6%</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>	<b>3</b>	<b>0,0%</b>	<b>80</b>	<b>0,5%</b>	<b>47</b>	<b>0,8%</b>	<b>100</b>	<b>0,2%</b>	<b>24</b>	<b>0,2%</b>
<b>E. Administration</b>	<b>3 026</b>	<b>10,0%</b>	<b>130</b>	<b>0</b>	<b>130</b>	<b>1,6%</b>	<b>145</b>	<b>0,9%</b>	<b>28</b>	<b>0,8%</b>	<b>217</b>	<b>1,3%</b>	<b>84</b>	<b>1,4%</b>	<b>904</b>	<b>1,8%</b>	<b>307</b>	<b>3,1%</b>
<b>TOTAL, TITRE III</b>	<b>9 762</b>	<b>32,4%</b>	<b>1 681</b>	<b>1 450</b>	<b>2 952</b>	<b>35,8%</b>	<b>783</b>	<b>5,1%</b>	<b>134</b>	<b>4,0%</b>	<b>3 094</b>	<b>18,5%</b>	<b>1 397</b>	<b>23,6%</b>	<b>3 060</b>	<b>6,2%</b>	<b>1 486</b>	<b>15,1%</b>
<b>TOTAL, TITRES I-III</b>	<b>30 112</b>	<b>100,0%</b>	<b>5 460</b>	<b>2 782</b>	<b>8 242</b>	<b>100,0%</b>	<b>15 297</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 335</b>	<b>100,0%</b>	<b>16 757</b>	<b>100,0%</b>	<b>5 915</b>	<b>100,0%</b>	<b>49 200</b>	<b>100,0%</b>	<b>9 851</b>	<b>100,0%</b>
Réserve pour les reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL, TITRES I-IV</b>	<b>30 112</b>	<b>100,0%</b>	<b>5 460</b>	<b>2 782</b>	<b>8 242</b>	<b>100,0%</b>	<b>15 297</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 335</b>	<b>100,0%</b>	<b>16 757</b>	<b>100,0%</b>	<b>5 915</b>	<b>100,0%</b>	<b>49 200</b>	<b>100,0%</b>	<b>9 851</b>	<b>100,0%</b>

\* La majorité des dépenses au titre de HRM sont liées au budget pour la formation décentralisé vers les secteurs, bureaux et unités hors Siège.

**TABLEAU 6**  
**EXÉCUTION DU PROGRAMME DE PARTICIPATION PAR RÉGION**  
**(au 30 juin 2008)**

Le **tableau 6** présente l'exécution du Programme de participation (PP) par région ainsi que l'utilisation des fonds fournis à des organisations internationales non gouvernementales et en réponse à des demandes d'aide d'urgence. Les montants indiqués sont ceux arrêtés au 30 juin 2008.

**Observations**

Pour l'exercice 2008-2009, 1 450 demandes au titre du Programme de participation (PP), représentant un montant total de 35 741 939 dollars des États-Unis, ont été reçues de 161 États membres et Membres associés, et de 66 organisations internationales non gouvernementales. Sur ce nombre, 208 demandes au titre du PP, pour un montant de 3 991 250 dollars, ont été approuvées par le Directeur général (hors demandes d'aide d'urgence). En ce qui concerne l'aide d'urgence, 9 demandes ont été approuvées par le Directeur général pour un montant de 428 980 dollars dans le cadre des réunions du Comité intersectoriel sur le Programme de participation tenues les 28 avril et 5 juin 2008.

Le taux global de dépense des fonds alloués au Programme de participation, aux ONG et à l'aide d'urgence s'établissait à **9,7 %** au 30 juin 2008. Ce taux de dépense relativement faible est principalement dû au fait que les montants pour lesquels des allocations ont été approuvées par le Directeur général lors de la deuxième réunion du Comité intersectoriel, tenue le 5 juin 2008, n'ont été répartis que le 26 juin 2008.

Un rapport détaillé du Directeur général sur la mise en œuvre du Programme de participation et de l'aide d'urgence est présenté dans les documents 180 EX/38 et 180 EX/INF.6.

**TABLEAU 6**  
**PROGRAMME DE PARTICIPATION**  
**EXÉCUTION PAR RÉGION**  
**du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 30 juin 2008**  
**(en milliers de dollars des États-Unis)**

Région	Fonds alloués	Dépenses	Taux de dépense
	\$	\$	%
Afrique	630	115	18,2%
Asie et Pacifique	1 206	345	28,6%
États arabes	242	138	57,0%
Europe 1 (Europe occidentale, États-Unis d'Amérique, Canada)	199	88	44,2%
Europe 2 (Europe orientale et centrale)	805	494	61,4%
Amérique latine et Caraïbes	736	262	35,6%
Organisations internationales non gouvernementales	174	60	34,6%
Programme d'aide d'urgence	429	329	76,7%
Total partiel	4 420	1 830	41,4%
Solde non alloué	14 380	-	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>18 800</b>	<b>1 830</b>	<b>9,7%</b>

**TABLEAU 7**  
**SITUATION DES POSTES ET COÛTS DE PERSONNEL**  
**(budget ordinaire au 30 juin 2008)**

Le **tableau 7** indique l'évolution mois par mois, de janvier à juin 2008, des postes pourvus et des postes vacants. Les postes figurant dans ce tableau correspondent aux postes qui sont **budgétairement vacants**, c'est-à-dire qui génèrent des économies, déduction faite de ceux qui servent à financer une assistance temporaire. Ces informations ne sont donc pas directement comparables aux données qui peuvent être publiées par HRM et qui comptabilisent tous les postes vacants ouverts au recrutement. Aussi le nombre de postes budgétairement vacants figurant dans ce tableau est-il généralement inférieur au nombre de postes vacants indiqué par HRM.

Le tableau 7 récapitule aussi les dépenses totales de personnel au 30 juin 2008, ventilées entre le Siège et les bureaux hors Siège.

**Observations**

De janvier à juin 2008, le nombre moyen de postes budgétairement vacants a été de 141, soit environ 7 % du nombre total de postes établis.

Comme à l'accoutumée, le Bureau du budget assure un suivi rigoureux des coûts de personnel afin de faire en sorte que les dépenses totales restent dans les limites des crédits ouverts à cet effet. Au 30 juin 2008, les dépenses effectives de personnel atteignaient 85,8 millions de dollars, soit 23,6 % de l'allocation totale destinée à financer ces dépenses et s'élevant à 363,6 millions de dollars.

**TABLEAU 7**  
**SITUATION DES POSTES ET COÛTS DE PERSONNEL**

**A. Ventilation mensuelle des postes budgétairement vacants pendant la période janvier - juin 2008**

Nombre total de postes établis financés au titre du budget ordinaire du 34 C/5 approuvé : 1 925

ANNÉE	MOIS	Nombre de postes pourvus (Total 34 C/5 approuvé = 1 925)			Nombre de postes budgétairement vacants (Total 34 C/5 approuvé = 1 925)				
		Siège	hors Siège	TOTAL	Siège		hors Siège		TOTAL
					P	GS	P/NPO	L	
2008	Janvier	1 157	642	1 799	49	46	27	4	126
	Février	1 156	638	1 794	50	46	29	6	131
	Mars	1 145	636	1 781	57	50	28	9	144
	Avril	1 143	635	1 778	58	51	29	9	147
	Mai	1 150	631	1 781	51	51	31	11	144
	Juin	1 143	630	1 773	58	51	33	10	152
<b>Moyenne</b>		<b>1 149</b>	<b>635</b>	<b>1 784</b>	<b>54</b>	<b>49</b>	<b>30</b>	<b>8</b>	<b>141</b>

**B. État cumulé des coûts de personnel du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2008 (en milliers de dollars des États-Unis)**

	Allocation \$	Dépenses \$	%
Siège	253 049	58 967	23,3
hors Siège	108 513	26 787	24,7
Réserve pour les reclassements	2 000	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>363 562</b>	<b>85 754</b>	<b>23,6</b>

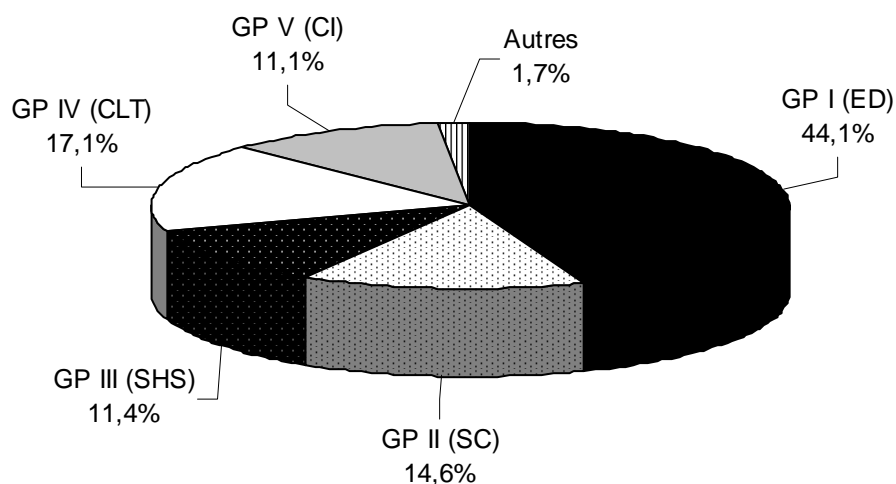
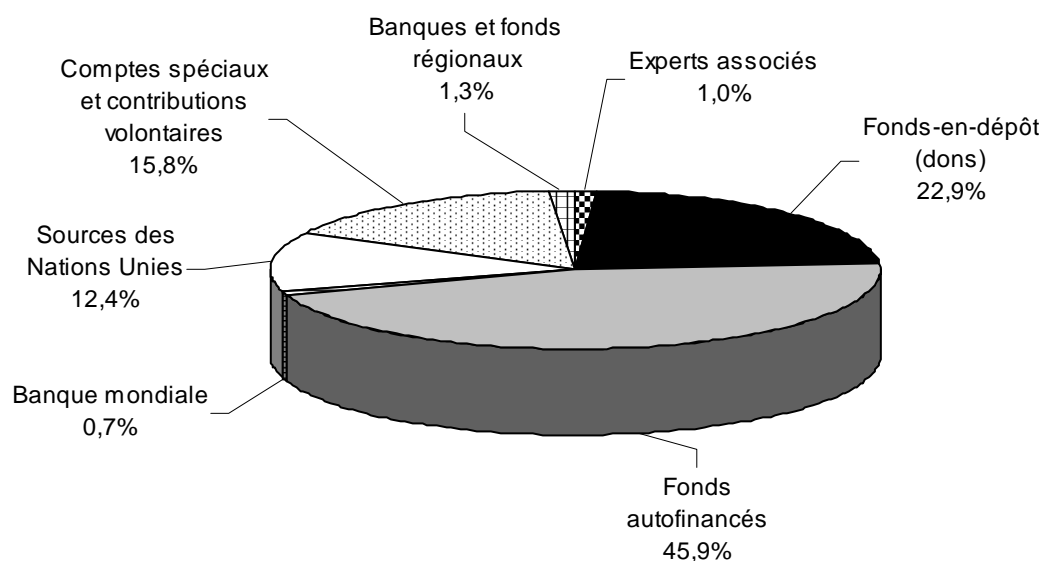
## ANALYSE DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES

FIGURE 1

### PROGRAMMES OPÉRATIONNELS EXTRABUDGÉTAIRES PAR SOURCE DE FINANCEMENT ET PAR GRAND PROGRAMME

Allocations au 30 juin 2008

Total : 386,3 millions de dollars des États-Unis





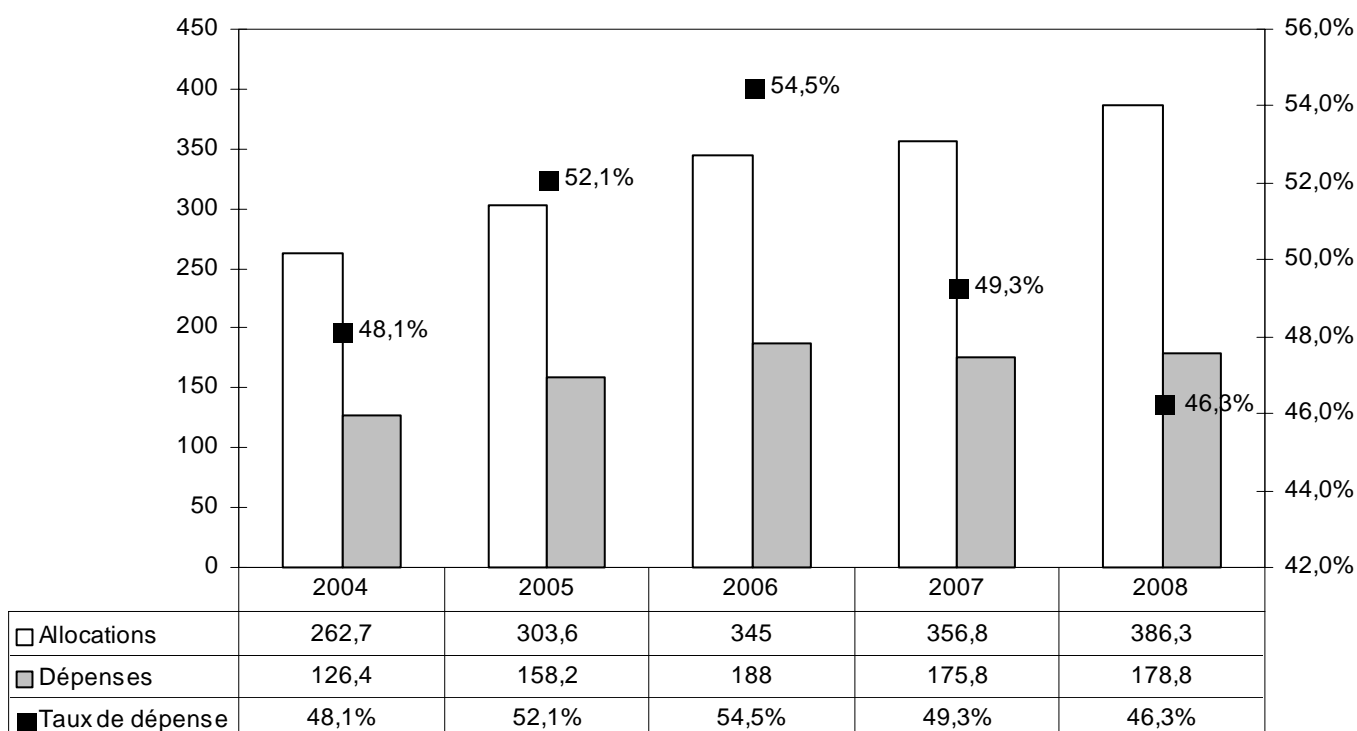
Les dépenses se rapportant aux fonds extrabudgétaires, qui servent habituellement à financer des projets pluriannuels, sont présentées sur une base annuelle afin de refléter le cycle effectif de gestion des ressources extrabudgétaires.

La **figure 1** ci-dessus comprend deux graphiques qui indiquent les allocations au 30 juin 2008 par source de financement et par grand programme, respectivement.

- Les fonds-en-dépôt constitués au profit des donateurs (fonds autofinancés) représentent toujours la majeure partie des ressources extrabudgétaires, puisqu'ils constituent 45,9 % du montant total des allocations. Ils servent essentiellement à financer le programme de coopération avec le Brésil, qui représente à lui seul 41,1 % (79,5 millions de dollars) du total des allocations au titre des projets extrabudgétaires (386,3 millions de dollars).
- Le Secteur de l'éducation, qui a reçu 44,1 % du montant total des fonds alloués, reste le principal bénéficiaire des programmes extrabudgétaires (170,3 millions de dollars sur 386,3 millions).

FIGURE 2

**PROGRAMMES OPÉRATIONNELS EXTRABUDGÉTAIRES :  
ALLOCATIONS ET DÉPENSES  
au 30 juin 2008**



La **figure 2** illustre l'évolution des allocations et dépenses sur les cinq dernières années. Par rapport à la même période en 2007, les allocations ont augmenté d'environ 8 %. Comme mentionné précédemment à propos du tableau 1, mesurer l'exécution des projets extrabudgétaires à l'aune des taux de dépense (les dépenses divisées par les allocations) ne permettrait pas d'en donner une image exacte, car les taux de dépense varient selon que le niveau d'allocation a été ou non géré et ajusté minutieusement au cours de l'année en fonction des progrès effectifs de chaque projet. Ces taux figurent néanmoins à titre indicatif dans le graphique ci-dessus. En 2008, le taux de dépense s'établit à 46,3 %, contre 49,3 % en 2007 pour la même période.

Les tableaux figurant dans ce Tableau de bord suivent la présentation modifiée adoptée dans le dernier rapport annuel sur l'état des projets extrabudgétaires. Au lieu de faire apparaître les taux de dépense, qui mesurent les « dépenses » annuelles en les rapportant aux « allocations », la nouvelle présentation met en évidence l'évolution des « **décaissements** » sur les trois dernières années. La notion de « dépenses » se compose de deux éléments, à savoir les « décaissements » et les « engagements de dépense non liquidés ». Les décaissements correspondent aux dépenses effectivement réalisées, tandis que les engagements de dépense non liquidés correspondent à des engagements juridiques pour lesquels des paiements devront être effectués dans le futur. À mesure que les projets avancent, les engagements de dépense non liquidés à la fin d'une année deviennent des « décaissements » l'année suivante. Il ne serait donc pas logique de comparer les dépenses totales (décaissements plus engagements de dépense non liquidés) sur des séries de plusieurs années car cela impliquerait de compter deux fois les « décaissements ». En se concentrant sur les seuls « décaissements », l'analyse donnera une image plus précise et plus exacte de l'évolution des projets extrabudgétaires au fil des ans. (Le problème du double comptage des engagements de dépense non liquidés ne se pose pas pour le budget ordinaire, puisque chaque exercice financier - biennal - est totalement indépendant et que les engagements de dépense non liquidés d'un exercice ne sont pas ajoutés aux dépenses de l'exercice suivant.)

Étant donné que ce rapport présente un état au 30 juin 2008, le montant des décaissements pour les années passées représente aussi la situation au 30 juin de chaque année.

Les paragraphes qui suivent apportent quelques explications concernant les tableaux 8 à 12 présentés ci-après.

Le **tableau 8** indique la répartition détaillée des ressources extrabudgétaires par source de financement. Le volume global des fonds s'établissait à 386,3 millions de dollars au 30 juin 2008, soit une augmentation de 29,6 millions de dollars par rapport au montant enregistré au 30 juin 2007.

- Dans le cadre de la coopération avec les sources de financement des Nations Unies, le montant des décaissements au 30 juin 2008 s'établit à 9,9 millions de dollars, ce qui représente 10 % du montant total des décaissements pour les projets extrabudgétaires et constitue une augmentation, par rapport à la même période en 2007, d'environ 1 million de dollars, soit 11,7 %. Si les décaissements au titre de la coopération traditionnelle avec le PNUD ont diminué de manière importante, ceux liés à d'autres entités des Nations Unies, telles que le GNUM et le FNUPI, ont augmenté. Il convient également de noter que des projets exécutés selon la modalité de programmation conjointe avec d'autres entités des Nations Unies sont aussi en forte hausse. Compte tenu des efforts progressivement entrepris par l'Organisation pour s'inscrire dans le cadre de l'Unité d'action des Nations Unies, cette modalité devrait occuper une place importante dans la stratégie extrabudgétaire. Cette tendance confirme la ferme volonté de l'Organisation de s'impliquer toujours plus dans l'initiative Unis dans l'action.
- Les décaissements au titre des **fonds-en-dépôt**, qui représentent environ 25 % du montant total des décaissements au 30 juin 2008, font apparaître une diminution mais restent plus ou moins au même niveau par rapport à la même période en 2007. Cependant, l'évolution des décaissements par rapport à 2007 varie selon les sources de financement ou les donateurs. Les décaissements au titre de projets financés par des contributions de l'Italie ont particulièrement augmenté, ce qui a été contrebalancé par une diminution significative des décaissements pour les « autres » sources de financement.
- Les projets au titre de fonds-en-dépôt au profit des donateurs continuent de représenter la majeure partie des ressources extrabudgétaires, avec des décaissements d'un montant de 40,6 millions de dollars, soit 43 % du total des projets extrabudgétaires. Cela tient essentiellement au programme de coopération avec le Brésil, qui représente à lui seul 40 % du total des projets extrabudgétaires en termes de décaissements. Cependant, il

convient de noter que, par rapport à la situation au 30 juin 2007, les décaissements au titre des fonds-en-dépôt autofinancés ont diminué de 6,2 millions de dollars, soit 13 %. Cette baisse peut être attribuée essentiellement au parachèvement de la réorientation du Bureau de l'UNESCO à Brasilia, entreprise en 2006, qui a impliqué la fin de plusieurs projets à grande échelle qui ne relevaient pas totalement des domaines de compétence de l'UNESCO.

Le **tableau 9** indique les décaissements extrabudgétaires par source de fonds et région bénéficiaire. La région « Amérique latine et Caraïbes » reste la principale bénéficiaire des ressources extrabudgétaires du fait de l'ampleur de la coopération de l'UNESCO avec le Brésil. La région Afrique vient en deuxième position en raison du volume des projets financés au titre de fonds-en-dépôt par des donateurs tels que l'Italie ou le Japon. Il convient de noter que si l'on fait abstraction du programme de coopération avec le Brésil, la région Afrique est celle qui a bénéficié des décaissements les plus importants.

Le **tableau 10** détaille la répartition des allocations et des dépenses par grand secteur de programme. Le Secteur de l'éducation reste le premier bénéficiaire de ressources extrabudgétaires en termes tant d'allocations que de dépenses, bien que l'on observe une tendance à la baisse, due essentiellement au recul de la coopération avec le Brésil au titre des fonds-en-dépôt au profit des donateurs. En ce qui concerne les autres secteurs, de manière générale, les décaissements ont augmenté par rapport à la même période en 2007.

Le **tableau 11** récapitule la situation globale des ressources extrabudgétaires ventilées par donateur mais en incluant également les fonds gérés par les instituts. Le Programme des experts associés et les fonds gérés par les instituts sont présentés dans des colonnes distinctes.

Le **tableau 12** porte sur les fonds gérés par les instituts et présente les informations institut par institut.

**TABLEAU 8**  
**EXÉCUTION DES PROGRAMMES EXTRABUDGÉTAIRES PAR SOURCE DE FINANCEMENT**  
 du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 30 juin 2008  
 (en milliers de dollars des États-Unis)

SOURCE DE FONDS	Décaissements au 30/06/2006	Décaissements au 30/06/2007	Allocations au 30/06/2008			Dépenses au 30/06/2008		
			Report de 2007	Allocations 2008	Total	Décaissements au 30/06/2008	Engagements non liquidés au 30/06/2008	Total
<b>SOURCES NATIONS UNIES</b>								
GNUD	8 535	3 811	17 057	8 516	25 573	4 498	5 936	10 434
OMS/ONUSIDA	1 650	2 157	458	9 891	10 349	2 094	1 408	3 502
FNUPI	600	1 053	1 302	3 117	4 419	1 337	1 220	2 557
Programmation conjointe Nations Unies		61	1 041	818	1 859	642	368	1 010
PNUE	602	601	207	1 022	1 229	583	190	773
PNUD	1 062	780	646	321	967	195	203	398
Autres	1 260	384	687	2 763	3 450	534	335	869
<b>Total partiel, Sources Nations Unies</b>	<b>13 709</b>	<b>8 847</b>	<b>21 398</b>	<b>26 448</b>	<b>47 846</b>	<b>9 883</b>	<b>9 660</b>	<b>19 543</b>
<b>AUTRES PROGRAMMES</b>								
Banque mondiale	549	883	504	2 393	2 897	728	471	1 199
Banques régionales de développement	1 376	2 850	1 010	4 038	5 048	1 201	779	1 980
<b>Fonds-en-dépôt constitués par voie de dons</b>								
Japon	5 647	5 734	6 576	16 858	23 434	5 003	3 771	8 774
Italie	4 049	3 581	8 937	11 238	20 175	6 356	5 908	12 264
Espagne	736	1 060	2 107	3 824	5 931	1 672	847	2 519
Norvège	1 279	1 159	2 116	3 510	5 626	1 627	1 035	2 662
Flandre	902	702	1 265	1 599	2 864	846	749	1 595
France	350	956	492	2 332	2 824	492	802	1 294
Suède	421	896	515	1 944	2 459	655	568	1 223
Allemagne	816	618	656	1 626	2 282	683	552	1 235
Corée	261	351	532	966	1 498	342	208	550
Commission européenne	1 899	1 762	1 035	2 746	3 781	1 405	555	1 960
Sources de financement privées	1 332	1 533	1 795	6 369	8 164	1 869	2 427	4 296
Autres	11 739	5 779	3 913	5 472	9 385	2 659	1 824	4 483
<b>Fonds-en-dépôt autofinancés</b>								
Brésil	46 865	45 848	79 505	79 202	158 707	38 167	36 463	74 630
Libye	816	354	2 811	7 747	10 558	1 160	749	1 909
Iraq		1	231	3 092	3 323	149	490	639
Albanie		0	453	813	1 266	0	1 039	1 039
Autres	1 691	628	2 165	1 145	3 310	1 123	282	1 405
Experts associés, comptes spéciaux et contributions volontaires	14 813	15 576	23 139	41 802	64 941	18 717	14 848	33 565
<b>Total partiel, Autres programmes</b>	<b>95 541</b>	<b>90 271</b>	<b>139 757</b>	<b>198 716</b>	<b>338 473</b>	<b>84 854</b>	<b>74 367</b>	<b>159 221</b>
<b>Total</b>	<b>109 250</b>	<b>99 118</b>	<b>161 155</b>	<b>225 164</b>	<b>386 319</b>	<b>94 737</b>	<b>84 027</b>	<b>178 764</b>

**TABLEAU 9**  
**EXÉCUTION DES PROGRAMMES EXTRABUDGÉTAIRES (DÉCAISEMENTS)**  
**PAR DONATEUR ET PAR RÉGION**

du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 30 juin 2008 (en milliers de dollars des États-Unis)

SOURCE DE FONDS	Total décaissement	Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes	Projets interrégionaux et mondiaux
<b>SOURCES NATIONS UNIES</b>							
GNUD	4 498	-	4 498	-	-	-	-
OMS/ONUSIDA	2 094	343	25	350	4	119	1 253
FNUIPI	1 337	374	-	148	-	529	286
Programmation conjointe Nations Unies	642	222	-	420	-	-	-
PNUE	583	337	-	-	-	-	246
PNUD	195	34	48	15	-	53	45
Autres	534	256	57	71	141	9	-
<b>Total partiel, Sources Nations Unies</b>	<b>9 883</b>	<b>1 566</b>	<b>4 628</b>	<b>1 004</b>	<b>145</b>	<b>710</b>	<b>1 830</b>
<b>AUTRES PROGRAMMES</b>							
Banque mondiale	728	300	-	-	-	227	201
Banques et fonds régionaux	1 201	628	-	95	-	359	119
<b>Fonds-en-dépôt constitués par voie de dons</b>							
Japon	5 003	1 002	255	1 911	174	705	956
Italie	6 356	2 591	109	457	1 402	-	1 797
Espagne	1 672	164	-	177	-	926	405
Norvège	1 627	395	411	251	-	55	515
Flandre	846	514	61	21	-	74	176
France	492	234	-	-	-	-	258
Suède	655	350	-	-	-	-	305
Allemagne	683	-	-	237	-	-	446
Corée	342	-	-	126	-	-	216
Commission européenne	1 405	543	90	-	16	-	756
Sources de financement privées	1 869	162	86	266	220	146	989
Autres	2 659	442	327	1 219	5	59	607
<b>Fonds-en-dépôt autofinancés</b>							
Brésil	38 167	-	-	-	-	38 167	-
Libye	1 160	-	1 160	-	-	-	-
Iraq	149	-	149	-	-	-	-
Albanie	-	-	-	-	-	-	-
Autres	1 123	341	147	-	-	544	91
Experts associés, comptes spéciaux et contributions volontaires	18 717	599	1 337	715	48	2 002	14 016
<b>Total partiel, Autres programmes</b>	<b>84 854</b>	<b>8 265</b>	<b>4 132</b>	<b>5 475</b>	<b>1 865</b>	<b>43 264</b>	<b>21 853</b>
<b>Total</b>	<b>94 737</b>	<b>9 831</b>	<b>8 760</b>	<b>6 479</b>	<b>2 010</b>	<b>43 974</b>	<b>23 683</b>

**TABLEAU 10**

**EXÉCUTION DES PROGRAMMES EXTRABUDGÉTAIRES PAR SECTEUR**  
du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 30 juin 2008 (en milliers de dollars des États-Unis)

Secteur	Décaissements au 30/06/2006	Décaissements au 30/06/2007	Allocations au 30/06/2008			Dépenses au 30/06/2008		
			Report de 2007	Allocations 2008	Total	Décaissements au 30/06/2008	Engagements non liquidés au 30/06/2008	Total
ED	60 896	55 251	75 532	94 772	170 304	43 886	35 767	79 653
SC	17 498	14 857	25 779	30 775	56 554	18 025	14 545	32 570
SHS	11 613	7 487	16 449	27 462	43 911	8 503	9 446	17 949
CLT	12 452	13 440	23 464	42 630	66 094	15 844	18 445	34 289
CI	4 856	5 932	17 560	25 235	42 795	6 241	4 999	11 240
Autres	1 935	2 151	2 371	4 290	6 661	2 238	825	3 063
<b>TOTAL</b>	<b>109 250</b>	<b>99 118</b>	<b>161 155</b>	<b>225 164</b>	<b>386 319</b>	<b>94 737</b>	<b>84 027</b>	<b>178 764</b>

**TABLEAU 11**  
**RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES GÉRÉES PAR L'UNESCO**  
**ET SES INSTITUTS, PAR DONATEUR\***  
 du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 30 juin 2008  
 (en milliers de dollars des États-Unis)

SOURCE DE FONDS	Ressources totales	Fonds de l'UNESCO à l'exclusion des experts associés	Experts associés	Contributions reçues par les instituts
<b>SOURCES NATIONS UNIES</b>				
GNUD	25 573	25 573	-	-
OMS/ONUSIDA	10 349	10 349	-	-
FNUPI	4 419	4 419	-	-
Programmation conjointe Nations Unies	1 859	1 859	-	-
AIEA	1 825	-	-	1 825
PNUE	1 229	1 229	-	-
ESPAGNE - Fonds pour la réalisation des OMD	1 046	1 046	-	-
PNUD	983	967	-	16
« Unis dans l'action » - RWANDA	412	412	-	-
CESAP	281	281	-	-
UNICEF	244	130	-	114
HCR	203	203	-	-
Autres	1 438	1 378	-	60
<b>Total, Sources Nations Unies</b>	<b>49 861</b>	<b>47 846</b>	<b>-</b>	<b>2 015</b>
<b>AUTRES PROGRAMMES</b>				
Banque mondiale	5 918	2 897	-	3 021
Banques régionales de développement	5 106	5 048	-	58
<b>Fonds-en-dépôt constitués par voie de dons</b>				
Italie	46 971	20 175	495	26 301
Japon	24 480	23 434	1 046	-
Sources de financement privées	8 164	8 164	-	-
Espagne	6 433	5 931	502	-
Norvège	5 689	5 626	63	-
Commission européenne	3 815	3 781	-	34
France	3 446	2 824	137	485
Suède	3 404	2 459	361	584
Allemagne	3 009	2 282	193	534
Flandre	2 864	2 864	-	-
Pays-Bas	2 796	773	-	2 023
Corée	1 674	1 498	176	-
Belgique	1 386	1 053	287	46
États-Unis d'Amérique	1 346	1 346	-	-
Fondation du Qatar	1 305	1 305	-	-
Canada	1 164	349	-	815
Danemark	1 143	168	21	954
Royaume-Uni	1 122	693	19	410
Suisse	960	386	162	412
Argentine	866	-	-	866
Finlande	757	243	422	92
Nouvelle-Zélande	422	422	-	-
Arabie saoudite	345	345	-	-
Venezuela	315	-	-	315
Autres	4 442	2 302	155	1 985
<b>Fonds-en-dépôt autofinancés</b>				
Brésil	158 707	158 707	-	-
Autres	18 457	18 457	-	-
Comptes spéciaux et contributions volontaires	60 902	60 902	-	-
<b>Total, Autres programmes</b>	<b>377 408</b>	<b>334 434</b>	<b>4 039</b>	<b>38 935</b>
<b>Total</b>	<b>427 268</b>	<b>382 280</b>	<b>4 039</b>	<b>40 949</b>

Note :

\* Les contributions aux comptes spéciaux (projets multidonateurs) ne sont pas ventilées par donateur.

- Pendant cette période, le Gouvernement néerlandais a versé environ 8 426 000 dollars à la fondation néerlandaise associée à l'UNESCO-IHE ; ces fonds sont utilisés indirectement pour la mise en œuvre du programme approuvé de l'Institut.

- Il convient de noter qu'en ce qui concerne le Plan Belmont, l'UNESCO bénéficie d'un prêt sans intérêt, étant donné que la France verse le montant des intérêts. En juin 2008, ce montant s'élève à 3 548 104 dollars des États-Unis mais il n'apparaît pas dans le tableau car il n'entre pas dans les comptes.

**TABLEAU 12**  
**VENTILATION DES FONDS GÉRÉS PAR LES INSTITUTS DE L'UNESCO**  
(y compris les contributions de l'UNESCO)  
du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 30 juin 2008  
(en milliers de dollars des États-Unis)

SOURCE DE FONDS	Total	BIE	IESALC	IIRCA	ITIE	CIPT	IPE	ISU	UIL	UNEVOC	TWAS
<b>Fonds reçus de l'UNESCO</b>											
Programme ordinaire - Allocation financière	27 326	4 591	2 200	2 000	1 100	1 015	5 100	9 020	2 300	-	-
Programme ordinaire - Activités décentralisées	893	8	406	8	1	50	42	33	11	334	-
Projets extrabudgétaires décentralisés	12 627	880	393	220	-	199	445	1 030	132	1 528	7 800
<b>Total partiel</b>	<b>40 846</b>	<b>5 479</b>	<b>2 999</b>	<b>2 228</b>	<b>1 101</b>	<b>1 264</b>	<b>5 587</b>	<b>10 083</b>	<b>2 443</b>	<b>1 862</b>	<b>7 800</b>
<b>Autres sources de financement</b>											
<b>Organismes des Nations Unies</b>											
AIEA	1 825	-	-	-	-	1 825	-	-	-	-	-
UNICEF	114	-	-	-	-	-	114	-	-	-	-
UIT	37	-	-	-	-	37	-	-	-	-	-
PNUD	16	-	-	-	-	-	16	-	-	-	-
CEA	15	-	-	15	-	-	-	-	-	-	-
OMM	8	-	-	-	-	8	-	-	-	-	-
<b>Banques et fonds régionaux</b>											
Banque mondiale	3 021	-	-	-	-	-	1 000	2 021	-	-	-
Banque africaine de développement	58	-	-	-	-	-	58	-	-	-	-
<b>Gouvernements</b>											
Italie	26 301	-	-	-	-	26 301	-	-	-	-	-
Pays-Bas	2 023	-	-	-	-	-	523	1 500	-	-	-
Danemark	954	-	-	-	-	-	313	313	327	-	-
Argentine	866	96	9	-	-	-	761	-	-	-	-
Canada	815	-	-	-	-	-	-	815	-	-	-
Suède	584	559	-	-	-	-	25	-	-	-	-
Allemagne	534	-	-	-	-	-	-	-	534	-	-
France	485	-	-	-	-	-	485	-	-	-	-
Suisse	412	36	-	-	-	-	376	-	-	-	-
Royaume-Uni	410	-	-	-	-	-	-	410	-	-	-
Venezuela	315	-	315	-	-	-	-	-	-	-	-
Botswana	183	-	-	-	-	-	-	-	183	-	-
Australie	105	-	-	-	-	-	105	-	-	-	-
Finlande	92	-	-	-	-	-	18	75	-	-	-
Iran	53	-	-	-	-	53	-	-	-	-	-
Burkina Faso	47	-	-	-	-	-	-	47	-	-	-
Belgique	46	-	-	-	-	-	-	-	46	-	-
Commission européenne	34	-	-	-	-	34	-	-	-	-	-
République dominicaine	26	-	-	-	-	-	26	-	-	-	-
Inde	9	-	-	-	-	-	9	-	-	-	-
Congo	4	-	-	-	-	-	4	-	-	-	-
Maurice	3	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-
Seychelles	3	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-
Afrique du Sud	3	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-
Lesotho	2	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-
Malawi	2	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-
Zimbabwe	2	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-
Autres	1 542	10	-	-	16	745	771	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>40 949</b>	<b>700</b>	<b>325</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>29 003</b>	<b>4 620</b>	<b>5 181</b>	<b>1 089</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>81 795</b>	<b>6 179</b>	<b>3 324</b>	<b>2 243</b>	<b>1 118</b>	<b>30 267</b>	<b>10 206</b>	<b>15 264</b>	<b>3 532</b>	<b>1 862</b>	<b>7 800</b>

- Pendant cette période, le Gouvernement néerlandais a versé environ 8 426 000 dollars à la fondation néerlandaise associée à l'UNESCO-IHE ; ces fonds sont utilisés indirectement pour la mise en œuvre du programme approuvé de l'Institut.